



Document d'objectifs Natura 2000

Zone de Protection Spéciale « Forêt du Gâvre »

Site *FR5212005*

Novembre 2011



Mairie du Gâvre



AVANT-PROPOS

Mesdames, Messieurs les Commissaires et Députés Européens,
Mesdames, Messieurs les Élus et Représentants de l'État Français,
Mesdames et Messieurs les gestionnaires et utilisateurs du site

Fort de ses 4381 ha, la forêt domaniale du Gâvre, située au cœur d'un département relativement peu boisé, joue un rôle essentiel tant dans le domaine économique et social que pour toute la biodiversité qu'elle abrite.

Souvent surnommée poumon vert de la Loire-Atlantique elle participe au bien être de ceux qui la fréquentent.

La diversité de ses peuplements forestiers, tant en âge qu'en essences, a permis à nombreuses espèces d'oiseaux de trouver refuge.

Certaines plus rares que d'autres, voire parfois menacées, méritent que l'on prenne des mesures de gestion particulièrement adaptées.

Ce document d'objectif, réalisé dans le cadre de la directive européenne "Oiseaux" (Réseau "Natura 2000"), a fait l'objet de nombreuses rencontres avec les divers acteurs intervenant dans ce domaine.

C'est ainsi que le gestionnaire, l'Office National des Forêts (ONF), la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO), les chasseurs, les randonneurs, et associations sensibles à l'environnement ont pu échanger à l'occasion de nombreuses réunions. Grâce à ces rencontres, ce Document d'Objectif (DOCOB) a pu voir le jour.

En tant que Président du comité de pilotage je tiens à remercier vivement l'ensemble des membres du groupe de travail et du Comité de pilotage. Gageons que le travail de mise en œuvre de ce document (l'animation du DOCOB) qui débutera en 2012, fasse de la forêt domaniale du Gâvre un lieu particulièrement propice à la préservation, voire à l'évolution, de nos oiseaux les plus menacés.

Préserver les oiseaux c'est aussi préserver un patrimoine que l'on aura plaisir à transmettre aux générations futures. Notre objectif aura alors été atteint.

Le Gâvre, le 15 novembre 2011



Jean-Philippe COMBE
Président du Comité de Pilotage
Maire de Le Gâvre

DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000 FR5212005 « FORET DU GAVRE »

Maître d'ouvrage

MEDDTL – Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement des Pays de la Loire
Suivi de la démarche : Chloé MONFORT (DREAL Pays de la Loire)

Structure porteuse

Commune du Gâvre (44)

Opérateur

Office National des Forêts

Rédaction du document d'objectifs

Rédaction / Coordination / Cartographie : Cédric BAUDRAN (ONF)

Contribution au diagnostic écologique (rédaction / cartographie) : Anthony BOUREAU (LPO 44) - Cédric BAUDRAN (ONF)

Contribution / Synthèse / Relecture : Cédric BAUDRAN (ONF) - Chloé MONFORT (DREAL)

Cartographie des habitats naturels et études écologiques complémentaires

Inventaire et cartographie des Oiseaux : Anthony BOUREAU (LPO 44)

Crédits photographiques

Couverture - forêt feuillue avec sous-étage : ONF (Cédric BAUDRAN) 2006.

Couverture - Pic noir : ONF (Alain PERTHUIS) 2009.

Couverture - Fauvette pitchou : ONF (Julien THUREL), 2005.

Julien THUREL (ONF) : Bondrée apivore, Pic cendré, Fauvette pitchou, Autour des palombes, Pouillot siffleur

Cédric BAUDRAN (ONF) : Milan noir, Linotte mélodieuse, Mésange nonnette, Rougequeue à front blanc

Alain Perthuis (ONF) : Busard Saint-Martin, Pic noir, Pic mar

Jean-Paul CORMIER (LPO) : Busard cendré

Patrice MOREAU (ONF) : Engoulevent d'Europe

Paul BROSSAULT (ONF) : Cigogne noire

Référence à utiliser

ONF (2011) – *Document d'objectifs Natura 2000 ZPS « Forêt du Gâvre » FR5212005*. Nantes, 2011, 106.

REMERCIEMENTS AUX ORGANISMES OU PERSONNES ET STRUCTURES AYANT PARTICIPE A L'ELABORATION DU DOCOB

Communes et personnes impliquées directement dans la rédaction du Docob	Collectivités autres	Administrations	Organismes techniques et scientifiques et associations	
<p>Monsieur le Maire de la Commune du Gâvre Jean-Philippe COMBE</p> <p>Ainsi que ses services Pierre GIRARD</p> <p>Ainsi que l'ensemble des personnes ayant permis la réalisation de ce document d'objectifs</p>	<p>Monsieur le Président de la communauté de communes de la région de Blain Marcel VERGER</p> <p>Ainsi que l'ensemble du personnel des communautés de communes</p> <p>Monsieur le Conseiller général du canton de Blain Marcel VERGER</p>	<p>Monsieur le Sous-Prefet de Châteaubriant Pascal ZINGRAFF</p> <p>Monsieur le Secrétaire Général de la Sous-Préfecture Philippe DUGRAVOT</p> <p>Ainsi que l'ensemble du personnel de la sous-Préfecture</p> <p>DREAL Françoise PEYRE Chloé MONFORT</p> <p>DDTM Daniel ROBBE</p> <p>ONF Antoine COUKA Bruno COCHET Mickaël RICORDEL</p> <p>ONCFS Jérôme CABELGUEN</p> <p>ONEMA Laurent THIBAUT</p>	<p>Fédération de Chasse Gérard NOBLET</p> <p>LPO Anthony BOUREAU Aymeric MOUSSEAU Alain NEAU</p> <p>Chambre d'Agriculture Jean-Charles VICET</p> <p>Comité Régional de tourisme équestre Christiane RINCÉ Lucien BOURDEAU</p> <p>Comité Départemental du Tourisme Xavier AMOSSÉ</p> <p>Comité Départemental de Course d'Orientation Christian ALVAREZ</p> <p>Comité Départemental de randonnée pédestre Claudine RABU</p>	<p>Musée Benoît – Maison de la Forêt Jean-Paul LEROUX Robert CANAL</p> <p>Office du tourisme de la région de Blain Claude BRIAND</p> <p>Comité Départemental de cyclisme Thierry ROUGET</p> <p>Société de Pêche « La Gaule blinoise » Vincent TAËRON</p> <p>Association « Chemin d'Avenir » Laurent JOULAIN</p> <p>Société hippique de Blain-Bouvron-Le Gâvre Félix GEFFRIAUD</p>

I. PREAMBULE : La Directive « Habitats », la Directive « Oiseaux » et Natura 2000	6
II. Présentation du site Natura 2000	7
1 - Situation	7
2 - Contexte physique	9
3 - Principaux zonages déjà en vigueur	9
Périmètres Z.N.I.E.F.F.	9
Périmètre Z.I.C.O.	9
4 - Fiche d'identité du site	11
III. Diagnostic socio-économique	14
1 - Les activités	14
La gestion forestière :	14
Le tourisme :	16
La chasse :	20
La pêche :	20
La gestion des bords de route :	20
2 - Les Inter-relations « espèces – activités »	22
IV. Diagnostic écologique	23
1 - Les Oiseaux d'intérêt communautaire	23
2 - Etat de conservation	39
3 - Hiérarchisation des menaces	46
4 - Conclusion du diagnostic écologique	48
V. Objectifs de développement durable : enjeux/objectifs	49
1 - Les Fiches actions	52
2 - Synthèse	87
VI. Charte Natura 2000 du site FR5212005 - « Forêt du Gâvre »	88
1 - Préambule	88
2 - Les espèces de la directive « oiseaux » présents sur le site Natura 2000 FR5212005	89
3 - engagements et recommandations portant sur l'ensemble du site	90
recommandations générales	90
engagements généraux	91
4 - engagements et recommandations par type de milieux	93
Recommandations	93
Engagements	93
Recommandations	94
Engagements	95
VII. BIBLIOGRAPHIE	97
VIII. ANNEXES	98
ANNEXE 1 : abréviations et acronymes	98
ANNEXE 2 : glossaire	99
ANNEXE 3 : codes FSD	104
ANNEXE 4 : Liste des membres du Comité de Pilotage et du Groupe de Travail	106

I. PREAMBULE : LA DIRECTIVE « HABITATS », LA DIRECTIVE « OISEAUX » ET NATURA 2000

Natura 2000 : le réseau des sites européens les plus prestigieux

Le réseau Natura 2000 est le réseau des sites naturels les plus remarquables de l'Union Européenne (UE). Il a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire des 27 pays de l'Europe. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvages d'intérêt communautaire.

Il est composé de sites désignés par chacun des pays en application de deux directives européennes : la directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages dite « directive Oiseaux » et la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des Habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages dite « directive Habitats ». Un site peut être désigné au titre de l'une ou l'autre de ces directives, ou au titre des deux directives sur la base du même périmètre ou de deux périmètres différents. Les directives listent des habitats naturels et des espèces rares dont la plupart émanent des conventions internationales telles celles de Berne ou de Bonn. L'ambition de Natura 2000 est de concilier les activités humaines et les engagements pour la biodiversité dans une synergie faisant appel aux principes d'un développement durable.

Natura 2000 en Europe

Le réseau européen de sites Natura 2000 comprend **26 304 sites pour les deux directives** (CTE, juillet 2007) :

- **21 474** sites en ZSC (pSIC ou SIC) au titre de la directive Habitats, soit **62 687 000 ha**. Ils couvrent 12,8 % de la surface terrestre de l'UE,
- **4 830** sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux soit **48 657 100 ha**. Ils couvrent 10,0 % de la surface terrestre de l'UE.

Chaque pays est doté, ou se dote progressivement, d'un réseau de sites correspondant aux habitats et espèces mentionnés dans les directives. Chacun les transcrit en droit national. Ils sont invités à désigner un réseau en accord avec la réalité de la richesse écologique de leur territoire. La France est considérée comme l'un des pays européens parmi les plus importants pour les milieux naturels et les espèces sauvages. Ce réseau est également l'une des réponses de la France à ses responsabilités internationales et à ses engagements internationaux relayés par les discours des responsables français (Johannesburg en 2002, conférence internationale sur « biodiversité et gouvernance » à Paris en 2005, par exemple).

Natura 2000 en France

Les deux années 2006 et 2007 ont constitué un tournant pour la mise en place du réseau Natura 2000 en France. Elles correspondent en effet à l'achèvement du réseau terrestre.

Désormais, le réseau français de sites Natura 2000 comprend **1705 sites pour 12,42 % du territoire métropolitain** soit 6 823 651 ha hors domaine marin qui représente 697 002 ha (chiffres MEEDDAT, juin 2007) :

- 1334 sites en ZSC (pSIC et SIC) au titre de la directive Habitats. Ils couvrent 8,4 % de la surface terrestre de la France, soit 4 613 989 ha,
- 371 sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux. Ils couvrent 7,79 % de la surface terrestre de la France, soit 4 278 773 ha.

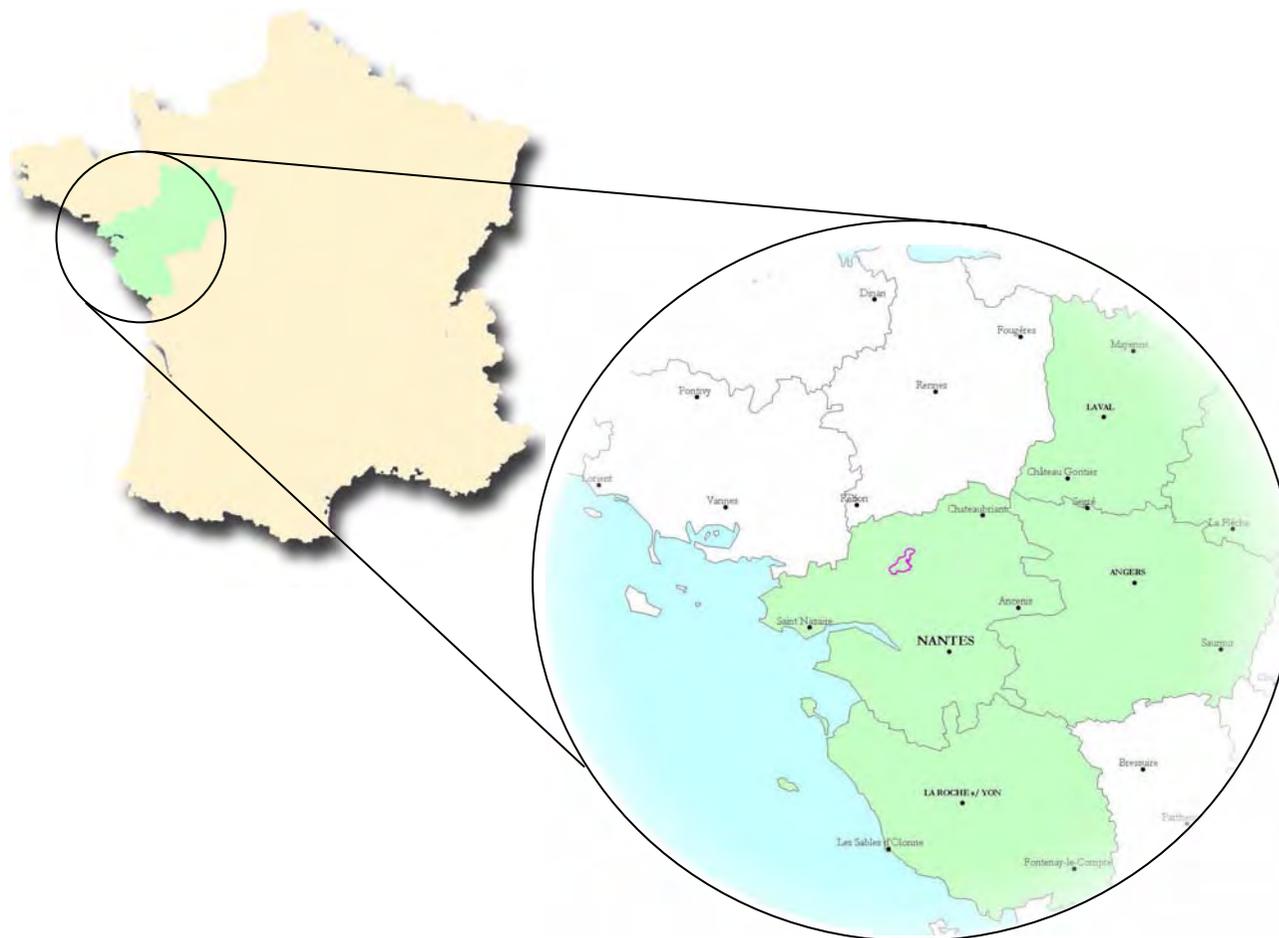
Natura 2000 en région Pays de la Loire

Les Pays de la Loire apportent une contribution importante à l'édifice du Réseau Natura2000 en France. En effet, en 2007, **42 Sites d'Importance Communautaire** et **20 Zones de Protection Spéciale** ont vu le jour au titre des 2 Directives représentant respectivement 7 et 6% du territoire régional (hors Domaine Public Maritime).

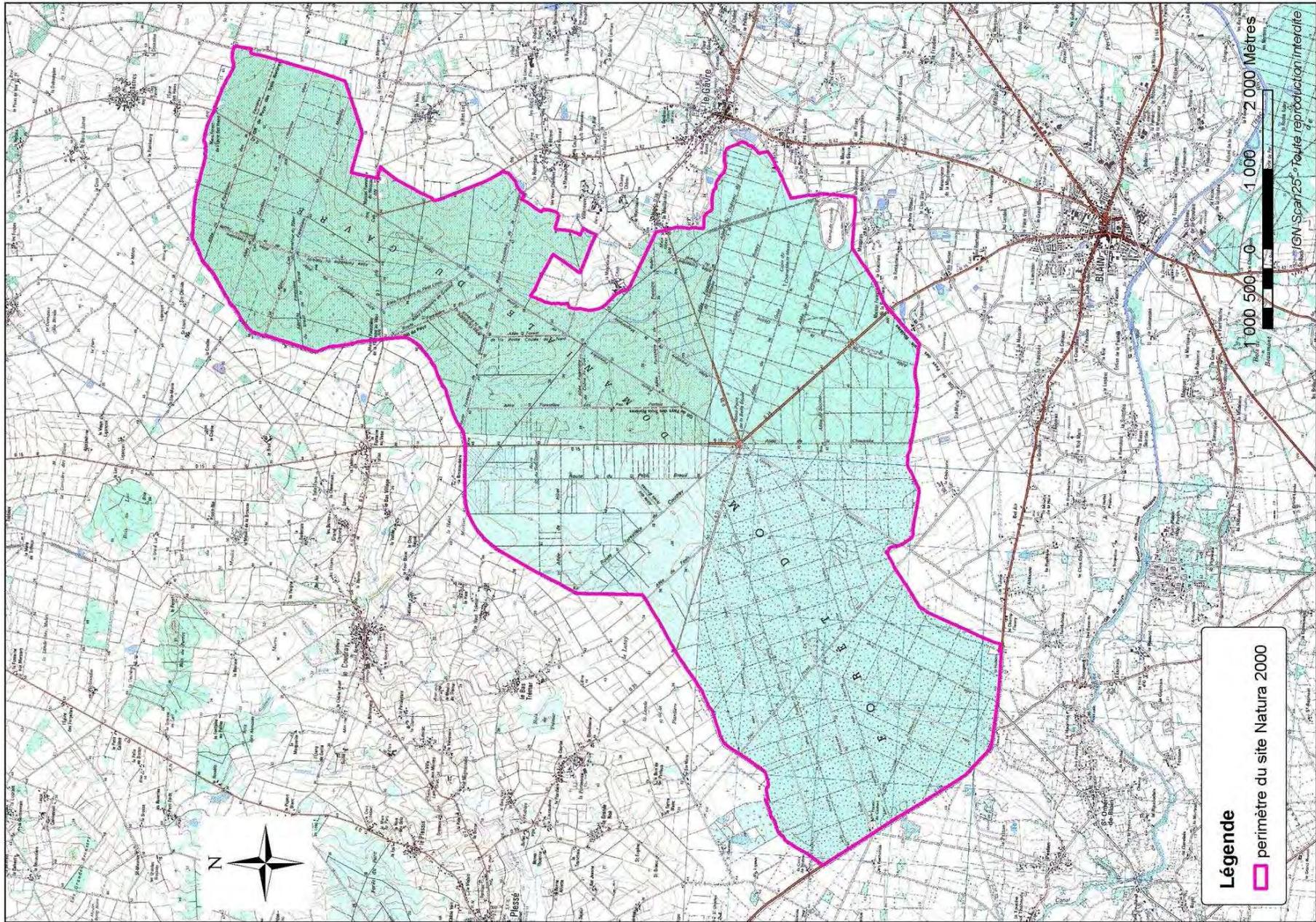
II. PRESENTATION DU SITE NATURA 2000

1 - Situation

Le site Natura 2000 « forêt du Gâvre » est en totalité sur la commune du Gâvre, en Loire-Atlantique (44). Il fait partie de la Communauté de Communes de la région de Blain. Le site correspond au périmètre de la forêt domaniale du Gâvre d'une surface de 4381 ha.



Carte n°1 : Localisation du Site Natura 2000



Carte n°2 : Périmètre du Site Natura 2000

2 - Contexte physique

Le massif forestier du Gâvre constitue la surface boisée la plus importante du département. Il présente une topographie relativement homogène avec des altitudes assez basses qui varient de 61 m au nord-est de la forêt et de 24 m au débouché du ruisseau du Perche près du bourg du Gâvre.

Le climat est de type océanique avec une température moyenne annuelle de 11,9 au cours de la période 1971-2000 et des précipitations moyennes supérieures à 750 mm/an. Les écarts par rapport à cette moyenne pouvant d'ailleurs être importants : de 650 à 1000 mm/an.

3 - Principaux zonages déjà en vigueur

PÉRIMÈTRES Z.N.I.E.F.F

➤ Définition

Une Z.N.I.E.F.F. (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique) se définit par l'identification scientifique d'un secteur du territoire national particulièrement intéressant sur le plan écologique. L'ensemble de ces secteurs constitue ainsi l'inventaire des espaces naturels exceptionnels ou représentatifs. On distingue deux types de ZNIEFF :

- **les zones de type I** : Secteurs d'une superficie en général limitée, caractérisés par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux, rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional. Ces zones sont particulièrement sensibles à des équipements ou à des transformations même limitées.

- **les zones de type II** : Grands ensembles naturels (massif forestier, vallée, plateau, estuaire...) riches et peu modifiés ou qui offrent des potentialités biologiques importantes.

➤ Les Z.N.I.E.F.F. du site Natura 2000

ZNIEFF de type II : « FORÊT DU GÂVRE »
- la totalité du massif (4381 ha)

ZNIEFF de type I : « LANDE DU CHAMP
DE COURSES DE MESPRAS » (10 ha)

PÉRIMÈTRE Z.I.C.O.

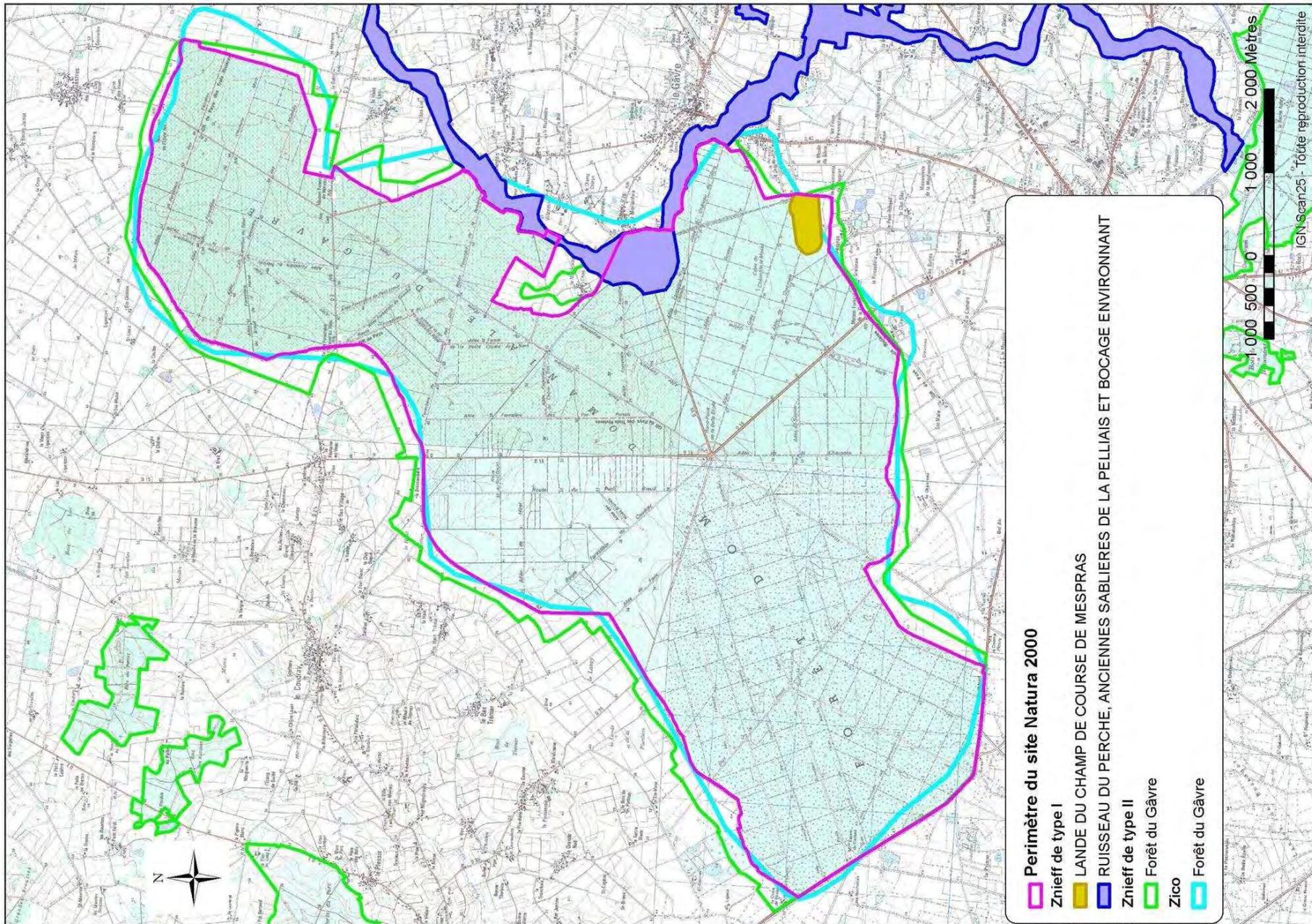
➤ Définition

Les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (Zico) sont des sites qui ont été identifiés comme important pour certaines espèces d'oiseau (aires de reproduction, de mue, d'hivernage, zones de relais de migration) lors du programme d'inventaires scientifiques lancé par l'ONG « Birdlife International ».

Si ces zones ne confèrent pas aux sites une protection réglementaire, elles servent toutefois à prendre en compte la conservation des oiseaux lors des projets d'aménagement ou de gestion du territoire. Les ZICO sont à la base des propositions de site d'intérêt communautaire (SIC) pour la constitution du réseau de Zone de Protection Spéciale.

➤ Les Z.I.C.O. du site Natura 2000

ZICO : « FORÊT DU GÂVRE » - la totalité
du massif (4381 ha)



Carte n°3 : ZNIEFF et ZICO dans ou à proximité du site Natura 2000

4 - Fiche d'identité du site

Nom officiel du site Natura 2000 : **Forêt du Gâvre**

Date de transmission de la ZSC (pSIC, SIC) ou/et date de l'arrêté de la ZPS : **25 avril 2006**

Désigné au titre de la Directive « Oiseaux » 79/409/CEE : **oui**

Numéro officiel du site Natura 2000 : **FR 5212005**

Désigné au titre de la Directive « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE : **non**

Localisation du site Natura 2000 : **Pays de la Loire**

Localisation du site Natura 2000 : **Loire-Atlantique (44)**

Superficie officielle (FSD) du site Natura 2000 au titre de la Directive européenne « Oiseaux » 79/409/CEE : **4381 ha**

Préfet coordinateur : Jean DAUBIGNY

Président du comité de pilotage du site Natura 2000 désigné pendant la période de l'élaboration du Docob : **M. le Maire de la Commune du Gâvre - Jean-Philippe COMBE**

Structure porteuse : **Commune du Gâvre**

Opérateur : **Office National des Forêts**

Prestataires techniques (le cas échéant) : **Ligue pour la Protection des Oiseaux**

Commissions ou groupes de travail : 1

Membres du comité de pilotage du site Natura 2000 : *cf. Liste en annexe*

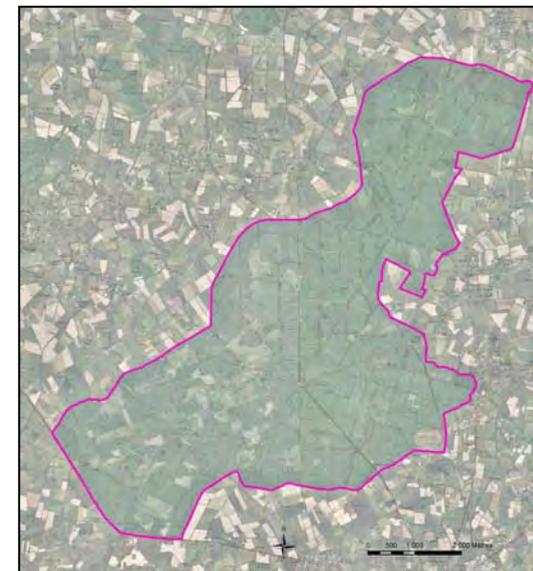


TABLEAU N°1 : DONNEES ADMINISTRATIVES

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données Structures ressources
Régions	1	<i>Pays de la Loire</i>		<i>Administration</i>
Départements	1	<i>Loire-Atlantique</i>		<i>Administration</i>
Communes	1	<i>Le Gâvre</i>		<i>Administration</i>
Habitants	1388			<i>INSEE</i>
Parcs nationaux	-			
Parcs naturels marins	-			
Parcs naturels régionaux	-			
Réserves naturelles (RNN, RNR)	-			
Terrain du Conservatoire du littoral	-			
ENS	-			
APB	-			
Autres statuts : réserves de biosphère MAB, site RAMSAR, RBi, Rbd, RNCFS...	-			
Sites classés	-			
Autres zonages connus (zones humides, zones importantes pour les oiseaux, ...)	3	ZNIEFF type I « FORET DU GAVRE » ZNIEFF type II « LANDE DU CHAMP DE COURSES DE MESPRAS » ZICO « FORET DU GAVRE »	<i>Les espèces recensées dans la Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux ont justifié la désignation au réseau Natura 2000</i>	<i>DREAL Pays de la Loire</i>
Réserves de pêche	-			
Réserves de chasse	-			
SAGE, SDAGE	1	<i>SDAGE Loire-Bretagne</i>		<i>Agence de l'eau Loire-Bretagne</i>
Autres informations : schémas des carrières, éoliens....	1	<i>Communauté de communes de la région de Blain</i>		

TABLEAU 2 : SITUATION DES PROPRIETES DANS LE SITE

Données administratives	Quantification	Qualification	Surface (ha)	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données Structures ressources
Propriétés de l'Etat	100%	Forêt domaniale du Gâvre	4381		Aménagement forestier de la forêt domaniale du Gâvre
Propriétés des communes et EPCI	-				
Grandes propriétés privées	-				
Petites propriétés privées	-				
Autres informations					

TABLEAU 3 : DONNEES ABIOTIQUES GENERALES

Données abiotiques générales	Quantification	Qualification	Origine des données/ Structures ressources
Géologie	100% du massif	Sud du Massif Armoricaïn	ONF
Hydrologie			
Climat	750 mm/an 11.9°C moy an.	Type océanique	MétéoFrance
Pédologie	100% du massif	« brunisols lessivés » – Limono-argileux	ONF
Topographie	24 à 61 m d'altitude	Paysage forestier à la topographie relativement faible	ONF
Hydrographie	1 ruisseau permanent	Le ruisseau du Perche est le seul de la forêt qui reste en eau l'été	ONF
Autres informations			

III. DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE

Son objectif est de recenser les activités humaines présentes sur le site Natura 2000 pouvant avoir un impact, négatif ou positif, sur les espèces d'intérêt communautaire identifiées. La prise en compte de ces activités, et des acteurs qui les animent, est primordiale afin que les actions proposées *in fine* soient en adéquation avec les exigences économiques, sociales, culturelles et récréationnelles.

1 - Les activités

LA GESTION FORESTIERE :

Elle est pratiquée par l'Office National des Forêts puisque les terrains appartiennent à l'État et relèvent du Régime Forestier. La gestion est guidée par des directives Nationales et par des orientations locales. L'aménagement forestier, qui définit pour 20 ans les objectifs assignés à la forêt et organise la gestion qui en découle, est en cours de réalisation. Il est réalisé en étroite concertation avec les conclusions annoncées du Comité de Pilotage et sera conforme, d'après l'O.N.F. aux préconisations du Document d'Objectifs.

Les différents points de l'activité forestière qui nous intéressent dans le cadre de l'application de la Directive « Oiseaux » sont les suivants :

➤ le type de gestion pratiquée

Les objectifs assignés à la forêt domaniale du Gâvre sont la production de bois, l'accueil du public et la protection des milieux et des paysages. C'est la multi-fonctionnalité de la forêt.

La gestion actuelle des habitats (favorables aux oiseaux) présents en forêt est déclinée de la manière suivante.

- ♦ Les landes (présence de bruyères, de molinie...etc) : Nous distinguerons la lande de l'hippodrome des autres zones de landes plus petites présentes en forêt. En effet, la lande de Mespras est une concession en faveur de la Société de Course Blain-Bouvron-Le Gâvre. C'est une très belle lande humide qui s'étend sur une surface de 10 ha. La gestion pratiquée a pour objectif de conserver cette lande, de limiter son reboisement naturel. Des petites zones sont fauchées tous les 3 ans dans le but de conserver une population du rare papillon, l'Azuré des mouillères.
- ♦ Les autres zones de lande de la forêt ne font l'objet d'aucune gestion particulière étant donné leurs faibles surfaces.
- ♦ Les jeunes parcelles en régénération : Pour la plupart d'entre elles, il s'agit de régénérations naturelles où les semences proviennent du peuplement en place. Dans quelques cas seulement (hors zone Natura 2000) des plantations sont réalisées. Sur le site Natura 2000, 40 hectares de forêt sont régénérés tous les ans en moyenne avec un peu plus de la moitié de peuplements feuillus (chêne essentiellement). Leur répartition spatiale est hétérogène sur l'ensemble de la forêt.
- ♦ Les vieux peuplements : De nombreuses parcelles présentent des peuplements adultes matures, c'est-à-dire avec des arbres d'environ 50 cm de diamètre et plus. Dans un but écologique (oiseaux, chiroptères, insectes...), l'Office National des Forêts distingue plusieurs types de traitement ; les « îlot de vieillissement » qui définissent des zones où l'âge d'exploitabilité est augmenté et les « îlots de sénescence » où les arbres ne sont récoltés qu'à leur mort physiologique. Sur le site Natura 2000, seul un îlot de vieillissement au lieu dit « les Chételons » a été défini. Il est prévu, dans l'aménagement forestier en cours, d'en créer d'autres ainsi que des îlots de sénescence. Par ailleurs, des arbres dits « bio » sont signalés de manière non systématique en fonction de la présence d'une aire de rapace, de la présence de chiroptères...etc

- ♦ Les autres peuplements : Ils sont gérés dans le cadre des 3 objectifs cités ci-dessus. D'une manière générale, des coupes ont lieu tous les 10 ans en moyenne.

↻ les périodes de travaux

Les travaux sont réalisés tout au long de l'année en forêt mais avec différentes intensités. De la fin de l'automne au début du printemps, l'activité forestière consiste au martelage des bois à abattre et à la coupe des bois marqués. Peu d'engins mécaniques sont donc présents pendant cette période sauf les « têtes-abatteuse » pour certaines coupes de résineux. Si un labour est nécessaire, il est réalisé de juillet à mi-septembre et le gyrobroyage lors des périodes ni trop sèches, ni trop humides, d'octobre à novembre ou avril/mai.

Le fauchage des bords des routes forestières, lorsqu'il est fait, est effectué du 15 juin au 15 juillet.

Types de travaux	Hiver	Printemps	Été	Automne
Coupes de bois - feuillus				
Coupes de bois - résineux				
Gyrobroyage				
Fauchage				
Labours				

↻ le volume de bois exploité

Sur 21 ans, environ 17500 m³ de bois par an ont été exploités pour répondre à l'objectif de production de bois. Ils permettent d'alimenter la filière bois régionale et ainsi participent à l'activité économique locale. Depuis 2000, on constate une augmentation du volume prélevé mais qui devrait se réduire avec le nouvel aménagement forestier de la forêt puisque celui-ci prévoit beaucoup moins de surfaces à régénérer.

↻ L'accueil du public

La gestion forestière pratiquée pour l'accueil du public est avant tout sécuritaire ; coupe des bois morts et/ou dangereux en bordure de chemin. La mise en place de panneaux d'information, de mise en place de sentier permet d'organiser la fréquentation.

LE TOURISME :

La forêt du Gâvre constitue le plus grand massif ouvert au public de Loire-Atlantique. Il est par conséquent le point de concentration de nombreuses activités de plein air. La randonnée pédestre, équestre, le cyclisme, les courses d'orientations mais également les ramasseurs de champignons, les promeneurs, les sorties « nature » sont autant d'activités qui rassemblent les personnes en forêt. La période qui concentre le plus d'utilisateurs est la période du brame du cerf et du ramassage des champignons autrement dit du 15 septembre au 15 octobre.

☞ La randonnée pédestre

De nombreux circuits à destination des randonneurs parcourent la forêt :

- ◆ Le sentier de Grande Randonnée (GR de Pays) qui part du nord-est de la forêt et qui ressort au niveau de la commune du Gâvre en passant par le rond-point de la belle étoile ;
- ◆ Les sentiers de Petite Randonnée, au nombre de 4, sont tous situés à l'est du massif ;
- ◆ Les sentiers pédagogiques « des ferrières » et « des Chêtelons » qui proposent aux randonneurs de s'attarder sur quelques éléments biologiques, historiques...etc de la forêt. Ces circuits sont relativement courts. A noter également le « sentier de l'arboretum » proche de la Magdeleine, qui permet de parcourir cette collection d'arbres d'essences différentes.
- ◆ Le sentier sportif à proximité du rond-point de la Belle Etoile

(Voir carte page 17)

☞ La randonnée équestre

Plusieurs centres équestres existent aux abords de la forêt, ils permettent aux cavaliers de venir en forêt sur les 2 pistes prévues à cet effet (voir carte page précédente). L'une permet de traverser la forêt dans un axe nord-sud en contournant le rond-point de la belle étoile, l'autre, plus courte, fait une boucle autour du rond-point de la belle étoile. Ces sentiers sont balisés sur le terrain de la même manière que sur la carte.

Selon le Comité Régional de Tourisme Equestre des Pays de la Loire, entre 500 et 700 cavaliers fréquentent annuellement les circuits forestiers balisés.

Notons que quelques événements peuvent avoir lieu ponctuellement comme par exemple « l'Equirando » en juillet 2008 qui a accueilli environ 1200 cavaliers à Châteaubriant et qui a augmenté sensiblement le nombre de cavaliers en forêt.

(Voir carte page 17)

☞ La Société de Course Blain-Bouvron-Le Gâvre

Elle possède une concession sur la parcelle 230 de la Forêt du Gâvre pour y exercer une activité hippique. Les courses existent depuis 1910 sur l'hippodrome de Mespras et aujourd'hui, une dizaine de courses ont lieu. De part cette activité hippique, qui a évité le boisement de l'intérieur de la parcelle (pour des raisons évidentes de visibilité), et grâce au ramassage de litière qui a perduré jusque dans les années 1970, une très belle lande humide de 10 ha s'est maintenue avec une richesse écologique importante.

Comme toute concession, l'O.N.F. garde la maîtrise de la gestion en conciliant les besoins de la Société hippique avec les autres intérêts assignés à la parcelle. Les travaux sur le milieu naturel sont toujours réalisés en concertation entre les 2 intervenants.

L'ensemble de ces sentiers (pédestres et équestres) est également inscrit, à quelques différences près, au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

☞ **Le V.T.T.**

La pratique du vélo tout terrain est difficile à évaluer. Toutes les pistes prévues à cet effet sont situées en dehors du site Natura 2000. Toutefois, un regroupement a lieu tous les ans ; le « raid VTT du chêne aux Ducs » qui génèrent environ 1500 personnes dans le site Natura 2000 le dernier week-end d'octobre.

☞ **Les courses d'orientation**

Cette activité diurne rassemble environ 60 personnes les jours de sortie (entraînements et scolaires) et environ 100 personnes lors des compétitions de la Fédération Française de Course d'Orientation (F.F.C.O.).

La répartition dans l'année se fait de la manière suivante :

- ◆ 1 samedi par mois pour les entraînements exceptés pour les mois de décembre-janvier et juillet-août.
- ◆ 5 compétitions scolaires organisées les mercredis (hors périodes de chasse à tir)
- ◆ 1 à 2 compétitions tous les 2 ans organisées par la F.F.C.O..

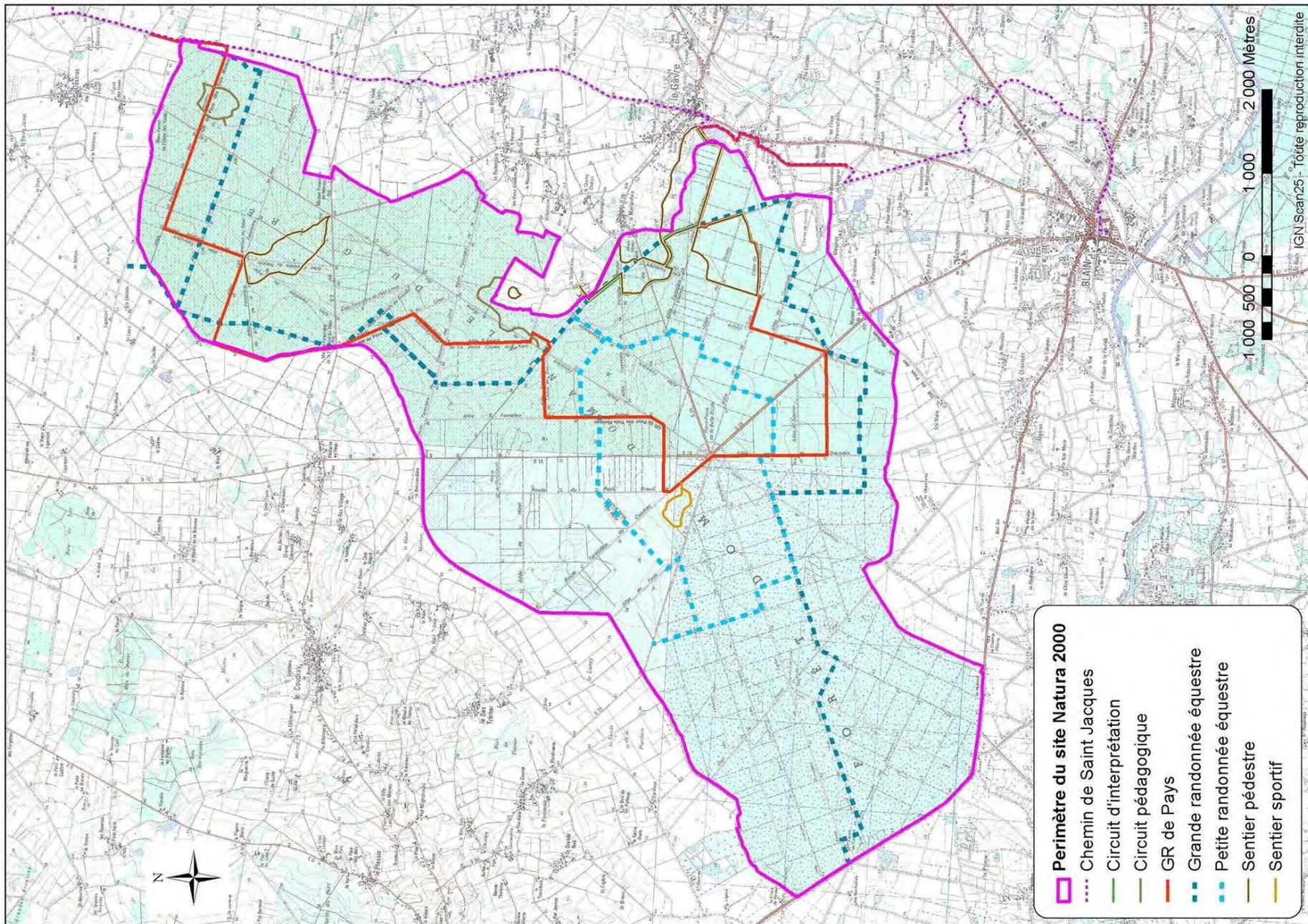
Les secteurs de la forêt où se pratiquent les courses d'orientation sont essentiellement le nord de la forêt au niveau du « Pilier », à l'est du rond point de la belle étoile et plus occasionnellement dans la zone sud ouest de la forêt.

(Voir carte page 18)

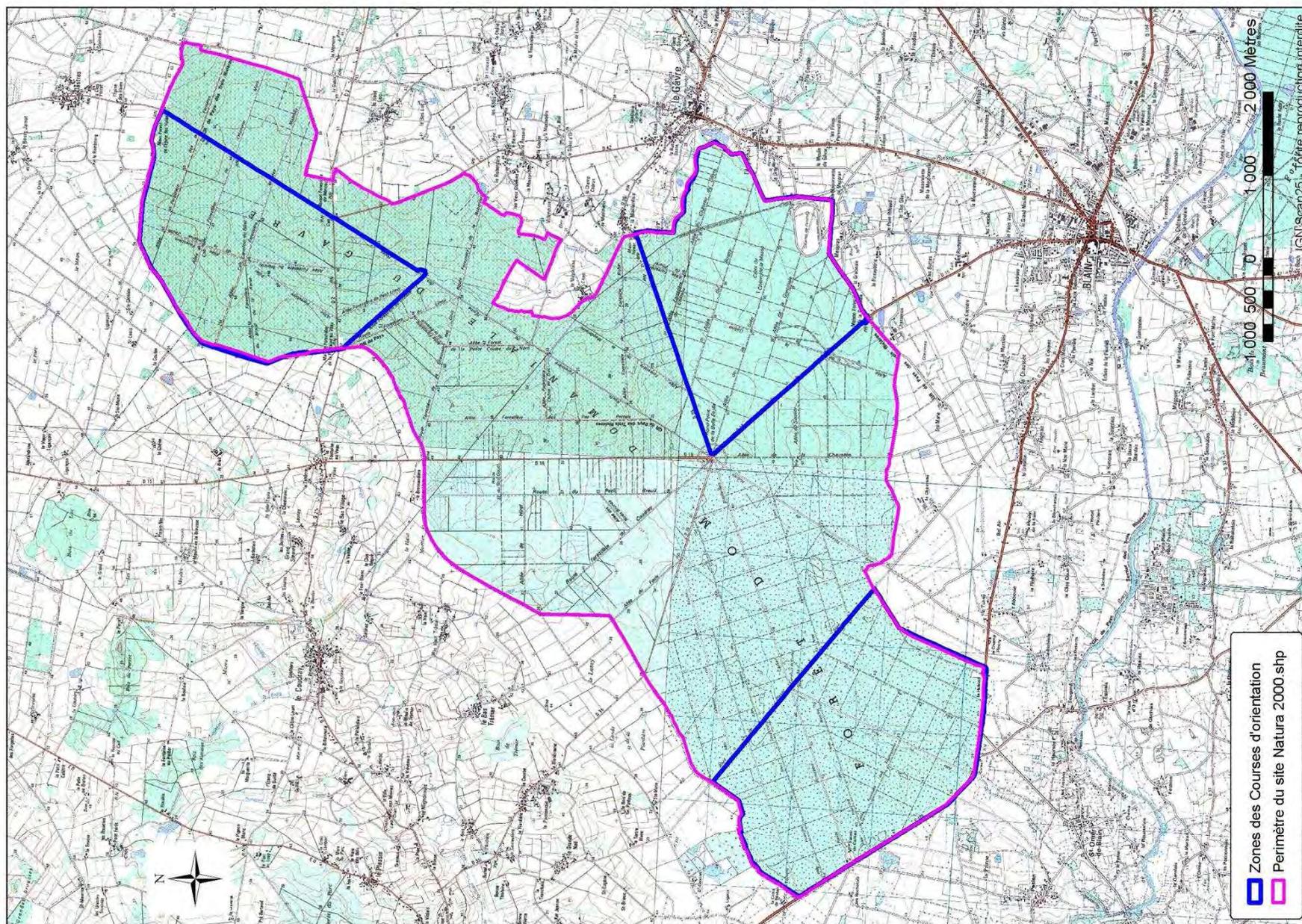
☞ **Autres : Musée Benoist – Maison de la forêt**

L'éducation à l'environnement ainsi que la découverte de sites touristiques sont les principales activités du Musée Benoist. Les sorties en forêt s'étalent toute l'année pour les groupes d'enfants et les adultes, alors que pour le public individuel, il s'agit de la période allant d'avril à novembre.

Ces sorties sont localisées prioritairement sur le sentier du chêne de la messe (voir carte des sentiers page 17) à l'est de la forêt, sur les sentiers pédagogiques des Chêtelons et des Ferrières et enfin sur le sentier du Pilier. Périodiquement, les sorties peuvent avoir lieu sur l'ensemble de la forêt selon la pertinence du milieu pour l'approche des différents éléments naturels composant l'écosystème forestier.



Carte n°4 : Principaux sentiers de randonnées et pistes équestres



Carte n°5 : Zone d'activité des Courses d'Orientation

LA CHASSE :

Deux modes de chasse co-existent sur le site Natura 2000, la chasse à courre et la chasse à tir. Les périodes de chasse, pour le gibier sédentaire, sont définies par l'arrêté préfectoral du 21 juillet 2006. Pour le gibier de passage et le gibier d'eau, c'est l'arrêté ministériel du 24 mars 2006 qui prévaut.

☞ La chasse à courre :

Un lot de chasse pour le cerf et un autre pour le chevreuil existent sur l'ensemble de la forêt. Ces lots ont une durée de 12 ans. Elle a lieu du 17 septembre à 9h au 28 février au soir.

☞ La chasse à tir :

Quatre lots de chasse se partagent géographiquement la forêt (en fonction des anciens triages de l'ONF) dans lesquels on distingue la chasse au grand gibier et la chasse à la bécasse des bois. Ces lots ont une durée de 12 ans. La chasse à tir au grand gibier a lieu du 1^{er} septembre à 9h au 28 février au soir alors que la chasse à la bécasse des bois se pratique entre le 25 septembre et le 20 février sur le site.

LA PECHE :

Un seul cours d'eau traverse la forêt, le « ruisseau du Perche », dont la taille ne permet pas la pêche. Selon l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique « la Gaule Blinoise », plusieurs lots de pêche s'étendent sur les biefs du canal de Nantes à Brest, des baux de pêche avec les municipalités de Blain, Le Gâvre et Fay de Bretagne (au niveau des étangs) mais aucun ne se trouve dans le périmètre du site Natura 2000.

LA GESTION DES BORDS DE ROUTE :

☞ les routes forestières

La gestion consiste en un fauchage des accotements, du fossé et du talus une fois par an maximum. La commande est de l'initiative de l'O.N.F mais sa réalisation a été confiée à différents opérateurs depuis ces dernières années : O.N.F. au départ, puis la Direction Départementale de l'Équipement, et ensuite les services du Canal de Nantes à Brest. Enfin, pour raison financière, la fauche n'a plus lieu tous les ans. Aucun biocide n'est utilisé dans ce cadre.

☞ les routes départementales

C'est le Conseil Général qui se charge d'assurer la gestion des bas côté des routes D15 et D35. Une fauche de 3 « passes » par an était réalisée, selon la même technique que pour les routes forestières : 1 sur l'accotement, 1 sur le revers interne du fossé et 1 sur le talus externe. Depuis 2006, et pour raison financière, aucun désherbant professionnel ou autre biocide n'est utilisé, ce qui n'était pas le cas les années passées. La fauche est réalisée, quel que soit le type de route, fin juin, début juillet avec occasionnellement (en fonction de la repousse de la végétation) une simple passe sur les accotements des routes départementales à l'automne.

TABLEAU 4 : DONNEES SUR LES ACTIVITES HUMAINES ET L'OCCUPATION DU SOL

Activités humaines et occupation du sol (1)	Code FSD des activités	Quantification	Qualification	Origine des données Structures ressources
Activité sylvicole	160 : gestion forestière 162 : artificialisation des peuplements 164 : éclaircissage 165 : élimination des sous-étages 166 : élimination des arbres morts ou dépérissant 190 : autres activités agricoles et forestières 530 : amélioration de l'accès au site	Forêts : 4381 ha (99% du site) Landes : 20 ha environ (1% du site)	Type de peuplement : Futaie régulière (4412 ha) ; Futaie irrégulière (54 ha) Essences : 58% de feuillus (chêne sessile, chêne pédonculé, hêtre,...) ; 41% de résineux (Pin sylvestre, Pin maritime, Pin laricio, ...). Exploitation forestière et filière bois : Production de bois d'œuvre de qualité (sciage, merrain...) et bois de chauffage. Gestion forestière : Objectif de production, de protection générale du milieu des paysages et d'accueil du public.	- ONF
Activité cynégétique	230 : Chasse	6 lots de chasse	Chasse à courre : 1 lot pour le Cerf élaphe et 1 lot pour le Chevreuil Chasse à tir : 4 lots pour le grand gibier et la Bécasse des bois	- ONF - Fédération départementale des chasseurs
Pêche	220 : Pêche	Néant		- Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique « la Gaule Blinoise »
Tourisme	609 : Autres complexes de sports et de loisirs 622 : Randonnée, équitation et véhicules non motorisés 620 : Sports et loisirs de nature	1 parcours sportif 2 sentiers pédagogiques 5 sentiers de randonnée 2 pistes équestres Courses d'orientation : 1 fois par mois (sauf déc-janv. et juil-août)	Parcours sportifs au rond point de l'étoile Sentiers pédagogiques : 1 circuit d'interprétation + 1 circuit pédagogique Circuit de randonnée pédestre : 4 sentiers « petite randonnée » + 1 Grande Randonnée (GR de Pays) Piste équestre : 1 boucle et 1 piste qui traverse la forêt Courses d'orientation : entre 60 et 100 personnes	- Office du tourisme de la région de Blain - Comité Départemental de Randonnée Pédestre - Comité Régional de Tourisme Equestre - Association des Randonneurs de l'Isac, « Cheval Rando Isac » - Comité Départemental de Courses d'Orientation - Musée Benoist – Maison de la forêt
Projets				
Autre activité	605 : Hippodrome	30 ha	Entre 5 et 10 courses par an	- ONF

(1) Nomenclature FSD en annexe

2 - Les Inter-relations « espèces – activités »

Pour lister et hiérarchiser les menaces qui pèsent sur les différentes espèces, il est essentiel de dresser les interactions, positives mais surtout négatives, entre les impacts directs et indirects des différentes activités et les espèces. Le tableau ci-dessous résume ces incidences.

Néanmoins, il s'avère que les acteurs du site font remonter la difficulté qu'ils rencontrent pour organiser les différentes pratiques (exploitations forestières, chasse, ramasseurs de champignons...etc) les unes avec les autres.

TABLEAU 5 : INCIDENCES FAVORABLES OU DEFAVORABLES DES ACTIVITES SUR LE SITE NATURA 2000 (VIS A VIS DES OISEAUX)

Activité		Acteur(s)	Incidence positive : 😊	Incidence négative : ☹️
GESTION FORESTIERE	Accueil du public	O.N.F.	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation de la fréquentation - Sensibilisation à la biodiversité 	<ul style="list-style-type: none"> - Abattage d'arbres morts (pour la sécurité)
	Production de bois	O.N.F. Exploitants forestiers	<ul style="list-style-type: none"> - Entretien d'une mosaïque d'habitats à l'échelle de la forêt - Garantie de continuité de la forêt par le Code Forestier - Maintien de la biodiversité associée 	<ul style="list-style-type: none"> - Âges d'exploitabilité précoces - Travaux en période de reproduction - Perte ponctuelle d'habitats : coupe rase ou partielle (gyrobroyage) - Dérangement localisé des espèces - Fragmentation des habitats
	Protection des milieux et des paysages	O.N.F.	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion en faveur de la biodiversité - Création d'habitats d'espèces - Restauration/entretien des habitats d'espèces - Suivi d'espèces 	Pas d'objet
SPORTS - LOISIRS	Randonnée pédestre / équestre – V.T.T. - promeneurs	Tout public	<ul style="list-style-type: none"> - Education à l'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> - Dérangement mineur des espèces
	Courses d'orientation	Comité Départemental de Courses d'Orientation	<ul style="list-style-type: none"> - Education à l'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> - Dérangement mineur des espèces
	Sorties « nature »	Maison de la forêt L.P.O.	<ul style="list-style-type: none"> - Education à l'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> - Dérangement mineur des espèces
	Quads et motos	Public concerné	Pas d'objet	<ul style="list-style-type: none"> - Dérangement majeur des espèces
	Hippodrome de Mespras	Société de course ONF	<ul style="list-style-type: none"> - Conservation de la lande humide - Gestion particulière au profit de la biodiversité 	<ul style="list-style-type: none"> - Dérangement ponctuel des espèces - Gestion des « pares-feu »
	Chasse	Fédérations de chasse O.N.C.F.S. - O.N.F.	Pas d'objet	<ul style="list-style-type: none"> - Dérangement mineur des espèces*
	Pêche	Société de pêche « la Gaule blinoise » et adhérents	Pas d'objet	Pas d'objet*
Gestion des routes non forestières		Conseil Général 44	Pas d'objet	<ul style="list-style-type: none"> - Biocides (par le passé) - Fauches pouvant être précoces

* Cf. Code de l'Environnement – L 414-1, article V « Les activités piscicoles, la chasse et les autres activités cynégétiques pratiquées dans les conditions et sur les territoires autorisés par les lois et règlement en vigueur, ne constituent pas des activités perturbantes ou ayant de tels effets. »

IV. DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

Les espèces détaillées ci dessous sont les oiseaux présents sur le site Natura 2000 « forêt du Gâvre » et identifiés à l'annexe I de la Directive Oiseaux comme étant d'intérêt communautaire. 7 espèces de cette annexe ont été détectées selon une méthodologie décrite dans le tome des pièces administratives et techniques. Elles font l'objet de fiche individuelle dans laquelle est rappelées :

- ♦ les principales caractéristiques de l'espèce ;
- ♦ les menaces qui pèsent sur sa conservation ;
- ♦ la présence ou répartition en forêt du Gâvre ;
- ♦ les mesures de gestion favorables à l'espèce.

Dans un second temps, et au-delà des espèces dites d'intérêt communautaire, nous nous sommes intéressés à la présence d'espèces d'intérêt patrimonial fort. Douze espèces, hors annexe, ont ainsi été décrits selon le même procédé que pour les espèces de l'annexe I de la Directive Oiseaux. Même si aucun contrat ne pourra être engagé pour ces espèces, il semble intéressant de pouvoir mieux cerner leur écologie et les mesures de gestion qui leurs sont favorables.

1 - Les Oiseaux d'intérêt communautaire

TABLEAU 6 : LISTE DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE ET PERIODE DE PRESENCE EN FORET DU GAVRE

Espèce présente en forêt du Gâvre		Période de présence											
Nom français	Nom scientifique	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>					■	■	■	■				
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>			■	■	■	■	■	■				
Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>					■	■	■	■				
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Fauvette pitchou	<i>Sylvia undata</i>	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■

Espèce présentes par le passé en forêt du Gâvre		Période de présence											
Nom français	Nom scientifique	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Busard Cendré	<i>Circus pygargus</i>				■	■	■	■	■				
Cigogne noire	<i>Ciconia nigra</i>				■	■	■	■					
Pic cendré	<i>Picus canus</i>	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■

■ Espèce présente en période estivale

■ Espèce présente toute l'année

Le Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*)

Classification (Ordre, Famille) : Accipitriformes, Accipitridés

Code
Natura 2000

A 082



DESCRIPTION DE L'ESPECE, ECOLOGIE

La femelle et le mâle ont un plumage différent mais garde l'allure « commune » aux busards à savoir une longue queue, des longues ailes en forme de « V » lors des planés. Le mâle est gris bleuté avec le bout des ailes noires, la femelle a le dessus brun et le dessous blanc-beige rayé de brun.

Le Busard Saint-Martin niche et dort au sol. Il choisit le milieu le plus adapté pour se protéger des prédateurs, notamment du renard. Végétation herbacée touffue et épineuse pour les nids, zones humides, friches ou rarement champs dégagés pour les remises nocturnes en période inter-nuptiale. Dans ces habitats, le Busard Saint-Martin tend à se rassembler en groupes plus ou moins lâches.

Selon la ressource alimentaire disponible (rongeurs, passereaux) le sex-ratio sera très différent selon les régions, durant la période hivernale. Les femelles, plus grandes, recherchent des proies plus grosses dans des milieux plus ouverts.

ÉTAT DE CONSERVATION, CAUSES DE DECLIN ET MENACES

Statut :
A surveiller
(Nicheur et Hivernant)

SPEC 3

32 000 à 59 000 couples sont recensés en Europe en 2004, avec une tendance en déclin léger. La population européenne est relativement faible et conserve une distribution morcelée. Malgré l'augmentation des populations de 90 à 2000, la population reste inférieure à celle qui existait avant le déclin de 1970 à 1990.

En Loire-Atlantique cet oiseau est un hivernant régulier : 130 à 150 individus d'après « les Oiseaux de Loire-Atlantique du 19ème siècle à nos jours » (GOLA 1992) même si selon les sites les populations hivernantes sont très variables.

Les principales menaces sont les actes de destruction directe qui existent encore localement et la disparition des habitats, notamment des landes. La disponibilité de la nourriture enfin est mise en

cause par l'évolution des pratiques agricoles, par la réduction des surfaces en herbes et la précocité croissante des labours hivernaux.

En Loire-Atlantique le débroussaillage des jeunes plantations est la principale cause de destruction des nichées (GOLA, 1992).

En forêt du Gâvre :

Hivernant et nicheur régulier

MESURES DE CONSERVATION

- Maintenir la protection intégrale et les efforts pour la protection des nichées dans les cultures ;
- Eviter les interventions en période de reproduction ;
- Eviter la destruction des zones de lande.

Le Busard cendré (*Circus pygargus*)

Classification (Ordre, Famille) : Accipitriformes, Accipitridés

Code
Natura 2000

A 084



DESCRIPTION DE L'ESPECE, ECOLOGIE

C'est le plus gracile et le plus petit des Busards européens. Le mâle est gris cendré avec le bout des ailes noires et se distingue du Busard St-Martin par la présence de barres alaires noires, la femelle a le dessus brun roussâtre strié de noir et le dessous roux vif.

Le Busard cendré niche dans les marais, jeunes plantations d'arbres, landes et friches mais aussi les prairies de fauche et les cultures qui accueillent 70% de la population nicheuse. Les couples ont par ailleurs tendance à se rassembler pour la reproduction. En France, le Busard cendré semble lié à une espèce proie : le Campagnol des champs (*Microtus arvalis*) dont les fluctuations interannuelles d'abondance affectent directement les densités et les succès de reproduction du busard.

ÉTAT DE CONSERVATION, CAUSES DE DECLIN ET MENACES

Statut :
A surveiller
(Non Hivernant)

NON SPEC

La France accueille une proportion importante de la population européenne de Busards cendrés. 2 500 à 5 000 couples nicheurs en France d'après « Oiseaux menacés et à surveiller en France » (SEOF et LPO, Rocamora et Yeatman-Berthelot, Paris, 1999). L'espèce était notée en régression en France jusque dans les années 80. La population européenne est considérée comme stable bien que peu importante. Elle reste donc sensible.

En Loire-Atlantique il s'agit d'un estivant nicheur très rare à distribution très limitée (GOLA, 1992). Quelques couples nichent régulièrement en limite sud-ouest du département, dans le Marais Breton. Des cas de reproduction ponctuelle sont observés ailleurs dans le département : forêts du Gâvre et de Machecoul, Roche-Blanche, etc..

Sur le site Natura 2000, il n'a été observé en tant que nicheur que sur la lande de l'hippodrome (qui semble être le dernier site éventuellement favorable) et pas depuis 1989.

En forêt du Gâvre :

Non nicheur depuis 1989

MESURES DE CONSERVATION

- Eviter les interventions en période de reproduction ;
- Eviter le morcellement des zones de lande ;
- Protéger les nichées dans les zones de culture.

La Bondrée apivore (*Pernis apivorus*)

Classification (Ordre, Famille) : Accipitriformes, Accipitridés

Code
Natura 2000

A 072



DESCRIPTION DE L'ESPECE, ECOLOGIE

La Bondrée apivore installe son nid en milieu boisé et fréquente les milieux ouverts et semi-ouverts (bocage, prairies, clairières, ...) où elle consomme guêpes, abeilles, frelons et leurs couvains.

Mais la Bondrée ne fréquente pas un milieu très particulier, sa présence étant essentiellement liée à la présence de quelques grands arbres pour son nid et à l'abondance des hyménoptères dans un rayon d'au moins trois kilomètres.

ETAT DE CONSERVATION, CAUSES DE DECLIN ET MENACES

Statut :
Non menacée

75% de la population de Bondrée apivore se trouve en Europe mais elle y possède des effectifs importants de l'ordre de 110 à 160 000 couples nicheurs. Cet oiseau migrateur absent de l'Europe durant l'hiver est en déclin en Suède et Finlande mais stable dans la grande majorité des pays européens.

En Loire-Atlantique il s'agit d'une estivante nicheuse rare à distribution assez large (GOLA, 1992). Une quinzaine de couples est recensée chaque année malgré des difficultés de prospection dues à la discrétion de cette espèce (GOLA, 1992). 5 couples environ en Forêt du Gâvre. En 2001, le manque de prospection pour cette espèce est encore notifié dans le bulletin scientifique de la LPO Loire-Atlantique (Spatule n°12, LPO44, 2006).

Les zones ouvertes telles que les clairières et les zones de régénération sont importantes pour cette espèce qui chasse à terre, en marchant.

En forêt du Gâvre :

5 à 10 couples

MESURES DE CONSERVATION

- Maintenir une mosaïque d'habitats arborés et ouverts ;
- Limiter l'utilisation des biocides notamment pour la ressource alimentaire.

Le Milan noir (*Milvus migrans*)

Classification (Ordre, Famille) : Accipitriformes, Accipitridés

Code
Natura 2000

A 073



DESCRIPTION DE L'ESPECE, ECOLOGIE

Le Milan est d'un brun assez uniforme. Avec une envergure qui peut atteindre 1.5 m, il entre dans la catégorie des grands rapaces. Sa queue est fourchue mais beaucoup moins que celle du Milan royal.

C'est une espèce généralement liée aux zones humides avec de grands arbres à proximité. Mais on le trouve également dans des zones boisées ou plaines agricoles s'il trouve sa nourriture à proximité. Il s'agit essentiellement d'un charognard qui récupère des poissons morts mais qui peut capturer lui-même des proies inférieures à 600 grammes. Sociable, il peut nicher en colonie mais les rassemblements observés sur les décharges d'ordures ménagères en période de reproduction sont constitués d'individus immatures.

ETAT DE CONSERVATION, CAUSES DE DECLIN ET MENACES

Statut :
A surveiller
(Non évalué Hivernant)

SPEC 3

L'espèce stable en France est en net déclin depuis les années 70 dans tout l'est de l'Europe, en Suisse et en Espagne.

En Loire-Atlantique 75 à 100 couples étaient notés par le GOLLA en 1992, suite à l'expansion de l'espèce depuis les années soixante. En 2001, la LPO Loire-Atlantique note un hivernage plus régulier de cet oiseau qui n'était observé qu'exceptionnellement durant l'hiver auparavant.

Plusieurs causes menacent cet oiseau puisque la disparition des zones humides s'ajoute au braconnage et désairage qui ont diminué, mais perdurent ainsi qu'aux électrocutions. La création de nouveaux plans d'eau lui est cependant favorable.

En forêt du Gâvre :

**Nicheur avant la
fermeture de la
décharge de Plélan**

MESURES DE CONSERVATION

- Préserver les zones humides ;
- Intensifier la neutralisation des lignes électriques dangereuses ;
- Contrôler l'utilisation d'appâts empoisonnés ;

L'Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*)

Classification (Ordre, Famille) : Caprimulgiformes, Caprimulgidés

Code
Natura 2000

A 224



DESCRIPTION DE L'ESPECE, ECOLOGIE

Lors de sa venue estivale, il recherche des milieux couverts de végétation basse, dense, mais possédant quelques placettes nues. Le nid est placé à même le sol sans aucun apport de matériaux. Il occupe ainsi des parcelles de pin ou de jeunes feuillus de moins de 4 mètres de hauteur, garrigues, vieilles châtaigneraies, voire camps militaires et autres zones artificiellement dégagées.

Il possède une biologie très particulière. Tout au long de la journée il reste dissimulé au sol ou sur une branche pour ne prendre son envol qu'une heure environ après le coucher du soleil. Il chasse alors en vol des insectes, des moustiques, des hannetons et principalement des lépidoptères tous capturés en vol au dessus des buissons, landes, plantations, lisières et chemins. Son activité est brève avant une nouvelle pause vers minuit pour une reprise de l'activité au cours de la nuit jusqu'au matin, ce rythme étant variable selon la météo et la luminosité de la lune.

En cas de pénurie de nourriture et de baisse de la température il peut rester plusieurs jours posé en abaissant sa température corporelle voire en diminuant ses rythmes respiratoires et cardiaques. Il reprend ensuite un état normal lors d'un retour à des conditions plus clémentes.

ETAT DE CONSERVATION, CAUSES DE DECLIN ET MENACES

Statut :

A surveiller
(Non Hivernant)

SPEC 2

La population européenne est importante (supérieure à 470 000 couples) mais connaît un déclin depuis les années 70 qui se poursuit dans certaines régions et cela parfois de manière importante.

La population française est estimée à 20 000 à 50 000 couples. Elle semble stable dans le sud de la France mais en régression dans la moitié nord.

En Loire-Atlantique, il s'agit d'un nicheur peu abondant à répartition limitée (GOLA, 1992). Il est observé sur les forêts du nord du département dont, essentiellement, la forêt du Gâvre.

La cause essentielle du déclin de cette espèce est la disparition des habitats, landes et friches notamment. Mais si les pesticides ne sont pas utilisés dans les landes, les Engoulevents peuvent aller chasser loin aux alentours et subir l'impact de ces produits. Enfin il faut porter attention au morcellement des habitats puisque les milieux fréquentés par l'Engoulevent occupent de vastes superficies.

En forêt du Gâvre :

Nicheur régulier

MESURES DE CONSERVATION

- Eviter les interventions en période de reproduction ;
- Eviter le morcellement des zones de lande ;
- Limiter l'utilisation des biocides.

Le Pic cendré (*Picus canus*)

Classification (Ordre, Famille) : Piciformes, Picidés

Code
Natura 2000

A 234



DESCRIPTION DE L'ESPECE, ECOLOGIE

C'est un pic de taille moyenne qui ressemble beaucoup au Pic vert de part les couleurs verte et jaune de son corps. Il s'en distingue par une tête grise et un dessous grisâtre. Le Pic cendré utilise les vieux peuplements forestiers mais aussi les bocages anciens et préservés ou les plantations de peupliers. Il se nourrit nettement moins dans les espaces ouverts et herbacés que son proche parent le Pic vert. Il utilise beaucoup les vieux arbres pour se nourrir. Il est peu bruyant ce qui complique largement sa recherche puisque les pics dissimulés dans les massifs boisés se repèrent essentiellement grâce à leurs cris ou à leurs tambourinements.

Enfin la notion de territoire est beaucoup plus floue chez cet oiseau qui peut se déplacer sur un secteur de 200 ha en période de reproduction et qui défend peu ce territoire élargi.

ÉTAT DE CONSERVATION, CAUSES DE DECLIN ET MENACES

Statut :
A surveiller
SPEC 3

Les populations du Pic cendré sont en déclin en Europe depuis les années 70. Plus stable en Europe de l'Est depuis les années 90 ses populations restent considérées comme menacées. En France bien que la discrétion de cet oiseau rende le suivi de ses populations délicat, le déclin semble continuer pour des populations nationales comprises seulement entre 1 000 et 10 000 couples.

En Loire-Atlantique l'espèce déjà notée rare dès le 19^{ème} siècle était essentiellement localisée en forêt du Gâvre. Quelques observations ont été effectuées sur la Chapelle sur Erdre ou la forêt de Vioreau dans les années 70, puis l'espèce n'a jamais été revue dans le département depuis 1991 malgré des recherches annuelles des pics en forêt du Gâvre.

Les changements intervenus dans l'exploitation forestière et la destruction du bocage sont considérés comme les causes essentielles du déclin du Pic cendré en France, en particulier l'élimination des arbres âgés.

L'augmentation du nombre de routes forestières et les coupes à blanc facilitent l'installation du Pic vert qualifié de « redoutable concurrent » du Pic cendré. Le rajeunissement des forêts et les peuplements mono spécifiques lui sont néfastes également.

En forêt du Gâvre :

5 couples en 1984
Disparu depuis 1992

MESURES DE CONSERVATION

- Augmenter l'âge d'exploitabilité des peuplements forestiers ;
- Diversifier les essences dans les peuplements ;
- Limiter l'enlèvement de vieux bois et/ou de bois mort.

Le Pic noir (*Dryocopus martius*)

Classification (Ordre, Famille) : Piciformes, Picidés

Code
Natura 2000

A 236



DESCRIPTION DE L'ESPECE, ECOLOGIE

Avec sa taille dépassant les 40 cm, c'est le plus grand des Pics européens. La confusion avec d'autres oiseaux paraît impossible au vu de ses caractéristiques physiques (et sonores) : une robe entièrement noire et une calotte rouge vif, un tambourinage très long (jusqu'à 3 sec).

Les pics noirs jadis cantonnés au Jura et aux Alpes vivent aujourd'hui dans une grande diversité de massifs forestiers. Son domaine vital s'étend sur des surfaces de 350 à 800 ha mais le territoire qu'il défendra se limitera à 20 à 40 ha autour du nid.

Il affectionne les massifs feuillus et résineux avec de grands arbres espacés. Il s'installe de préférence (notamment en forêt du Gâvre) dans de grands hêtres. La loge se situe en général entre 4 et 15 mètres.

Son régime alimentaire est composé de divers insectes notamment xylophages mais il recherche particulièrement les fourmis. Il recherche ainsi sa nourriture dans les fourmilières, les vieilles souches et les arbres morts qu'il déchiquette littéralement. Il consomme enfin parfois des fruits comme les cerises.

ÉTAT DE CONSERVATION, CAUSES DE DECLIN ET MENACES

Statut :

Pas de statut précaire

Possédant une population européenne importante, le Pic noir connaît des situations très différentes selon les régions. En déclin en Croatie, Pays-bas, Albanie, Lituanie depuis les années 90, il connaît des augmentations parfois importantes dans de nombreux pays européens.

Avant les années 50, le Pic noir n'était connu que dans les forêts de montagne en France. Depuis son extension vers l'Ouest a été très importante. Noté comme nicheur rare en Loire-Atlantique en 1999, il est aujourd'hui présent dans de nombreuses forêts du département où il est nicheur régulier.

En forêt du Gâvre :

Présent depuis 1987

MESURES DE CONSERVATION

- Augmenter l'âge d'exploitabilité des peuplements forestiers ;
- Éviter les peuplements trop denses ;
- Limiter l'enlèvement de vieux bois et/ou de bois mort

Le Pic mar (*Dryocopus medius*)

Classification (Ordre, Famille) : Piciformes, Picidés

Code
Natura 2000

A 238



DESCRIPTION DE L'ESPECE, ECOLOGIE

Un peu plus petit que le Pic épeiche, le Pic mar se reconnaît par sa calote rouge non bordée de noir. Les tries foncés sur les flancs, la couleur rose pale de son plumage au niveau de la zone anale sont autant de caractéristiques qui permettent d'identifier le Pic mar.

Sa niche écologique reste localisée et il possède des exigences écologiques précises qui sont encore discutées. La présence de vieux chênes âgés semble indispensable. Leur écorce crevassée, le nombre important de branches mortes et le mauvais état sanitaire sont nécessaires à la recherche de nourriture et au creusement de la loge de ce pic.

Les structures en taillis sous futaies plutôt que les futaies régulières, lui sont favorables. La présence importante du charme lui semble utile également bien que celui-ci ne joue pas un rôle direct dans les besoins du Pic.

ETAT DE CONSERVATION, CAUSES DE DECLIN ET MENACES

Statut :
A surveiller

Non SPEC

Le Pic mar ne semble pas immédiatement menacé en Europe ni en France. Cependant ses populations déclinent dans plusieurs pays du sud-est européen alors que d'autres sont considérées comme méconnues, comme en France ou en Russie.

Les menaces qui pèsent sur le Pic mar sont les modifications des pratiques sylvicoles : le remplacement des feuillus par des résineux notamment et le remplacement des taillis sous futaies par les futaies régulières. Enfin les coupes effectuées jusque dans le milieu du printemps et les travaux de débardage encore plus tardifs sont des facteurs de dérangement qui peuvent conduire à l'abandon de certains cantons comme cela a été montré pour le Pic noir.

En forêt du Gâvre :

**Essentiellement localisé sur
ce massif dans le
département**

MESURES DE CONSERVATION

- Augmenter l'âge d'exploitabilité des peuplements forestiers ;
- Présence la plus fréquente possible de sous-étage dans les peuplements ;
- Limiter l'enlèvement de vieux bois et/ou de bois mort ;
- Eviter les interventions en période de reproduction ;
- Améliorer la connaissance de l'espèce

La Fauvette Pitchou (*Sylvia undata*)

Classification (Ordre, Famille) : Passériformes, Sylviidés

Code
Natura 2000

A 302



DESCRIPTION DE L'ESPECE, ECOLOGIE

La Fauvette pitchou ne se montre pas souvent aux observateurs, elle est, par contre, facilement identifiable avec sa petite taille et sa queue longue et étroite, souvent déployée. La robe du mâle est brun foncé dessus et couleur lie-de-vin dessous, les plumes de la gorge et de la calotte hérissées lui donnant une large tête.

Dans le midi méditerranéen cet oiseau occupe les végétations sempervirentes denses et basses des garrigues et maquis dominés par les chênes kermès, les cistes ou le romarin. En zone océanique et à l'intérieur, elle occupe les landes denses à bruyère, callune et ajonc ainsi que des plantations de jeunes résineux non nettoyées.

Dès l'automne, ses besoins d'insectivore la poussent à un erratisme qui l'amène à fréquenter des milieux différents de ceux utilisés durant la reproduction : cultures, marais, jonchaies.

ÉTAT DE CONSERVATION, CAUSES DE DECLIN ET MENACES

Statut :
A surveiller

SPEC 2

95% des populations de la Fauvette se trouvent en Europe et plus précisément, en France, Espagne, Portugal, Italie et Grande Bretagne.

Ces populations ont connu un large déclin de 1970 à 1990 et si la plupart des pays semblent donner des chiffres stables depuis, les chiffres de l'Espagne où réside l'essentiel des populations, ne sont pas connus. Cette espèce reste donc considérée comme très vulnérable d'autant que l'Europe accueille la quasi-totalité de sa population.

Ses populations françaises comprises entre 60 et 120 000 couples semblent stables bien que fluctuantes.

En Loire-Atlantique elle est notée rare au 19^{ème} siècle puis relativement commune dans les landes littorales dans les années 70. Aujourd'hui quelques dizaines de couples se reproduisent, notamment sur des secteurs nouveaux comme les landes de la Forêt du Gâvre ou de la Forêt de Domnaiche.

Les vagues de froid semblent la première cause de déclin de l'espèce avant la destruction de son habitat notamment par l'intensification agricole ou les projets routiers, ferroviaires, urbains. En Espagne, c'est la destruction des habitats qui est la première menace.

En forêt du Gâvre :

Présente tous les ans, sans être abondante

MESURES DE CONSERVATION

- Eviter la destruction des landes ;
- Améliorer la connaissance de l'espèce.

La Cigogne noire (*Ciconia nigra*)

Classification (Ordre, Famille) : Ciconiiformes, Ciconiidae

Code
Natura 2000

A 030



DESCRIPTION DE L'ESPECE, ECOLOGIE

Légèrement plus petite que sa consœur la Cigogne blanche, il s'en différencie par la robe noire des ailes, du cou et de la partie haute de la poitrine. Le bec et les pattes sont rouges chez l'adulte.

La Cigogne noire se reproduit uniquement en pleine forêt en France alors qu'elle utilise les falaises en péninsule ibérique. Bien qu'elle ait été observée en forêt de résineux en Maine et Loire elle utilise très majoritairement de grandes forêts de feuillus particulièrement tranquilles. Elle niche en haut d'un grand Chêne, voire d'un Hêtre, en général sur le haut d'une pente. Un territoire de 50 à 150 Km² lui est nécessaire où elle ira s'alimenter en milieu forestier essentiellement ou bien dans les zones humides proches du boisement. Cette vie forestière la rend particulièrement difficile à localiser.

Il s'agit d'un oiseau migrateur qui hiverne en Afrique de l'ouest. Quelques individus étant observés exceptionnellement en hivernage en France.

ÉTAT DE CONSERVATION, CAUSES DE DECLIN ET MENACES

Statut :
Vulnérable
SPEC 2

Il n'y a que 7 800 à 12 000 couples de Cigognes noires en Europe qui constituent par ailleurs plus de 50% de la population mondiale. La population française est en augmentation mais elle ne représente encore qu'un ensemble extrêmement réduit et fragile de 22 à 35 individus.

En Loire-Atlantique elle est observée régulièrement mais en passage seulement et en petit nombre en période post-nuptiale. Elle est ainsi observée entre juillet et octobre essentiellement à proximité de la Loire ou d'autres zones humides, seule ou en petits groupes

de 2 à 5 individus.

Le dérangement à proximité du nid peut entraîner l'abandon de celui-ci, cela lors de travaux forestiers ou bien par le passage d'un nombre important de visiteurs.

L'électrocution sur lignes haute et basse tension représente, elle, la principale cause de mortalité des oiseaux, principalement lors des migrations.

La dégradation des biotopes, mais également le tir au fusil menacent aussi l'espèce.

En forêt du Gâvre :

**1 seule observation en 1989
et 3 observations à 1 km en
1998 et 2000**

MESURES DE CONSERVATION

- Préserver des zones de quiétude ;
- Conserver les zones humides péri-forestières.

L'Autour des palombes (Accipiter gentilis)

Classification (Ordre, Famille) : Falconiformes, Accipitridae

Code
Natura 2000
Non concerné



DESCRIPTION DE L'ESPECE, ECOLOGIE

La ressemblance avec l'Epervier d'Europe est essentiellement valable pour la femelle de l'autour. Ce rapace diurne, prédateur d'oiseaux, a le ventre blanc strié et le dessus des ailes foncé. Sa queue est longue et adaptée au vol en milieu forestier.

Les milieux favorables semblent être les zones de pins (maritimes) âgés souvent peu accessibles et présentant une zone plus dégagée près de l'aire. Ceci souvent à une distance relativement peu importante de la lisière.

ETAT DE CONSERVATION, CAUSES DE DECLIN ET MENACES

Statut :

Non SPEC

Cette espèce strictement forestière semble connaître une stabilisation de ses effectifs en France depuis sa protection dans les années 1970. Cependant ces chiffres restent faibles et bien en deçà de ce que la France pouvait accueillir auparavant. Ainsi d'après Dosithée BERTHELOT dans « Oiseaux menacés et à surveiller en France », la capacité d'accueil de notre territoire pour cet oiseau pourrait être 4 fois supérieure.

L'Autour est contacté presque chaque année en Forêt du Gâvre, mais il n'y a malheureusement pas de données précises de nicheur sauf en 2006, où une aire avec des jeunes a été trouvée. Malheureusement, il n'y a pas eu de suite, et cette nichée ne semble pas avoir abouti pour des raisons inconnues.

Le maintien d'arbres anciens, notamment ceux abritant une aire, et la limitation des travaux forestiers en période de reproduction (février à mai) seraient des mesures favorables à l'espèce. L'impact des prélèvements par les autoursiers devrait par ailleurs être mieux étudié.

En forêt du Gâvre :

Quelques couples nicheurs

MESURES DE CONSERVATION

- Protéger les aires jusqu'à l'envol des jeunes ;
- Conserver les zones humides péri-forestières.

Le Pouillot siffleur (*Phylloscopus sibilatrix*)

Classification (Ordre, Famille) : Passériformes, Sylviidés

Code
Natura 2000
Non concerné



DESCRIPTION DE L'ESPECE, ECOLOGIE

De la taille du Pouillot fitis, mais avec des ailes un peu plus longues, le pouillot siffleur se caractérise par son long sourcil jaune, sa gorge et le haut de la poitrine jaune citron pâle. L'identification par le chant est plus facile, car nettement différent de ses cousins.

Il s'agit d'une espèce migratrice mais aussi nicheuse en Loire-Atlantique, notamment dans les forêts du nord du département où elle est essentiellement observée dans les boisements denses et arbustifs.

La construction d'un nid au sol a pu être suivie dans une zone sans grande végétation, avec seulement des branches mortes et des feuilles. Cette espèce n'est souvent détectée que par son chant et ses parades en mai-juin.

ÉTAT DE CONSERVATION, CAUSES DE DECLIN ET MENACES

Statut :

SPEC 2

C'est un oiseau nettement en déclin dans le nord et l'ouest de l'Europe (de l'ordre de 10% entre 1990 et 2000). Sur le territoire français le programme STOC EPS donne le chiffre de -74% entre 1989 et 2001.ors de travaux forestiers ou bien par le passage d'un nombre important de visiteurs.

En Forêt du Gâvre il est peu abondant et localisé à des milieux très précis : à savoir les futaies de chênes ayant au moins 100ans avec un sous bois assez aéré, sans végétation dense au sol, comportant des hêtres et autres arbres en sous étage.

En forêt du Gâvre :

Présent mais peu abondant

MESURES DE CONSERVATION

- Augmenter l'âge d'exploitabilité des peuplements forestiers ;
- Présence la plus fréquente possible de sous-étage dans les peuplements.

La Linotte mélodieuse (*Carduelis cannabina*)

Classification (Ordre, Famille) : Passériformes, Fringillidés

Code
Natura 2000
Non concerné



DESCRIPTION DE L'ESPECE, ECOLOGIE

La linotte mélodieuse est couleur « terre » la majeure partie de l'année, ce qui en fait un oiseau relativement discret. Seuls les mâles, au printemps, revêtent leur poitrine et leur front d'un rouge vif.

Cet oiseau affectionne les milieux ouverts buissonnants, les landes et les jeunes pinèdes.

ETAT DE CONSERVATION, CAUSES DE DECLIN ET MENACES

Statut :

SPEC 2

L'espèce est régulièrement observée en Forêt du Gâvre dans ses milieux de prédilection.

En forêt du Gâvre :

Régulièrement observé

MESURES DE CONSERVATION

- Conserver des habitats où la strate buissonnante est importante.

La Mésange nonnette (*Parus palustris*)

Classification (Ordre, Famille) : Passériformes, Paridés

Code
Natura 2000
Non concerné



DESCRIPTION DE L'ESPECE, ECOLOGIE

La mésange nonnette ressemble beaucoup à la Mésange boréale, elle s'en distingue essentiellement par la voix et par quelques autres caractéristiques du plumage.

C'est une mésange plutôt forestière qui apprécie les boisements plus humides, on la trouve préférentiellement dans les forêts feuillues avec des arbres à cavités.

ETAT DE CONSERVATION, CAUSES DE DECLIN ET MENACES

Statut :

SPEC 3

La Mésange nonnette est en déclin entre 1990 et 2000, essentiellement en France, Grande Bretagne et Suède. Si ces populations restent stables dans la majorité des pays du continent, le déclin enregistré est tout de même de l'ordre de 10%.

En Forêt du Gâvre elle reste commune sans être abondante. Elle apprécie les futaies de chênes très âgées avec présence d'arbres à cavité.

A priori la dégradation des boisements humides, ripisylves, forêts alluviales doit effectivement avoir un impact négatif sur cette espèce. En tout état de cause il sera intéressant pour l'ensemble de la biodiversité, de préserver le caractère humide des zones hydrophiles de la forêt du Gâvre.

En forêt du Gâvre :

**Commune sans être
abondante**

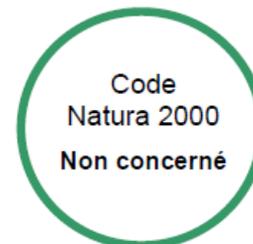
MESURES DE CONSERVATION

- Augmenter l'âge d'exploitabilité des peuplements forestiers ;
- Maintenir un maximum d'arbres à cavités.

Le Rougequeue à front blanc (*Phoenicurus*

phoenicurus)

Classification (Ordre, Famille) : Passériformes, Turdidés



DESCRIPTION DE L'ESPECE, ECOLOGIE

Assez élancé comme son cousin le Rougequeue noir, le Rougequeue à front blanc arbore une poitrine rouge orangé, un masque noir rehaussé d'un bandeau blanc.

Il apprécie les futaies claires et très âgées, voire les arbres très anciens maintenus comme semenciers après une coupe. En effet ceux-ci offrent les cavités nécessaires, et ce dans un espace ouvert.

ÉTAT DE CONSERVATION, CAUSES DE DECLIN ET MENACES

Statut :

A préciser

SPEC 2

Cette espèce migratrice, insectivore et cavernicole, présente en France durant la période de reproduction est en déclin prononcé depuis les années 70.

Le Rougequeue à front blanc qualifié d'assez commun en Loire-Atlantique au 19^{ème} siècle et de commun en période reproduction en 1971, est un oiseau discret et haut perché dans les frondaisons, et donc difficile à observer. Il est aujourd'hui rare en Forêt du Gâvre et un seul couple a été observé en 2005 et 2006.

La Forêt du Gâvre est probablement le dernier site où l'oiseau niche en Loire-Atlantique (avec peut-être 1 ou quelques couples en forêt de la Bretesche, Didier Montfort, comm.pers.). Son déclin est localement extrême.

La conservation de cette espèce sur les territoires de reproduction est surtout liée au maintien des arbres creux et des arbres morts, nécessaires à sa nidification et à son alimentation. Le maintien d'arbres morts, la mise en place d'îlots de vieillissements et de sénescence lui sont indispensables. Enfin un bilan des biocides utilisés sera également très intéressant pour cette espèce.

En forêt du Gâvre :

Rare, probablement le dernier site de Loire-Atlantique

MESURES DE CONSERVATION

- Eviter l'enlèvement de vieux bois et/ou de bois mort ;

2 - Etat de conservation

TABEAU 7 : ETAT DE CONSERVATION DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE DU SITE NATURA 2000

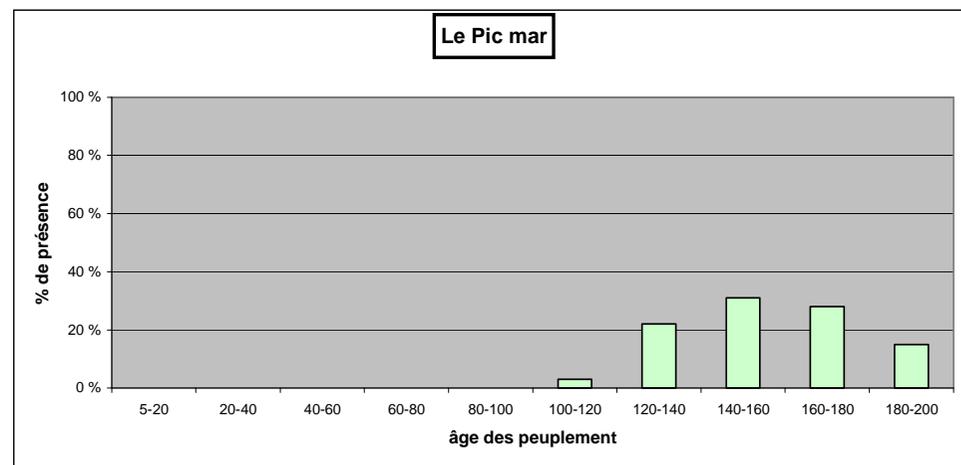
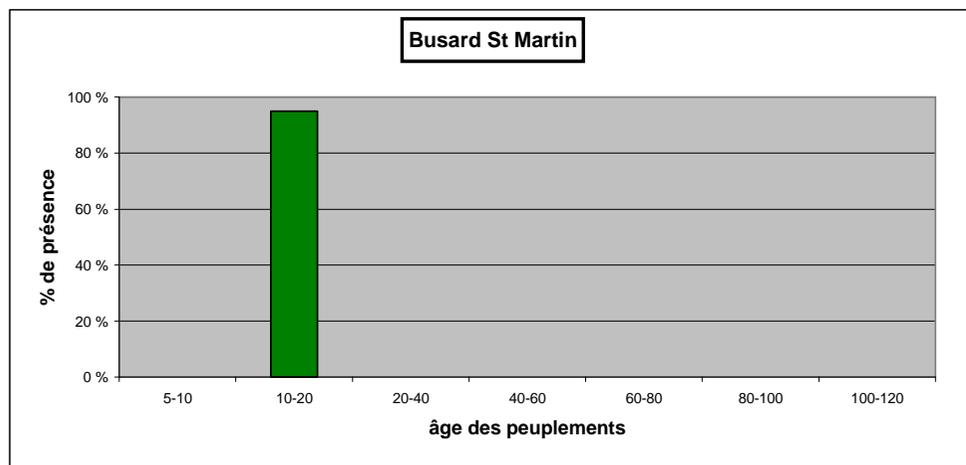
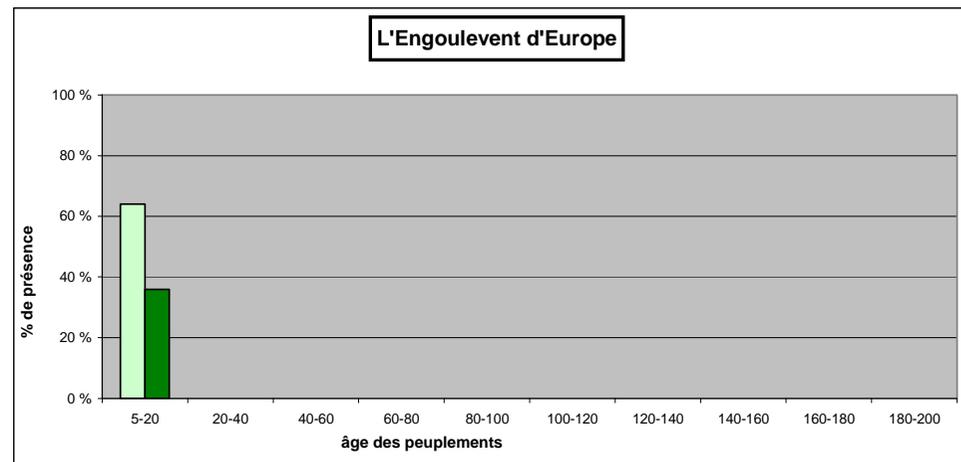
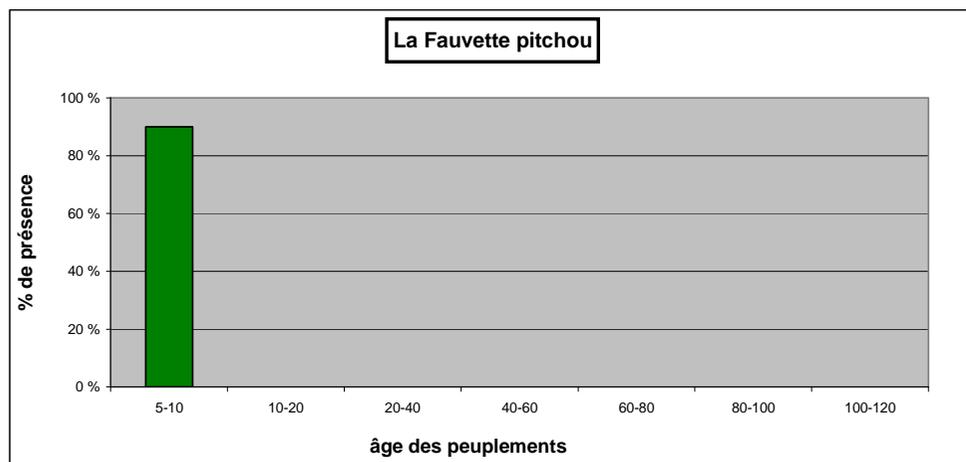
Nom de l'espèce	Code N2000	Population	Exigences écologiques	représentativité	Etat de conservation	Valeur patrimoniale	Principes de gestion
Busard Saint-Martin (<i>Circus cyaneus</i>)	A082	Fréquent Sédentaire/migrateur Nicheur	Milieus semi-ouverts, agro-pastoraux	Faible représentativité de la population du département	A surveiller	Forte	<ul style="list-style-type: none"> Maintenir la protection intégrale et les efforts pour la protection des nichées dans les cultures Eviter les interventions en période de reproduction Eviter la destruction des zones de lande
Busard cendré (<i>Circus pygargus</i>)	A084	Rare/absent Migrateur	Milieus ouverts, agro-pastoraux	Non nicheur depuis 1989	NC	NC	<ul style="list-style-type: none"> Eviter les interventions en période de reproduction ; Eviter le morcellement des zones de lande ; Protéger les nichées dans les zones de culture
Bondrée apivore (<i>Pernis apivorus</i>)	A072	Fréquent (5 à 10 couples) Migrateur Nicheur	massifs forestiers, boisements proches de milieux ouverts	Environ 30% de la population du département	Favorable	Faible	<ul style="list-style-type: none"> Maintenir une mosaïque d'habitats arborés et ouverts Limiter l'utilisation des biocides notamment pour la ressource alimentaire
Milan noir (<i>Milvus migrans</i>)	A073	Rare Migrateur Nicheur	Massifs forestiers, zones humides avec boisement	Faible représentativité de la population du département	A surveiller	Moyenne	<ul style="list-style-type: none"> Préserver les zones humides Intensifier la neutralisation des lignes électriques dangereuses Contrôler l'utilisation d'appâts empoisonnés
Engoulevent d'Europe (<i>Caprimulgus europaeus</i>)	A224	Fréquent Migrateur Nicheur	Landes, broussailles, clairières forestières	Forte représentativité de la population du département	A surveiller	Forte	<ul style="list-style-type: none"> Eviter les interventions en période de reproduction Eviter le morcellement des zones de lande Limiter l'utilisation des biocides.

Nom de l'espèce	Code N2000	Population	Exigences écologiques	représentativité	Etat de conservation	Valeur patrimoniale	Principes de gestion
Pic noir (<i>Dryocopus martius</i>)	A236	Fréquent Sédentaire/migrateur Nicheur	Massifs feuillus et résineux avec de grands arbres	Représentativité importante dans le département	Favorable	Moyenne	<ul style="list-style-type: none"> Augmenter l'âge d'exploitabilité des peuplements forestiers Eviter les peuplements trop denses Limiter l'enlèvement de vieux bois et/ou de bois mort
Pic mar (<i>Dendrocopos medius</i>)	A238	Fréquent Sédentaire Nicheur	Peuplements feuillus âgés avec sous-étage	Très forte représentativité de la population dans le département	A surveiller	Forte	<ul style="list-style-type: none"> Augmenter l'âge d'exploitabilité des peuplements forestiers ; Présence la plus fréquente possible de sous-étage dans les peuplements ; Limiter l'enlèvement de vieux bois et/ou de bois mort ; Eviter les interventions en période de reproduction.
Fauvette pitchou (<i>Sylvia undata</i>)	A302	Fréquent Sédentaire/migrateur Nicheur	Lande dense à bruyères, callune et ajoncs – Régénérations résineuses	Forte représentativité de la population dans le département	A surveiller	Forte	<ul style="list-style-type: none"> Eviter la destruction des landes Améliorer la connaissance de l'espèce
Cigogne noire (<i>Ciconia nigra</i>)	A030	Rare/absent Migrateur -	Peuplements feuillus (plus rarement résineux) très calmes	-	NC	NC	<ul style="list-style-type: none"> Préserver des zones de quiétude ; Conserver les zones humides péri-forestière
Pic cendré (<i>Picus canus</i>)	A234	Absent depuis 1992 Sédentaire rare Nicheur rare	Vieux peuplements Bocages anciens ou préservés	Absent du département depuis 1992	NC	NC	<ul style="list-style-type: none"> Augmenter l'âge d'exploitabilité des peuplements forestiers ; Diversifier les essences dans les peuplements ; Limiter l'enlèvement de vieux bois et/ou de bois mort

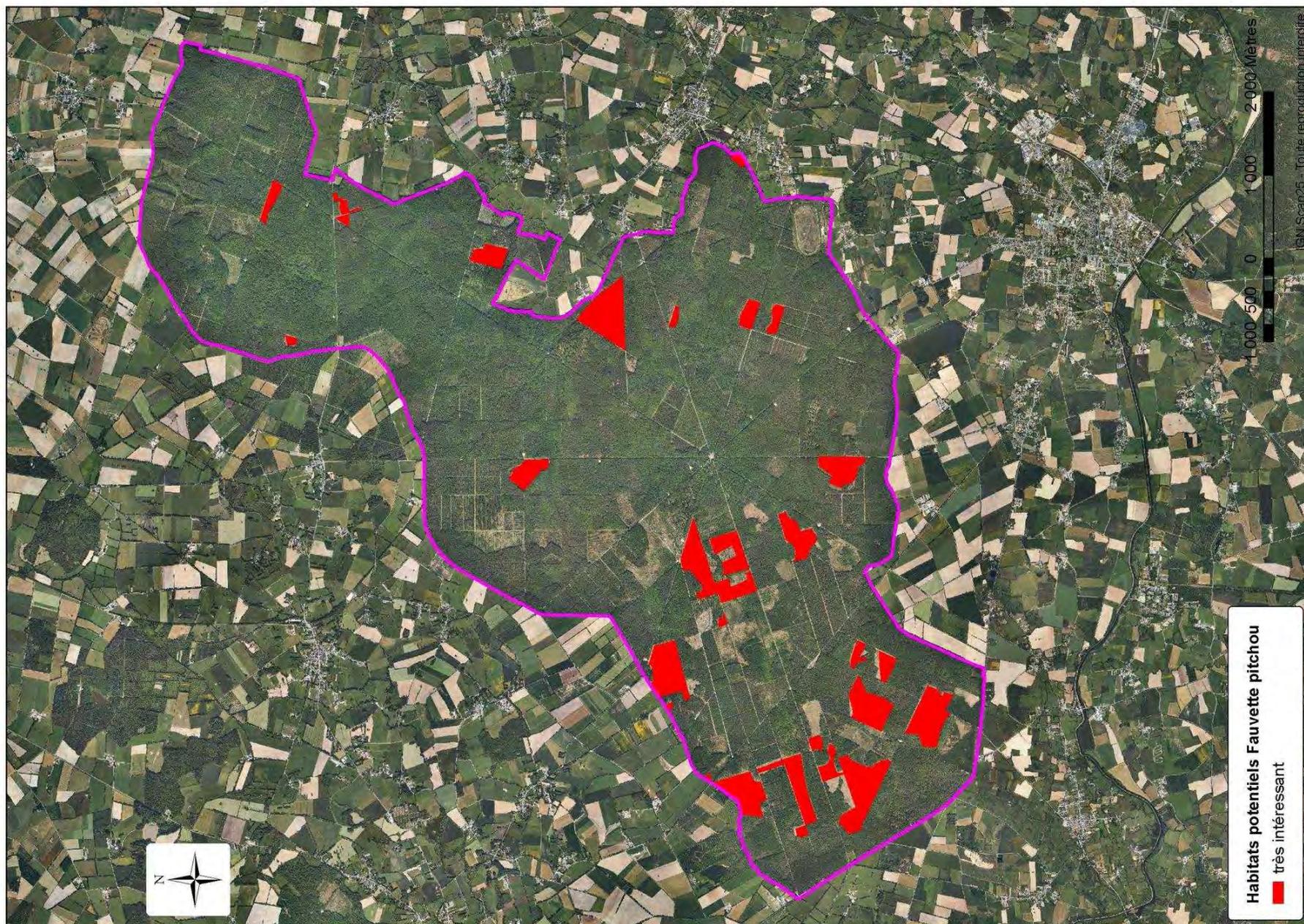
Cartographie

Au-delà de ce tableau synthétique, une analyse a été menée en complément du diagnostic écologique (cf. « diagnostic écologique - complément ») afin de mieux cerner la quantité et la répartition des habitats d'espèces. Cette cartographie correspond en fait aux habitats potentiels des 4 espèces d'Oiseaux avec les plus forts enjeux sur le site → Fauvette pitchou – Engoulevent d'Europe – Busard Saint-Martin – Pic mar

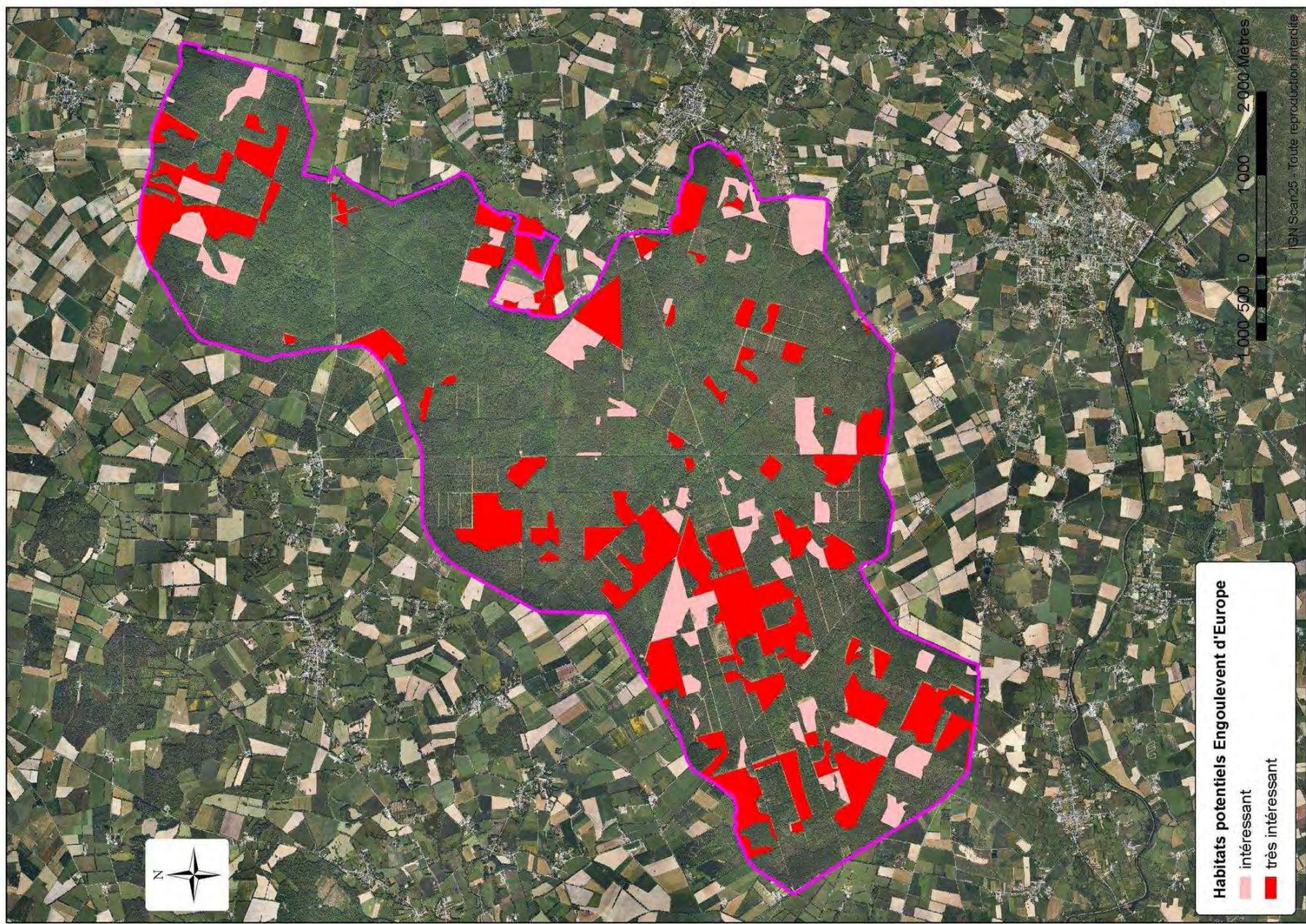
L'élaboration de ces cartes a été réalisée en croisant les données de contact des espèces (LPO) et les données forestières comme les classes d'âge ou bien la typologie du peuplement (ONF). La synthèse des données exploitées est précisée dans les 4 tableaux suivants :



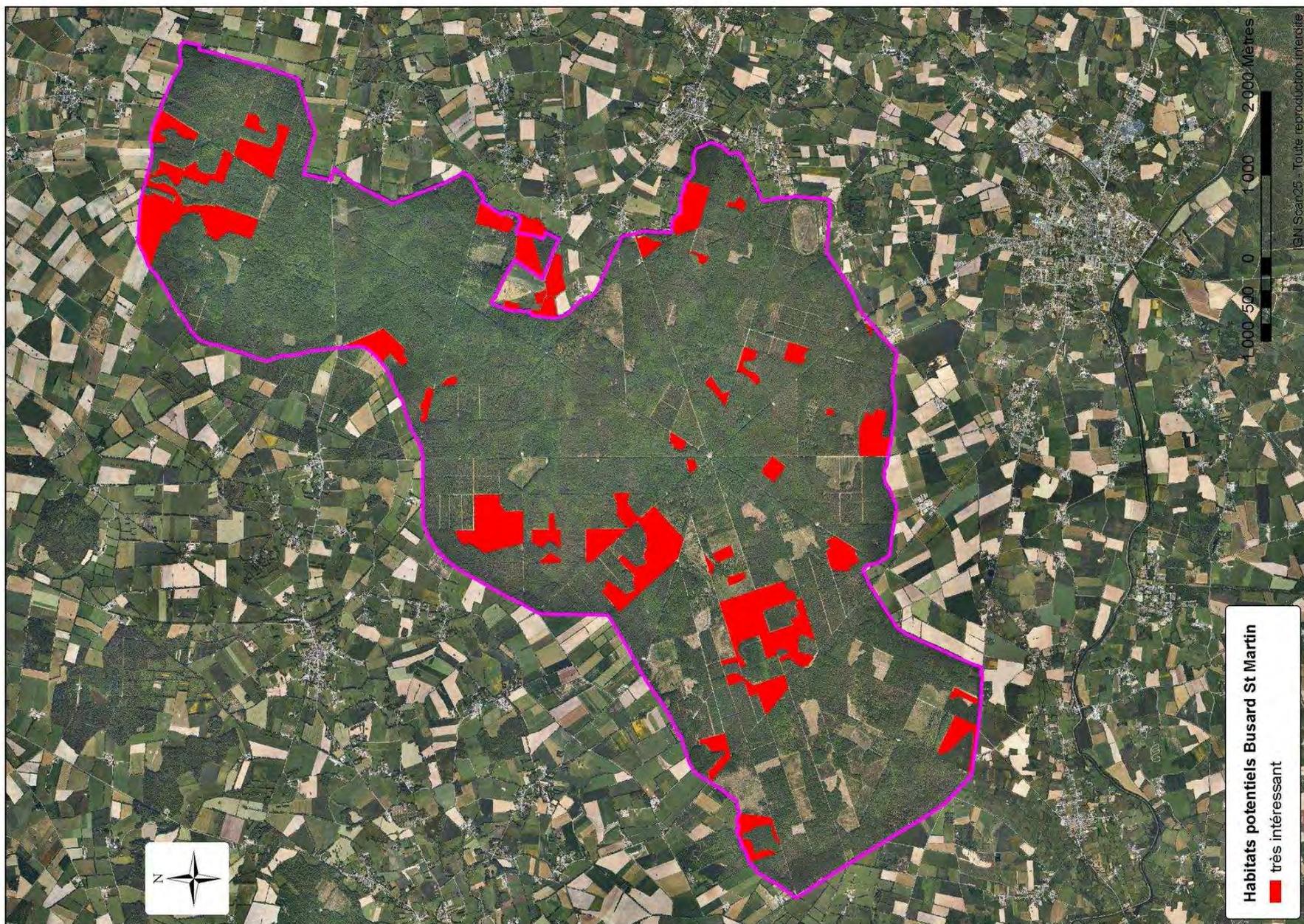
Il s'agit des habitats potentiels qui ne reflètent pas automatiquement la réalité en terme de présence des espèces. Cependant ces cartes constituent une approche intéressante pour évaluer l'état de conservation des habitats d'espèce.



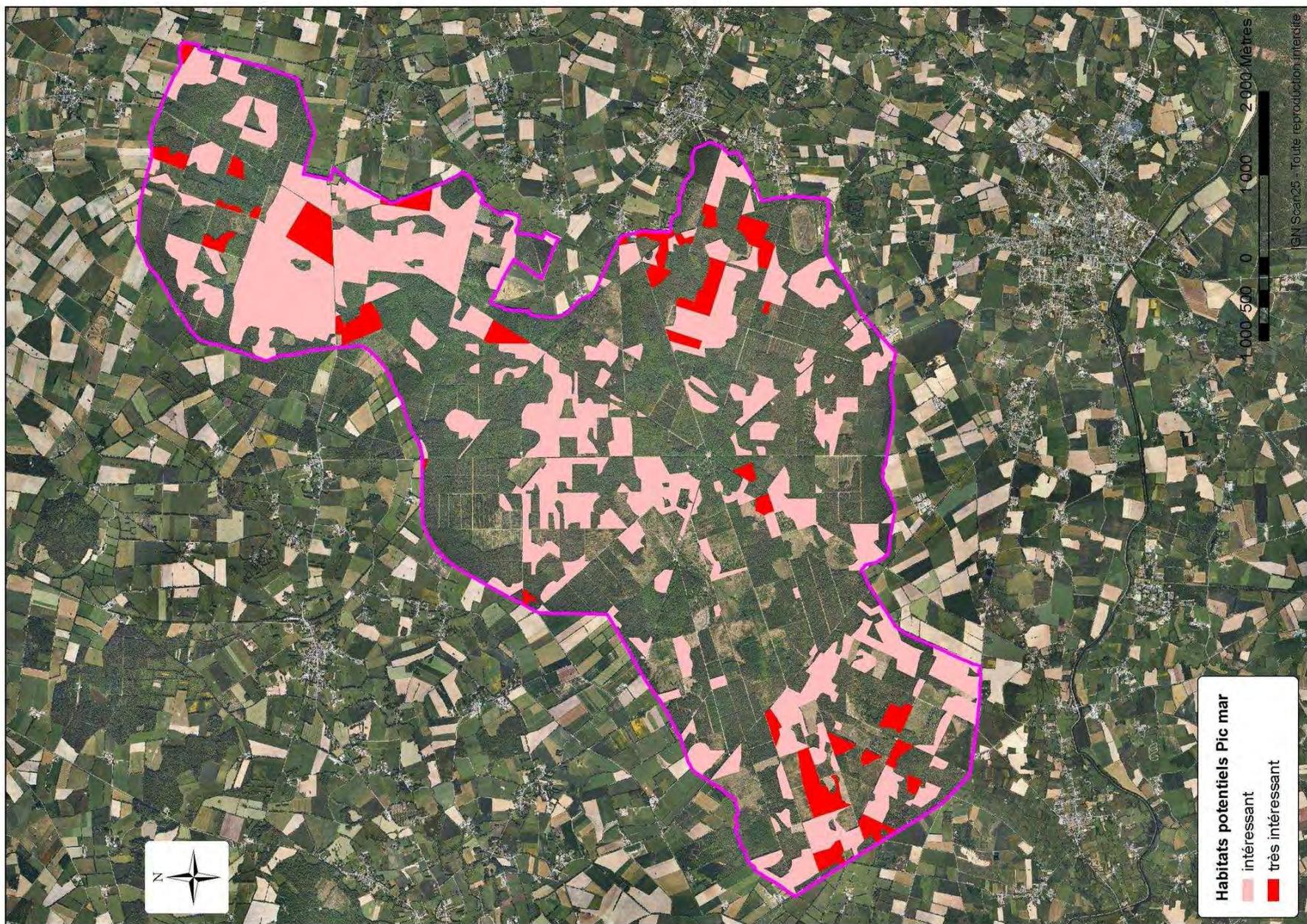
Carte n°7 : Habitats potentiels favorables à la Fauvette pitchou (*Sylvia undata*)



Carte n°8 : Habitats potentiels favorables à l'Engoulement d'Europe (*Caprimulgus europaeus*)



Carte n°9 : Habitats potentiels favorables au Busard d Saint-Martin (*Circus cyaneus*)



Carte n°10 : Habitats potentiels favorables au Pic mar (*Dendrocopos medius*)

3 - Hiérarchisation des menaces

L'objectif du Document d'Objectifs est de réduire les menaces qui pèsent sur les espèces de l'annexe I de la Directive pour permettre leur conservation. La phase de hiérarchisation des menaces est essentielle pour orienter les actions à prévoir et leur nature (Contrat Natura 2000, Charte Natura 2000 en engagement ou en recommandation). La méthode retenue pour réaliser cette hiérarchisation consiste à affecter un nombre, pour chaque menace, proportionnel à la valeur patrimoniale des espèces d'oiseaux concernées par cette menace (cf. diagnostic écologique).

Ce « calcul » est présenté dans le tableau suivant :

Espèces	"Valeur patrimoniale" de l'espèce sur le site	Menaces																		
		Travaux en période de reproduction	Enlèvement systématique du bois mort et/ou vieux bois	Perte de peuplements feuillus âgés	Destruction des landes	Méconnaissance de l'espèce	Utilisation importante de biocides	Fragmentation des landes	Protection des nichées dans les zones de culture	réduction des nichées	Destruction de peuplements avec sous-étage	Forte densité de peuplement	Réduction des zones humides	Lignes électriques	Appâts empoisonnés	Perte de strate buissonnantes des milieux ouverts	réduction de la diversité des peuplements	Mosaïque d'habitats ouverts/fermés	La perte de zone de quiétude	
La Fauvette pitchou	30					30	30													
L'Engoulevent d'Europe	27	27							27	27										
Le Busard Saint-Martin	21	21				21					21	21								
Le Pic mar	21	21	21	21		21					21									
Le Milan noir	12											12	12	12						
Le Pic noir	12		12	12								12								
Linotte mélodieuse	10														10					
La Mésange nonnette	10		10	10																
Le Rougequeue à front blanc	10		10																	
Le Pic cendré	9		9	9												9				
La Bondrée apivore	8						8											8		
La Tourterelle des bois	8																			
Le Busard cendré	7	7							7	7										
Le Torcol fourmilier	7																			
Le Gobemouche gris	6																			
L'Autour des palombes	6																			
Le Faucon hobereau	2																			
La Bécasse des bois	2																			
Le Pouillot siffleur	0			0						0										
La Cigogne noire	0											0								0
		76	62	52	51	51	35	34	28	21	21	12	12	12	12	10	9	8	0	0

TABLEAU 8 : HIERARCHISATION DES MENACES PESANT SUR LES OISEAUX D'INTERET COMMUNAUTAIRE DU SITE NATURA 2000 (DETAIL)

Les menaces identifiées et hiérarchisées pour l'ensemble des Oiseaux du site Natura 2000 sont les suivantes :

Menaces fortes	Travaux en période de reproduction
	Enlèvement systématique du bois mort et/ou vieux bois
	Perte de peuplements feuillus âgés
	Destruction des landes
	Méconnaissance de l'espèce
Menaces importantes	Utilisation importante de biocides
	Fragmentation des landes
	Protection des nichées dans les zones de culture
	réduction des peuplements avec sous-étage
	Destruction des nichées
Menaces secondaires	Forte densité de peuplement
	Réduction des zones humides
	Lignes électriques
	Appâts empoisonnés
	Perte de strate buissonnante des milieux ouverts
	réduction de la diversité des peuplements
	Mosaïque d'habitats ouverts/fermés
	La perte de zone de quiétude

TABLEAU 9 : HIERARCHISATION DES MENACES PESANT SUR LES OISEAUX D'INTERET COMMUNAUTAIRE DU SITE NATURA 2000 (SYNTHESE)

4 - Conclusion du diagnostic écologique

Synthèse des éléments favorables au maintien des espèces retenues

A partir de cette synthèse nous pourrions suggérer :

- ◆ des adaptations des techniques de gestion et des fiches-action pour les espèces des landes, jeunes plantations et jeunes boisements
- ◆ des adaptations des techniques de gestion et des fiches-action pour les espèces forestières
- ◆ des orientations quant au maintien et l'entretien des mares et zones humides et hydromorphes
- ◆ et il sera enfin intéressant d'approfondir la question de l'impact des pesticides utilisés à proximité de la forêt, voire au sein du périmètre de la ZPS ainsi que la question du maintien des prairies en lisière favorable aux bécasses mais aussi aux insectivores

Nous pouvons alors déterminer des priorités d'action en déterminant la pertinence de ces actions envisagées (voir tableau page suivante).

Lorsqu'une action est favorable à une espèce aux enjeux importants, on lui attribue 3 points supplémentaires. Lorsqu'elle est favorable à une espèce aux enjeux intermédiaires, on lui attribue alors 2 points supplémentaires puis un point pour une espèce aux enjeux plus faibles. Les totaux ainsi obtenus peuvent alors nous donner une évaluation de l'importance de chacune des mesures voire de leur priorité.

A partir de cette expertise préalable, les mesures proposées devront donc être approfondies durant les groupes de travail afin de préciser les modalités des mesures suivantes :

- ◆ suivis et étude des espèces
- ◆ évaluation des mesures mises en place

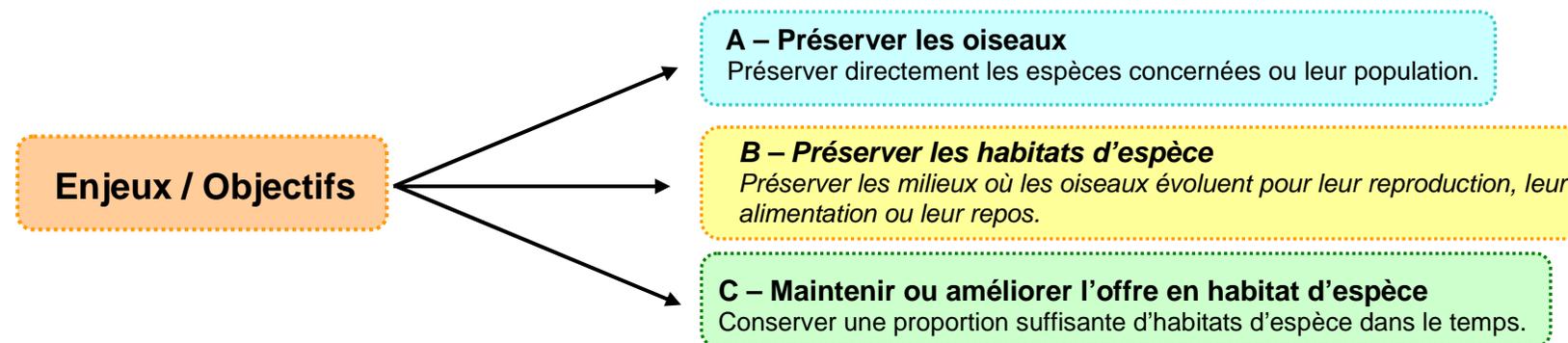
et les actions ci-dessous présentées par ordre de priorité :

- ◆ maintien de souches et de rémanents
- ◆ allongement de l'âge de coupe
- ◆ îlot de vieillissement
- ◆ îlot de sénescence
- ◆ maintien d'arbres morts
- ◆ maintien d'arbres à cavités
- ◆ inventaire des usages phytosanitaires sur le périmètre de la forêt et à proximité
- ◆ limitation des travaux durant le printemps
- ◆ gestion des landes et plantations
- ◆ maintien de sous étages sous futaies
- ◆ zones de silence
- ◆ inventaires, mares, zones humides et gestion
- ◆ réserves « bécasse » et PMA
- ◆ maintien de prairies en lisière

V. OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE : ENJEUX/OBJECTIFS

La Directive Oiseaux précise à l'article 2 que « *Les États membres prennent toutes les mesures nécessaires pour maintenir ou adapter la population de toutes les espèces d'oiseaux visées à l'article 1er à un niveau qui corresponde notamment aux exigences écologiques, scientifiques et culturelles, compte tenu des exigences économiques et récréationnelles.* ». L'enjeu de ce DOCOB est donc bel et bien préserver les Oiseaux sur le site Natura 2000.

Nous avons décliné cet enjeu en 3 objectifs de développement durable :



Pour chacun de ces objectifs, plusieurs mesures ont été envisagées lors des Groupes de Travail et validées. Elles font l'objet de fiches qui précisent les espèces d'oiseaux concernées par la mesure, les modalités techniques envisagées, les partenaires et financements identifiés.

A chaque mesure proposée, un ou plusieurs outils Natura 2000 sont à disposition : Contrat Natura 2000, animation du DOCOB, Charte Natura 2000.

TABEAU 10 : OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE : ENJEUX/OBJECTIFS

Objectifs de développement durable classés dans l'ordre de priorité	Objectifs opérationnels	Types de mesures envisagés	Espèces d'intérêt communautaire concernées
A. Préserver les oiseaux Préserver directement les espèces concernées ou leur population.	<i>Améliorer la connaissance des espèces</i>	A-1 . Améliorer la connaissance des espèces	<i>Fauvette pitchou Pic mar Engoulevent d'Europe</i>
	<i>Adapter les périodes d'intervention</i>	A-2 . Différer l'entretien des cloisonnements dans les habitats favorables à la Fauvette pitchou	<i>Fauvette pitchou</i>
		A-3 . Différer les travaux sylvicoles (ouverture de cloisonnement et dégagement) dans les régénérations résineuses	<i>Fauvette pitchou, Engoulevent d'Europe, Busard Saint-Martin</i>
		A-4 . Différer le travail du sol dans les régénérations au sol nu	<i>Engoulevent d'Europe</i>
	<i>Proscrire les prélèvements</i>	A-5 . Proscrire le désairage	<i>Bondrée apivore Rapaces forestiers</i>
B – Préserver les habitats d'espèce Préserver les milieux où les oiseaux évoluent pour leur reproduction, leur alimentation ou leur repos.	<i>Préserver les milieux ouverts</i>	B-1 . Préserver le caractère ouvert des habitats de landes à bruyères	<i>Fauvette pitchou Engoulevent d'Europe Busard Saint-Martin</i>
	<i>Préserver les bois vieillissants</i>	B-2 . Maintenir du bois mort ou dépérissant dans les peuplements feuillus âgés	<i>Pic noir Pic mar Pic cendré</i>
		B-3 . Respecter les arbres connus porteur de cavité favorable à l'avifaune	<i>Pic noir Pic mar Pic cendré</i>
	<i>Préserver la ressource alimentaire des oiseaux</i>	B-4 . Limiter l'utilisation de produits phytosanitaires dans les régénérations et sur les bords de route	<i>Engoulevent d'Europe</i>
		B-5 . Retarder et réduire le fauchage des banquettes herbeuses	<i>Engoulevent d'Europe</i>
	<i>Préserver les peuplements pluri-stratifiés</i>	B-6 . Maintenir au maximum le sous-étage	<i>Pic mar</i>
	<i>Sensibiliser les acteurs</i>	B-7 . Sensibiliser les exploitants forestiers à la conservation des arbres morts et du sous-étage	<i>Pic noir Pic mar Pic cendré</i>

C – Maintenir ou améliorer l'offre en habitat d'espèce Conserver une proportion suffisante d'habitats d'espèce dans le temps.	<i>Augmenter les surfaces de milieux ouverts</i>	C-1 . Créer au moins une zone de lande d'environ 2 ha en évitant des investissements forestiers dans des zones de faibles potentialités	<i>Fauvette pitchou, Engoulevent d'Europe, Busard Saint-Martin Busard cendré</i>
	<i>Augmenter la surface de vieux peuplements</i>	C-2 . Conserver des îlots de vieillissement (15 à 20 ha tous les 20 ans par groupe de 2 à 10 ha)	<i>Pic noir Pic mar Pic cendré</i>
		C-3 . Conserver des îlots de sénescence (environ 5 ha tous les 20 ans par groupe de 1 ha)	
<i>Améliorer la ressource alimentaire</i>	C-4 . Conserver les souches et les rémanents de coupes		
D – Communiquer	<i>Sensibiliser les usagers</i>	D-1 . Sensibiliser les usagers et le grand public	<i>Toutes les espèces</i>

1 - Les Fiches actions

A 1	Améliorer la connaissance des espèces (<i>Fauvette pitchou, Pic mar, Engoulevent d'Europe</i>)
A 2	Différer l'entretien des cloisonnements dans les habitats favorables à la Fauvette pitchou
A 3	Différer les travaux sylvicoles (<i>ouverture de cloisonnement et dégagement</i>) dans les régénérations résineuses
A 4	Différer le travail du sol dans les régénérations au sol nu
A 5	Proscrire le désairage
B 1	Préserver le caractère ouvert des habitats de landes à bruyères
B 2	Maintenir du bois mort ou dépourissant dans les peuplements feuillus âgés
B 3	Respecter les arbres connus porteur de cavité favorable à l'avifaune
B 4	Limiter l'utilisation de produits phytosanitaires dans les régénérations et sur les bords de route
B 5	Retarder et réduire le fauchage des banquettes herbeuses
B 6	Maintenir au maximum le sous-étage
B 7	Sensibiliser les exploitants forestiers à la conservation des arbres morts et du sous-étage
C 1	Créer au moins une zone de lande d'environ 2 ha en évitant des investissements forestiers dans des zones de faibles potentialités
C 2	Conserver des îlots de vieillissement (<i>15 à 20 ha tous les 20 ans par groupe de 2 à 10 ha</i>)
C 3	Conserver des îlots de sénescence (<i>environ 5 ha tous les 20 ans par groupe de 1 ha</i>)
C 4	Conserver les souches et les rémanents de coupes
D 1	Sensibiliser les usagers et le grand public

TABLEAU 11 : RECAPITULATIF DES FICHES ACTIONS

Dans les fiches actions, les priorités sont définies comme suit :

1 = prioritaire

2 = secondaire

3 = complémentaire

A-1

Améliorer la connaissance des espèces

Priorité
3

Orientations de conservation à long terme	Améliorer la connaissance de la biologie et de l'écologie des espèces concernées Mieux cerner les menaces et les facteurs de déclin des espèces.						
Objectifs de développement durable	Réaliser des études scientifiques sur les espèces concernées						
Habitats d'intérêt communautaire concernés	-						
espèces d'intérêt communautaire concernées	A 302 : Fauvette pitchou (<i>Sylvia undata</i>) A 238 : Pic mar (<i>Dryocopus medius</i>) A 224 : Engoulevent d'Europe (<i>Caprimulgus europaeus</i>)						
Localisation	L'ensemble du site Natura 2000						
Surface concernée	4381 ha						
Résultats quantitatifs et/ou qualitatifs attendus	Rapports d'études correspondant à chaque espèce Caractérisation des facteurs de déclin						
Planification		2012	2013	2014	2015	2016	2017
		X	X	X	X		

JUSTIFICATION DE L'ACTION

Les causes de déclin de ces espèces sont encore mal connues, certains éléments de leur biologie et de leur écologie pourraient pourtant s'avérer indispensables pour comprendre ces mécanismes et pour en réduire les effets.

DESCRIPTION DE L'ACTION

1. Modalités techniques de mise en œuvre (cahier des charges, itinéraires techniques...)

Les études menées sur ces 3 espèces d'intérêt communautaire ont pour objectifs d'identifier le plus précisément possible les facteurs responsables de leur déclin (par ordre de priorité : la Fauvette pitchou, le Pic mar et l'Engoulevent d'Europe).

Suivi global : Suivi ornithologique des espèces concernées pour suivre le niveau des populations.

Suivi spécifique : L'analyse s'appuiera sur des relevés de terrain sur le site Natura 2000 mais également sur d'autres études européennes sur la question. En croisant un maximum de données (présence, climat, types de peuplements, fragmentation des milieux...etc), l'étude devra mettre en évidence quels facteurs entrent dans le processus de diminution des effectifs.

2. Conditions particulières d'exécution

Les thèmes des études menées devront faire l'objet d'une validation par le Comité de Pilotage.

A-1

OUTILS

ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires)

Collectivités territoriales, associations naturalistes, organismes de gestion, fédérations...

COÛTS, BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT

Coûts indicatifs unitaires prévisionnels :

Suivi global : 15 jours par an (15 x 350 = 5250 euros)
Suivis spécifiques : entre 40 et 50 j par étude (50 x 350 € = 17 500 euros)

Rappel : il s'agit de coûts indicatifs de mise en œuvre de l'action permettant, en fonction des résultats attendus, de déterminer un budget prévisionnel. Ces coûts indicatifs unitaires ne sont pas des forfaits.

Budget prévisionnel : 50 000 euros

Financeurs potentiels : Etat

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

Animateur du DOCOB, Administrations (DDTM, DREAL...), Associations naturalistes, Office National des Forêts ...

INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE LA MESURE

L'indicateur de mise en œuvre :
Rapports d'étude alimentant les autres fiches action
Caractérisation des populations suivies (espèces, nombre, localisations...)

**FICHES ACTION LIÉES OU
COMPLÉMENTAIRES**

A-2
A-3
A-4
B-3

Orientations de conservation à long terme	Préserver directement la population de Fauvette pitchou						
Objectifs de développement durable	Eviter la destruction des nichées de Fauvette pitchou lors des entretiens de cloisonnements.						
Habitats d'intérêt communautaire concernés	-						
espèces d'intérêt communautaire concernées	A 302 : Fauvette pitchou (<i>Sylvia undata</i>)						
Localisation	Les parcelles dont les peuplements ont moins de 10 ans et qui sont programmées annuellement.						
Surface concernée	Environ 100 ha sur 5 ans						
Résultats quantitatifs et/ou qualitatifs attendus	Nombre d'hectare de parcelle dont les entretiens de cloisonnement sont différés Augmentation du nombre de couple nicheur (cf. suivi)						
Planification		2012	2013	2014	2015	2016	2017
		X	X	X	X	X	X

JUSTIFICATION DE L'ACTION

La Fauvette pitchou niche dans une végétation relativement basse (lande haute, fourré...). Dans les régénérations, feuillues ou résineuses, elle affectionne particulièrement les cloisonnements. Or ces derniers font l'objet d'entretien pour les besoins de gestion (opérations de dépressage, d'éclaircie...) avec l'objectif de conserver l'espace ouvert. Pour autant, le volume de travail dans ces cloisonnements est important et ne peut être entièrement décalé (risque d'incendie...). En différant une partie de ces entretiens en dehors de la période de reproduction (de mars à mi-juillet), une bonne partie de la population sera préservée.

DESCRIPTION DE L'ACTION

1. Modalités techniques de mise en œuvre (cahier des charges, itinéraires techniques...)

Les habitats favorables de la Fauvette pitchou seront identifiés à chaque début d'année et comparés aux parcelles où l'entretien des cloisonnements est nécessaire.

Plusieurs parcelles seront désignées chaque année pour que l'entretien des cloisonnements y soit différé après le 15 juillet.

2. Conditions particulières d'exécution

Etablissement d'une convention entre association naturaliste et gestionnaire qui définit les parcelles prioritaires faisant l'objet d'un report d'entretien des cloisonnements au-delà de la période indiquée

A-2

OUTILS

Charte Natura 2000

ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires)

Propriétaires ou ayant droits, gestionnaire, associations naturalistes

COÛTS, BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT

Coûts indicatifs unitaires prévisionnels :

½ journée de réunion entre gestionnaire et experts naturalistes pour planifier et organiser les parcelles qui feront l'objet d'un report de travaux.

Budget prévisionnel :

0.5j x 500 €/j = 250 euros

Financeurs potentiels : MEDDTL/Collectivités territoriales

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

Animateur du DOCOB, Office National des Forêts, DREAL, associations naturalistes

INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE LA MESURE

L'indicateur de mise en œuvre :

Nombre de parcelle ou surface dont l'entretien des cloisonnements a été différé

FICHES ACTION LIÉES OU COMPLÉMENTAIRES

A-1

A-3	Différer les travaux sylvicoles dans les régénérations résineuses	Priorité 1
------------	--	-----------------------

Orientations de conservation à long terme	Préserver les populations de Fauvette pitchou, de Busard Saint-Martin et d'Engoulevent d'Europe						
Objectifs de développement durable	Eviter la destruction des nichées de ces espèces lors des travaux sylvicoles (ouverture de cloisonnement et dégagement) dans les régénérations résineuses.						
Habitats d'intérêt communautaire concernés	-						
espèces d'intérêt communautaire concernées	A 302 : Fauvette pitchou (<i>Sylvia undata</i>) A 224 : Engoulevent d'Europe (<i>Caprimulgus europaeus</i>) A 082 : Busard Saint-Martin (<i>Circus cyaneus</i>)						
Localisation	Une partie des parcelles de moins de 15 ans identifiées comme favorables à ces espèces programmée chaque année.						
Surface concernée	100 ha sur 5 ans (20 ha en moyenne par an)						
Résultats quantitatifs et/ou qualitatifs attendus	Nombre d'hectare de parcelle en régénération résineuse dont ces travaux sont différés Augmentation du nombre de couple nicheur (cf. suivis)						
Planification		2012	2013	2014	2015	2016	2017
		X	X	X	X	X	X

JUSTIFICATION DE L'ACTION
<p>Ces espèces apprécient particulièrement les jeunes régénérations résineuses, notamment pour leur reproduction. Les travaux d'ouverture de cloisonnements ou de dégagement des semis/plants sont des opérations qui peuvent perturber leur reproduction. Le décalage dans le temps d'une partie de ces travaux permettrait un meilleur succès de la reproduction et donc l'amélioration du statut de ces populations.</p>

DESCRIPTION DE L'ACTION
<p>1. Modalités techniques de mise en œuvre (cahier des charges, itinéraires techniques...)</p> <p>Dans les régénérations résineuses, les travaux sylvicoles (ouverture de cloisonnements, dégagements) seront différés, selon des modalités fixées par convention entre gestionnaire et experts naturalistes, en dehors de la période allant de début avril à mi-juillet.</p> <p>2. Conditions particulières d'exécution</p> <p>Les échanges entre l'organisme gestionnaire et les experts naturalistes pour définir les parcelles retenues feront l'objet d'une convention annuelle ou pluriannuelle.</p>

A-3

OUTILS

Charte Natura 2000

ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires)

Animateur du DOCOB, O.N.F., associations naturalistes

COÛTS, BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT

Coûts indicatifs unitaires prévisionnels :

½ journée de réunion entre gestionnaire et experts naturalistes pour planifier et organiser les parcelles qui feront l'objet d'un report de travaux.

Budget prévisionnel :

0.5j x 500 €/j = 250 euros

Financeurs potentiels : MEDDTL/Collectivités territoriales

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

Animateur du DOCOB, Administrations (DDTM, DREAL...), Associations naturalistes, Office National des Forêts ...

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE LA MESURE

L'indicateur de mise en œuvre :

Nombre de parcelle ou surface dont les travaux d'ouverture de cloisonnement et de dégagement de semis/plants ont été différés

**FICHES ACTION LIEES OU
COMPLEMENTAIRES**

A-1

Orientations de conservation à long terme	Préserver les populations d'Engoulevent d'Europe						
Objectifs de développement durable	Eviter la destruction des nichées de cette espèce lors des travaux du sol (sous-solage, andains...) dans les régénérations résineuses.						
Habitats d'intérêt communautaire concernés	-						
espèces d'intérêt communautaire concernées	A 224 : Engoulevent d'Europe (<i>Caprimulgus europaeus</i>)						
Localisation	Les régénérations résineuses favorables à l'Engoulevent d'Europe où des travaux sur le sol sont à prévoir						
Surface concernée	Quelques hectares tous les ans						
Résultats quantitatifs et/ou qualitatifs attendus	Nombre de parcelle (ou surface) en régénération résineuse dont ces travaux sont différés Augmentation du nombre de couple nicheur (cf. suivis)						
Planification		2012	2013	2014	2015	2016	2017
		X	X	X	X	X	X

JUSTIFICATION DE L'ACTION

Les travaux de remaniement du sol peuvent s'avérer nécessaires dans le cas de régénérations difficiles. Ces travaux consistent le plus souvent à du sous-solage pour décompacter le sol et ont lieu au milieu de l'été et au début de l'automne. L'Engoulevent d'Europe choisi, entre autres, les régénérations résineuses pour nicher (mi-mai à septembre). C'est la seconde nichée qui peut poser problème puisqu'elle a lieu en juillet-août, les petits sortent du nid 20 jours plus tard. Différer une partie de ces travaux après septembre éviterait la perturbation et/ou la destruction de nichées.

DESCRIPTION DE L'ACTION**1. Modalités techniques de mise en œuvre (cahier des charges, itinéraires techniques...)**

Les travaux réalisés dans ces conditions (régénérations résineuses avec travaux de sol) seront différés dans la mesure du possible après septembre.

2. Conditions particulières d'exécution

A-4

OUTILS

Charte Natura 2000

ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires)

Office National des Forêts

COÛTS, BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT

Coûts indicatifs unitaires prévisionnels :

½ journée de réunion entre gestionnaire et experts naturalistes pour planifier et organiser les parcelles qui feront l'objet d'un report de travaux.

Budget prévisionnel :

0.5j x 500 €/j = 250 euros

Financeurs potentiels : MEDDTL/Collectivités territoriales

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

Animateur du DOCOB, Office National des Forêts, associations naturalistes...

INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE LA MESURE

L'indicateur de mise en œuvre :

Nombre de parcelle ou surface dont les travaux de sol ont été différés

FICHES ACTION LIÉES OU COMPLÉMENTAIRES

A-1

A-5**Proscrire le désairage****Priorité
3**

Orientations de conservation à long terme	Préserver les populations de rapaces						
Objectifs de développement durable	Sensibiliser les acteurs du site à la prise en compte de l'Autour des palombes dans les arrêtés préfectoraux d'autorisation de prélèvement dans le nid.						
Habitats d'intérêt communautaire concernés	-						
espèces d'intérêt communautaire concernées	A-072 : Bondrée apivore Rapaces forestiers						
Localisation	L'ensemble du site Natura 2000						
Surface concernée	4381 ha						
Résultats quantitatifs et/ou qualitatifs attendus	Limiter la diminution des effectifs d'Autour des palombes sur le site Natura 2000 par désairage						
Planification		2012	2013	2014	2015	2016	2017
		X	X	X	X	X	X

JUSTIFICATION DE L'ACTION

La population d'Autour des palombes sur le site Natura 2000 est relativement faible et fragile. Les prélèvements des juvéniles dans les aires pour la fauconnerie ou l'élevage sont soumis à autorisation (arrêté préfectoral) qui doivent prendre en compte la nature particulière d'une Zone de Protection Spéciale d'intérêt communautaire.

DESCRIPTION DE L'ACTION**1. Modalités techniques de mise en œuvre (cahier des charges, itinéraires techniques...)**

Informer les services de l'Etat (préfecture) et le propriétaire de l'intérêt que représente l'Autour des palombes sur le site Natura 2000 de la forêt du Gâvre.

2. Conditions particulières d'exécution

A-5

OUTILS

Charte Natura 2000

ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires)

Animateur du DOCOB, Services de l'Etat, Office National des Forêts

COÛTS, BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT

Coûts indicatifs unitaires prévisionnels :

Budget prévisionnel :

Financeurs potentiels :

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

Animateur du DOCOB, Administrations (DDTM, DREAL...),
Office National des Forêts

INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE LA MESURE

L'indicateur de mise en œuvre :

Absence d'autorisation donnée pour le désairage de rapace

**FICHES ACTION LIÉES OU
COMPLÉMENTAIRES**

B-1

Préserver le caractère ouvert des habitats de landes à bruyères

Priorité 2

Orientations de conservation à long terme	Préserver les habitats d'espèces						
Objectifs de développement durable	Maintenir le caractère ouvert des habitats de landes à bruyères						
Habitats d'intérêt communautaire concernés	-						
espèces d'intérêt communautaire concernées	A 302 : Fauvette pitchou (<i>Sylvia undata</i>) A 224 : Engoulevent d'Europe (<i>Caprimulgus europaeus</i>) A 082 : Busard Saint-Martin (<i>Circus cyaneus</i>)						
Localisation	Parcelle n°230 : « Breuil des Arpents » ; landes résiduelles ; landes éventuellement « créées »						
Surface concernée	10 ha environ + 2 ha potentiel (en rotation tous les ans)						
Résultats quantitatifs et/ou qualitatifs attendus	Nombre d'hectare de lande entretenue						
Planification	- Enlèvement des ligneux - Fauchage ras tous les 5 ans	2012	2013	2014	2015	2016	2017
		X	X	X	X	X	X

JUSTIFICATION DE L'ACTION
<p>La dynamique naturelle des habitats ouverts tels que les landes secondaires conduit inévitablement au (re)boisement. Ces habitats, qui accueillent une faune spécialisée (cf. espèces d'intérêt communautaire concernées), sont relativement rares du fait de la prédominance du processus naturel de reboisement par rapport au processus de création des landes. Le maintien ou le remplacement de pratiques anciennes, garantes de la préservation des landes par l'enlèvement de la litière, est donc primordial. Ce prélèvement étant désuet aujourd'hui, il convient de le remplacer par une fauche rase d'une partie de la lande et par l'enlèvement des jeunes ligneux.</p>

DESCRIPTION DE L'ACTION
<p>1. Modalités techniques de mise en œuvre (cahier des charges, itinéraires techniques...)</p> <p>La coupe et l'exportation des jeunes ligneux doivent permettre le maintien de l'habitat sur le long terme, la fauche permet un « rajeunissement » des espèces liées aux landes. Ces opérations sont à réaliser en dehors de la période de reproduction des espèces (Oiseaux, Insectes...), préférentiellement de mi-octobre jusqu'à mi-février. L'intervention d'engin doit être limitée dans la lande afin de ne pas dégrader les sols. La fauche pourra être manuelle (débroussailleuse à lame)</p> <p>2. Conditions particulières d'exécution</p> <p>Les travaux devront être réalisés de septembre à mars dans le cas d'une lande humide et de novembre à mars pour une lande sèche. La présence d'un technicien est conseillée pour ce type d'opération.</p>

B-1

OUTILS

Contrat Natura 2000 (A32304R « Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts »)
Charte Natura 2000

ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires)

Office National des Forêts, animateur du DOCOB, Société hippique de la forêt du Gâvre

COÛTS, BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT

Coûts indicatifs unitaires prévisionnels :

Action éligible au titre de la mesure 323B du Plan de Développement Rural Hexagonal (PDRH) : « **Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts** »

- Fauche rase : 1000 euros/ha (soit pour 1.4 ha à réaliser tous les 3 ans ; 500 euros/an pour les surfaces ciblées)
- Enlèvement des ligneux : 500 euros/ha (soit 12 ha à réaliser tous les 3 ans ; 2 000 euros/an pour les surfaces ciblées)

Rappel : il s'agit de coûts indicatifs de mise en œuvre de l'action permettant, en fonction des résultats attendus, de déterminer un budget prévisionnel. Ces coûts indicatifs unitaires ne sont pas des forfaits.

Budget prévisionnel : 15 000 – 20 000 euros sur 6 ans

Financeurs potentiels : FEADER/MEDDTL/Collectivités territoriales

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

Animateur du DOCOB, Administrations (DDTM, DREAL...), Office National des Forêts ...

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE LA MESURE

L'indicateur de mise en œuvre :

- Réalisation des travaux

FICHES ACTION LIEES OU COMPLEMENTAIRES

C-1

B-2**Maintenir du bois mort ou dépérissant dans les peuplements feuillus âgés****Priorité
2**

Orientations de conservation à long terme	Améliorer l'offre en habitat d'espèce Augmenter les potentialités d'accueil des espèces liées aux bois morts						
Objectifs de développement durable	Limiter l'exportation systématique du bois mort Maintenir 2 arbres morts à l'hectare dont le diamètre est supérieur ou égal à 30 cm						
Habitats d'intérêt communautaire concernés							
espèces d'intérêt communautaire concernées	A 236 : Pic noir (<i>Dryocopus martius</i>) A 238 : Pic mar (<i>Dryocopus medius</i>) A 234 : Pic cendré (<i>Picus canus</i>) Mésange nonnette (<i>Parus palustris</i>) - non concernée par la Directive Oiseaux.						
Localisation	Tous les peuplements feuillus de plus de 100 ans (hors régénérations engagées) à l'exception des zones ciblées de fréquentation du public (bords de routes, sentiers balisés...) pour les aspects sécurité						
Surface concernée	Environ 1 500 ha						
Résultats quantitatifs et/ou qualitatifs attendus	Augmentation de la ressource en nourriture pour les insectivores						
Planification	2012	2013	2014	2015	2016	2017	
	X	X	X	X	X	X	

JUSTIFICATION DE L'ACTION

Lorsque l'arbre atteint un stade de développement important ou lorsqu'il dépérit suite à de mauvaises conditions climatiques ou encore lorsqu'il est attaqué par des ravageurs, il meurt, parfois très lentement. Tout un cortège d'espèce (Insectes, Oiseaux, champignons...) vient alors consommer ou utiliser l'arbre pour accomplir tout ou partie de leur cycle de développement. L'arbre mort est donc rempli de vie !

Si la prise en compte de l'importance du bois mort s'est améliorée depuis quelques années, cette fiche action tend à poser un objectif réaliste de conservation de ces bois morts ou dépérissant.

Bien-sûr, les aspects sécurité aux abords des routes et des sentiers balisés seront prioritaires.

DESCRIPTION DE L'ACTION**1. Modalités techniques de mise en œuvre (cahier des charges, itinéraires techniques...)**

Mise en cohérence de l'aménagement forestier de la forêt domaniale du Gâvre par rapport à l'objectif de conservation du bois mort.

2. Conditions particulières d'exécution

Pour les aspects sécurité : seront exclues les bords des routes, des sentiers balisés et toutes autres zones de fréquentation du public identifiées

B-2

OUTILS

Charte Natura 2000

ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires)

Office National des Forêts

COÛTS, BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT

Coûts indicatifs unitaires prévisionnels :

Budget prévisionnel :

Financeurs potentiels :

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

Animateur du DOCOB, Office National des Forêts ...

INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE LA MESURE

L'indicateur de mise en œuvre :

- Mise en conformité de l'aménagement forestier
- Respect de la Charte Natura 2000

**FICHES ACTION LIÉES OU
COMPLÉMENTAIRES**

C-2

B-3**Respecter les arbres connus porteur de cavité favorable à l'avifaune****Priorité 3**

Orientations de conservation à long terme	Augmenter les potentialités d'accueil des espèces liées aux espaces ouverts						
Objectifs de développement durable	2 arbres à cavité(s) favorable(s) à l'avifaune à l'hectare						
Habitats d'intérêt communautaire concernés							
espèces d'intérêt communautaire concernées	A 236 : Pic noir (<i>Dryocopus martius</i>) A 238 : Pic mar (<i>Dryocopus medius</i>) A 234 : Pic cendré (<i>Picus canus</i>) Mésange nonnette (<i>Parus palustris</i>) - non concernée par la Directive Oiseaux.						
Localisation	Tous les peuplements feuillus de plus de 100 ans à l'exception des zones ciblées de fréquentation du public (bords de routes, sentiers balisés...) pour les aspects sécurité						
Surface concernée	Environ 1 500 ha						
Résultats quantitatifs et/ou qualitatifs attendus	Augmentation de la capacité d'accueil des espèces cavicoles						
Planification		2012	2013	2014	2015	2016	2017
		X	X	X	X	X	X

JUSTIFICATION DE L'ACTION

Les cavités présentes dans les arbres sont souvent le fruit d'une blessure (branche cassée) mais peuvent résulter d'un dépérissement de l'arbre suivi d'un perforage par un pic. Ces cavités sont utilisées et réutilisées par différents cortèges d'espèces et notamment les oiseaux cités.

Si la prise en compte de l'importance de ces arbres s'est améliorée depuis quelques années, cette fiche action tend à poser un objectif réaliste de conservation des arbres à cavités.

Bien-sûr, l'aspect sécurité sera prioritaire pour les cavités importantes présentant un danger de chute d'une partie de l'arbre aux abords des routes et des sentiers balisés.

DESCRIPTION DE L'ACTION**1. Modalités techniques de mise en œuvre (cahier des charges, itinéraires techniques...)**

Mise en cohérence de l'aménagement forestier de la forêt domaniale du Gâvre par rapport à l'objectif de conservation du bois mort.

2. Conditions particulières d'exécution

Pour les aspects sécurité : seront exclus les arbres à cavité importante aux abords des routes, des sentiers balisés et toutes autres zones de fréquentation du public identifiées

B-3

OUTILS

Charte Natura 2000

ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires)

Office National des Forêts

COÛTS, BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT

Coûts indicatifs unitaires prévisionnels :

Budget prévisionnel :

Financeurs potentiels :

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

Animateur du DOCOB, Office National des Forêts ...

INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE LA MESURE

L'indicateur de mise en œuvre :

- Mise en conformité de l'aménagement forestier
- Respect de la Charte Natura 2000

**FICHES ACTION LIÉES OU
COMPLÉMENTAIRES**

B-4**Limiter l'utilisation de produits phytosanitaires dans les régénérations et sur les bords de route****Priorité
2**

Orientations de conservation à long terme	Augmenter les potentialités d'accueil des oiseaux (et autres espèces) sensibles aux produits phytosanitaires						
Objectifs de développement durable	Limiter et tendre vers la suppression des produits phytosanitaires dans les parcelles forestières en régénération et sur les bords de route.						
Habitats d'intérêt communautaire concernés							
espèces d'intérêt communautaire concernées	A 224 : Engoulevent d'Europe (<i>Caprimulgus europaeus</i>) Ainsi que toutes les autres espèces liées aux insectes						
Localisation	L'ensemble du site Natura 2000						
Surface concernée	4381 ha						
Résultats quantitatifs et/ou qualitatifs attendus	Développement des cortèges d'espèces (végétale et animal) sensibles aux conséquences de l'utilisation des produits phytosanitaires.						
Planification	2012	2013	2014	2015	2016	2017	
	X	X	X	X	X	X	

JUSTIFICATION DE L'ACTION

Les produits phytosanitaires sont utilisés pour réduire le développement de certaines plantes. Les deux usages répertoriés sur la ZPS sont pour limiter le développement des banquettes herbeuses aux bords des routes (non pratiqué depuis quelques années) et pour limiter la compétition dans la première, voire la deuxième année des régénérations forestières vis-à-vis de la Molinie bleue (*Molinia caerulea*).

DESCRIPTION DE L'ACTION**1. Modalités techniques de mise en œuvre (cahier des charges, itinéraires techniques...)**

Ces produits phytosanitaires seront remplacés par un fauchage dans le cas des bords de route (cf. fiche action n°B-5) et limiter aux 2 premières années dans les régénérations difficiles.

Mise en cohérence de l'aménagement forestier de la forêt domaniale du Gâvre par rapport à l'objectif de réduction d'utilisation des produits phytosanitaires.

2. Conditions particulières d'exécution

B-4

OUTILS

Charte Natura 2000

ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires)

Office National des Forêts

COÛTS, BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT

Coûts indicatifs unitaires prévisionnels :

Budget prévisionnel :

Financeurs potentiels :

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

Animateur du DOCOB, Office National des Forêts ...

INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE LA MESURE

L'indicateur de mise en œuvre :

- Mise en conformité de l'aménagement forestier
- Respect de la Charte Natura 2000

**FICHES ACTION LIÉES OU
COMPLÉMENTAIRES**

B-5

B-5**Retarder et réduire le fauchage des banquettes herbeuses****Priorité
3**

Orientations de conservation à long terme	Augmenter les potentialités d'accueil des espèces liées aux espaces ouverts						
Objectifs de développement durable	Permettre la floraison des banquettes herbeuses nécessaire aux insectes						
Habitats d'intérêt communautaire concernés	-						
espèces d'intérêt communautaire concernées	A 224 : Engoulevent d'Europe (<i>Caprimulgus europaeus</i>) Ainsi que toutes les autres espèces liées aux insectes						
Localisation	Les bords de routes à l'exception des tronçons dangereux pour les automobilistes						
Surface concernée	Entre 80 et 100 ha						
Résultats quantitatifs et/ou qualitatifs attendus	Développement des cortèges d'espèces (végétale et animal) sensibles aux conséquences du fauchage en période de végétation.						
Planification		2012	2013	2014	2015	2016	2017
		X	X	X	X	X	X

JUSTIFICATION DE L'ACTION

Les zones ouvertes telles que les bordures de route accueillent des cortèges floristiques particuliers favorables à l'entomofaune. La diminution de ces populations d'insectes joue un rôle évident mais difficilement quantifiable dans le déclin de certaines espèces d'oiseaux.

Par ailleurs, le report du fauchage de ces banquettes herbeuses provoque, durant une période de quelques mois, des problèmes de visibilité vis-à-vis des automobilistes puisque la végétation est au plus haut.

Le fauchage aura donc lieu début mars et fin septembre de chaque année, à l'exception des tronçons de route identifiés comme dangereux. Cette mesure permettrait la floraison des cortèges floristiques et donc le développement des cortèges d'insectes associés.

DESCRIPTION DE L'ACTION**1. Modalités techniques de mise en œuvre (cahier des charges, itinéraires techniques...)**

- 2 Fauchages sur le bord des accotements : début mars et fin septembre

2. Conditions particulières d'exécution

B-5

OUTILS

Charte Natura 2000

ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires)

Conseil Général 44, Office National des Forêts

COÛTS, BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT

Coûts indicatifs unitaires prévisionnels :

Budget prévisionnel :

Financeurs potentiels :

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

Animateur du DOCOB, Service voirie du Conseil Général 44, Office National des Forêts ...

INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE LA MESURE

L'indicateur de mise en œuvre :

- Respect de la Charte Natura 2000

**FICHES ACTION LIÉES OU
COMPLÉMENTAIRES**

B-6**Maintenir au maximum le sous-étage****Priorité
3**

Orientations de conservation à long terme	Augmenter les potentialités d'accueil des espèces liées au sous-étage						
Objectifs de développement durable	Augmenter le nombre de strate dans les peuplements adultes.						
Habitats d'intérêt communautaire concernés							
espèces d'intérêt communautaire concernées	A 238 : Pic mar (<i>Dryocopus medius</i>) Pouillot siffleur (<i>Phylloscopus sibilatrix</i>) - non concernée par la Directive Oiseaux.						
Localisation	Futaies feuillues de plus de 100 ans						
Surface concernée	1 700 ha						
Résultats quantitatifs et/ou qualitatifs attendus	Augmentation des surfaces de peuplements avec présence d'un sous-étage						
Planification		2012	2013	2014	2015	2016	2017
		X	X	X	X	X	X

JUSTIFICATION DE L'ACTION

Certains oiseaux comme le Pouillot siffleur ou le Pic mar affectionnent particulièrement les futaies feuillues adultes avec un sous-étage de charme ou de hêtre. Si la sylviculture actuelle, plus dynamique, tend à favoriser naturellement le sous-étage par un apport de lumière au sol plus important, la pénétration d'engins de débardage de plus en plus lourds tend à le limiter.

La prise en compte de l'importance du sous-étage doit apparaître dans les documents de gestion.

DESCRIPTION DE L'ACTION**1. Modalités techniques de mise en œuvre (cahier des charges, itinéraires techniques...)**

- Favoriser le maintien du sous-étage dans les peuplements forestiers adultes.
- Mettre en cohérence l'aménagement forestier de la forêt domaniale du Gâvre par rapport à l'objectif de maintien du sous-étage.

2. Conditions particulières d'exécution

B-6

OUTILS

Charte Natura 2000

ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires)

Office National des Forêts

COÛTS, BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT

Coûts indicatifs unitaires prévisionnels :

Budget prévisionnel :

Financeurs potentiels :

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

Animateur du DOCOB, Office National des Forêts ...

INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE LA MESURE

L'indicateur de mise en œuvre :

- Respect de la Charte Natura 2000
- Mise en conformité de l'aménagement forestier

**FICHES ACTION LIÉES OU
COMPLÉMENTAIRES**

B-7

B-7**Sensibiliser les exploitants forestiers à la conservation des arbres morts et du sous-étage****Priorité
3**

Orientations de conservation à long terme	Augmenter les potentialités d'accueil des espèces liées aux bois mort et aux sous-étages.						
Objectifs de développement durable	Sensibiliser les acteurs du site à la conservation du bois mort en forêt						
Habitats d'intérêt communautaire concernés							
espèces d'intérêt communautaire concernées	A 236 : Pic noir (<i>Dryocopus martius</i>) A 238 : Pic mar (<i>Dryocopus medius</i>) A 234 : Pic cendré (<i>Picus canus</i>) Mésange nonnette (<i>Parus palustris</i>) - non concernée par la Directive Oiseaux.						
Localisation	L'ensemble du site Natura 2000						
Surface concernée	4381 ha						
Résultats quantitatifs et/ou qualitatifs attendus	Amélioration de la prise en compte par les exploitants forestiers des enjeux liés aux bois morts et au sous-étage						
Planification		2012	2013	2014	2015	2016	2017
		X	X	X	X	X	X

JUSTIFICATION DE L'ACTION

Les gestionnaires font souvent appel à des exploitants forestiers pour réaliser une partie importante des travaux (coupe, débardage...). La méconnaissance, par ces structures, des enjeux de biodiversité liés au bois mort et au maintien de sous-étage est théoriquement compensée par des cahiers des charges précis réalisés par les gestionnaires. Force est de constater que cela n'est pas suffisant. Quelques journées de sensibilisation permettraient de montrer l'intérêt de conserver les arbres morts et le sous-étage.

DESCRIPTION DE L'ACTION**1. Modalités techniques de mise en œuvre (cahier des charges, itinéraires techniques...)**

2 journées par an basées sur :

- la sensibilisation des exploitants à la biodiversité liée aux arbres morts (Oiseaux, Insectes...)
- des démonstrations de débardage respectueux du sous-étage (utilisation des cloisonnements...)

2. Conditions particulières d'exécution

B-7

OUTILS

ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires)

Animateur du DOCOB, Exploitants forestiers, Office National des Forêts, associations naturalistes

COÛTS, BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT

Coûts indicatifs unitaires prévisionnels :

Organisation de journées de sensibilisation

2 000 euros par an

Budget prévisionnel : 12 000 euros sur 6 ans

Financeurs potentiels : Etat

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

Animateur du DOCOB, Administrations (DDTM, DREAL...), Associations naturalistes, Office National des Forêts ...

INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE LA MESURE

L'indicateur de mise en œuvre :

- Réalisation de journées de sensibilisation à cette thématique

**FICHES ACTION LIÉES OU
COMPLÉMENTAIRES**

Orientations de conservation à long terme	Améliorer l'offre en habitat d'espèce Augmenter les potentialités d'accueil des espèces liées aux espaces ouverts						
Objectifs de développement durable	Créer ou restaurer au moins une zone de lande d'environ 2 ha en évitant des investissements forestiers dans des zones de faibles potentialités						
Habitats d'intérêt communautaire concernés	« Landes humides atlantiques tempérées à <i>Erica tetralix</i> et <i>Erica ciliaris</i> » : landes humides atlantiques, H4020 « Landes sèches européennes » : lande sèche à Bruyère cendrée et callune H4030						
espèces d'intérêt communautaire concernées	A 302 : Fauvette pitchou		A 224 : Engoulevent d'Europe				
	A 082 : Busard Saint Martin		A 084 : Busard cendré				
Localisation	Toutes les stations de faible potentialité forestière						
Surface concernée	Entre 1 et 2 ha						
Résultats quantitatifs et/ou qualitatifs attendus	Développement des espèces végétales propres aux landes						
Planification		2012	2013	2014	2015	2016	2017
		X	X	X	X	X	X

JUSTIFICATION DE L'ACTION

Les landes à bruyères, callune ou molinie sont riches en biodiversité. Elles se raréfient au niveau européen par abandon de certaines pratiques. Certains oiseaux, comme le Busard cendré ou l'engoulevent, ont besoin de ce type de zones ouvertes sur de grandes surfaces. Par ailleurs, dans des zones de faibles potentialités forestières comme il en existe à certains endroits du site Natura 2000, le renouvellement de peuplements résineux peut s'avérer long et coûteux. Maintenir une zone en lande serait un gain non négligeable pour l'avifaune

DESCRIPTION DE L'ACTION

1. Modalités techniques de mise en œuvre (cahier des charges, itinéraires techniques...)

La création de la lande doit se faire sur une zone propice durant laquelle, par le passé, une lande était présente. Sur cette surface, il conviendra :

- d'abattre et exporter les ligneux existants avec des techniques appropriées à ce type de milieu fragile.
- en fonction de la hauteur du milieu, de réaliser un gyrobroyage afin de dynamiser la végétation
- de proscrire les traitements phytosanitaires

2. Conditions particulières d'exécution

Les travaux devront être réalisés de septembre à mars dans le cas d'une lande humide et de novembre à mars pour une lande sèche.

C-1

OUTILS

Contrat Natura 2000 (F22701 : « Création ou rétablissement de clairière ou de landes »)

ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires)

Office National des Forêts

COÛTS, BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT

Coûts indicatifs unitaires prévisionnels :

Action éligible au titre de la mesure 227 du Plan de Développement Rural Hexagonal (PDRH) : « **Création ou rétablissement de clairières ou de landes** »

Abattage des ligneux + gyrobroyage

- 2500 euros/ha

Budget prévisionnel : 5 000 euros (*les coûts d'entretien étant supportés par la fiche n°B-1*)

Financeurs potentiels : FEADER/MEDDTL/Collectivités territoriales

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

Animateur du DOCOB, Administrations (DDTM, DREAL...), Associations naturalistes, Office National des Forêts ...

INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE LA MESURE

L'indicateur de mise en œuvre :

- Réalisation du contrat Natura 2000

FICHES ACTION LIÉES OU COMPLÉMENTAIRES

B-1

Orientations de conservation à long terme	Améliorer le statut de conservation des espèces visées Améliorer l'offre en habitat d'espèce Augmenter les potentialités d'accueil des espèces liées aux vieux peuplements						
Objectifs de développement durable	Conserver des îlots de vieillissement (15 à 20 ha tous les 20 ans par groupe de 2 à 10 ha)						
Habitats d'intérêt communautaire concernés							
espèces d'intérêt communautaire concernées	A 236 : Pic noir (<i>Dryocopus martius</i>) A 238 : Pic mar (<i>Dryocopus medius</i>) A 234 : Pic cendré (<i>Picus canus</i>) Toutes les espèces liées aux vieux peuplements						
Localisation	L'ensemble du site Natura 2000						
Surface concernée	15 à 20 ha tous les 20 ans						
Résultats quantitatifs et/ou qualitatifs attendus	Augmenter les surfaces de vieux peuplements						
Planification							
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	
	X	X	X	X	X	X	X

JUSTIFICATION DE L'ACTION

La vie d'un peuplement forestier peut aller bien au-delà que l'âge d'exploitabilité (âge à partir duquel un arbre présente une inflexion dans sa croissance) fixé aujourd'hui à 180 ans pour le Chêne sessile par exemple. De plus, maintenir des peuplements au-delà de cet âge d'exploitabilité présente des risques pour le gestionnaire (tempêtes, ravageurs...).

Les stades avancés des peuplements forestiers supérieurs à 200 ans se raréfient en France alors qu'ils accueillent une faune et une flore remarquable et, de fait, très rares.

Le maintien de peuplements forestiers dits « îlots de vieillissement » permettra de palier ce manque.

DESCRIPTION DE L'ACTION

1. Modalités techniques de mise en œuvre (cahier des charges, itinéraires techniques...)

Mettre en cohérence l'aménagement forestier de la forêt domaniale du Gâvre par rapport à l'objectif de conservation d'îlots de vieillissement.

Délimiter des peuplements de surfaces significatives (de 2 à 10 hectares)

2. Conditions particulières d'exécution

C-2

OUTILS

Charte Natura 2000

ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires)

Animateur du DOCOB, Office National des Forêts

COÛTS, BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT

Coûts indicatifs unitaires prévisionnels :

Budget prévisionnel :

Financeurs potentiels :

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

Animateur du DOCOB, Office National des Forêts,
Administrations (DDTM, DREAL...) ...

INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE LA MESURE

L'indicateur de mise en œuvre :

- Nombre d'hectare en îlot de vieillissement
- Mise en cohérence de l'aménagement forestier

**FICHES ACTION LIÉES OU
COMPLÉMENTAIRES**

Orientations de conservation à long terme	Améliorer le statut de conservation des espèces visées Améliorer l'offre en habitat d'espèce Augmenter les potentialités d'accueil des espèces liées aux vieux peuplements						
Objectifs de développement durable	Conserver des îlots de sénescence (environ 5 ha tous les 20 ans par groupe de 1 ha)						
Habitats d'intérêt communautaire concernés							
espèces d'intérêt communautaire concernées	A 236 : Pic noir (<i>Dryocopus martius</i>) A 238 : Pic mar (<i>Dryocopus medius</i>) A 234 : Pic cendré (<i>Picus canus</i>) Toutes les espèces liées aux arbres morts ou dépérissant						
Localisation	L'ensemble du site Natura 2000						
Surface concernée	environ 5 ha tous les 20 ans						
Résultats quantitatifs et/ou qualitatifs attendus	Augmenter les surfaces de peuplements avec des arbres morts ou dépérissant						
Planification		2012	2013	2014	2015	2016	2017
		X	X	X	X	X	X

JUSTIFICATION DE L'ACTION

La vie d'un peuplement forestier peut aller bien au-delà que l'âge d'exploitabilité (âge à partir duquel un arbre présente une inflexion dans sa croissance) fixé aujourd'hui à 180 ans pour le Chêne sessile par exemple. De plus, maintenir des peuplements au-delà de cet âge d'exploitabilité présente des risques pour le gestionnaire (tempêtes, ravageurs...).

Les stades très avancés des peuplements forestiers avec une quantité significative de bois sénescents se raréfient en France alors qu'ils accueillent une faune et une flore remarquable et, de fait, très rares.

Le maintien de peuplements forestiers dits « îlots de sénescence » permettra de palier ce manque.

DESCRIPTION DE L'ACTION

1. Modalités techniques de mise en œuvre (cahier des charges, itinéraires techniques...)

Mettre en cohérence l'aménagement forestier de la forêt domaniale du Gâvre par rapport à l'objectif de conservation d'îlots de sénescence.

Délimiter des peuplements de surfaces significatives (au moins 1 hectare)

2. Conditions particulières d'exécution

C-3

OUTILS

Charte Natura 2000

ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires)

Animateur du DOCOB, Office National des Forêts

COÛTS, BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT

Coûts indicatifs unitaires prévisionnels :

Budget prévisionnel :

Financeurs potentiels :

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

Animateur du DOCOB, Office National des Forêts,
Administrations (DDTM, DREAL...) ...

INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE LA MESURE

L'indicateur de mise en œuvre :

- Nombre d'hectare en îlot de sénescence
- Mise en conformité de l'aménagement forestier

**FICHES ACTION LIÉES OU
COMPLÉMENTAIRES**

C-4

Conserver les souches et les rémanents de coupes

 Priorité
3

Orientations de conservation à long terme	Améliorer l'offre en habitat d'espèce Augmenter les potentialités d'accueil des espèces liées aux bois morts						
Objectifs de développement durable	Favoriser la faune associée au bois mort. Limiter l'exportation de la matière organique						
Habitats d'intérêt communautaire concernés							
espèces d'intérêt communautaire concernées	A 236 : Pic noir (<i>Dryocopus martius</i>) A 238 : Pic mar (<i>Dryocopus medius</i>) A 234 : Pic cendré (<i>Picus canus</i>) Toutes les espèces liées au bois mort...						
Localisation	Toutes les parcelles en coupe d'amélioration ou en coupe de régénération						
Surface concernée	Environ 4500 ha						
Résultats quantitatifs et/ou qualitatifs attendus	Augmenter la proportion de bois mort en forêt						
Planification		2012	2013	2014	2015	2016	2017
		X	X	X	X	X	X

JUSTIFICATION DE L'ACTION

Lors des exploitations forestières il arrive que les souches du peuplement précédent soient enlever de même que les rémanents (« restes ») de coupes. Ces éléments sont pourtant très intéressants du point de vue de la biodiversité ; ils servent d'habitats, de refuges à de nombreuses espèces notamment pour passer l'hiver ou pour accomplir leur cycle de développement (insecte dans le bois par exemple).

In fine, ces éléments se décomposent pour revenir dans le sol et l'alimenter en matière organique.

DESCRIPTION DE L'ACTION

1. Modalités techniques de mise en œuvre (cahier des charges, itinéraires techniques...)

Mettre en cohérence l'aménagement forestier de la forêt domaniale du Gâvre par rapport à l'objectif de conservation des souches et des rémanents de coupes.

2. Conditions particulières d'exécution

C-4

OUTILS

Charte Natura 2000

ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires)

Office National des Forêts

COÛTS, BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT

Coûts indicatifs unitaires prévisionnels :

Budget prévisionnel :

Financeurs potentiels :

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

Animateur du DOCOB, Administrations (DDTM, DREAL...),
Office National des Forêts

INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE LA MESURE

L'indicateur de mise en œuvre :

- Respect de la Charte Natura 2000
- Mise en conformité de l'aménagement forestier

**FICHES ACTION LIÉES OU
COMPLÉMENTAIRES**

Orientations de conservation à long terme	Informer, communiquer et mettre en valeur le site Natura 2000.						
Objectifs de développement durable	Réaliser des documents, plaquettes et panneaux d'information expliquant la richesse du site et l'intérêt de la Directive européenne						
Habitats d'intérêt communautaire concernés	-						
espèces d'intérêt communautaire concernées	Toutes les espèces du DOCOB						
Localisation	L'ensemble du site Natura 2000						
Surface concernée	4381 ha						
Résultats quantitatifs et/ou qualitatifs attendus	Documents, plaquettes à disposition Panneaux d'information installés sur le terrain						
Planification		2012	2013	2014	2015	2016	2017
		X	X	X	X	X	X

JUSTIFICATION DE L'ACTION

« On ne protège que ce que l'on connaît... » Cette phrase résume à elle seule l'intérêt de communiquer sur la richesse avifaunistique du site Natura 2000. Plus encore, cette action est l'occasion de faire prendre conscience à tous les usagers les différentes actions que permettent Natura 2000 pour la protection des oiseaux d'intérêt européens.

DESCRIPTION DE L'ACTION

3. Modalités techniques de mise en œuvre (cahier des charges, itinéraires techniques...)

Documents, plaquettes d'information : documents généraux permettant de promouvoir le Document d'Objectif en précisant la démarche Natura 2000, les espèces présentes, les actions de gestion mises en œuvre...à destination des collectivités, de la Maison de la Forêt. La structure animatrice fera des propositions que le COPIL validera.

Panneaux d'information : Installés aux entrées de la commune et de la forêt, ils auront pour objectif de faire prendre conscience que la forêt du Gâvre est un site Natura 2000 (faisant donc partie d'un réseau européen) en détaillant là aussi les objectifs de Natura 2000, les espèces présentes et les actions menées pour leur préservation. Certains panneaux pourront être plus ciblés sur l'impact éventuel des usagers de la forêt sur les oiseaux du site. La réalisation de ces panneaux pourra être collégiale entre les gestionnaires, la Maison de la Forêt, les experts naturalistes.

4. Conditions particulières d'exécution

La validation par le Comité de Pilotage sera indispensable pour la mise en œuvre de ces documents, plaquettes et panneaux d'information.

D-1

OUTILS

Contrat Natura 2000
(F22714 : « Investissements visant à informer les usagers de la forêt »)

ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires)

Collectivités territoriales, usagers de la forêt, associations naturalistes, gestionnaires, fédérations...

COÛTS, BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT

Coûts indicatifs unitaires prévisionnels :

Pour 2 types de panneaux (quantité totale : 15) :

- Conception : 3500 euros
- Pose : 1500 euros
- Support : 2000 euros

Rappel : il s'agit de coûts indicatifs de mise en œuvre de l'action permettant, en fonction des résultats attendus, de déterminer un budget prévisionnel. Ces coûts indicatifs unitaires ne sont pas des forfaits.

Budget prévisionnel : 7 000 euros

Financeurs potentiels : FEADER/MEDDTL/Collectivités territoriales

NB : financement par contrat (mesure F27 014) uniquement pour les panneaux spécifiques à certaines zones d'interdiction de passage ou de recommandations liées à la présence d'oiseaux de l'annexe I de la Directive.

PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

Animateur du DOCOB, Administrations (DDTM, DREAL...), Associations naturalistes, Office National des Forêts, Maison de la forêt ...

INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE LA MESURE

L'indicateur de mise en œuvre :

Réalisation et mise à disposition des documents, plaquettes et pose des panneaux d'information

FICHES ACTION LIÉES OU COMPLÉMENTAIRES

2 - Synthèse

TABEAU 12 : PROPOSITIONS DE MESURES DE GESTION

Intitulé de la mesure	Échéancier						Surface concernée (ha)	Coût prévisionnel de la mesure (euro)	Plan de financement potentiel
	2012	2013	2014	2015	2016	2017			
A-1 . Améliorer la connaissance des espèces	X	X	X	X			4381	50 000	Etat
A-2 . Différer l'entretien des cloisonnements dans les habitats favorables à la Fauvette pitchou	X	X	X	X	X	X	100	250	MEDDTL/Collectivités territoriales
A-3 . Différer les travaux sylvicoles (ouverture de cloisonnement et dégagement) dans les régénérations résineuses	X	X	X	X	X	X	100	250	MEDDTL/Collectivités territoriales
A-4 . Différer le travail du sol dans les régénérations au sol nu	X	X	X	X	X	X	< 10	250	MEDDTL/Collectivités territoriales
A-5 . Proscrire le désairage	X	X	X	X	X	X	4381	Charte Natura 2000	
B-1 . Préserver le caractère ouvert des habitats de landes à bruyères	X	X	X	X	X	X	10	20 000	FEADER/MEDDTL/Collectivités territoriales
B-2 . Maintenir du bois mort ou dépérissant dans les peuplements feuillus âgés	X	X	X	X	X	X	1500	Charte Natura 2000	
B-3 . Respecter les arbres connus porteur de cavité favorable à l'avifaune	X	X	X	X	X	X	1500	Charte Natura 2000	
B-4 . Limiter l'utilisation de produits phytosanitaires dans les régénérations et sur les bords de route	X	X	X	X	X	X	4381	Charte Natura 2000	
B-5 . Retarder et réduire le fauchage des banquettes herbeuses	X	X	X	X	X	X	< 100	Charte Natura 2000	
B-6 . Maintenir au maximum le sous-étage	X	X	X	X	X	X	1700	Charte Natura 2000	
B-7 . Sensibiliser les exploitants forestiers à la conservation des arbres morts et du sous-étage	X	X	X	X	X	X	4381	12 000	Etat
C-1 . Créer au moins une zone de lande d'environ 2 ha en évitant des investissements forestiers dans des zones de faibles potentialités	X	X	X	X	X	X	< 2	5 000	FEADER/MEDDTL/Collectivités territoriales
C-2 . Conserver des îlots de vieillissement (15 à 20 ha tous les 20 ans par groupe de 2 à 10 ha)	X	X	X	X	X	X	20	Charte Natura 2000	
C-3 . Conserver des îlots de sénescence (environ 5 ha tous les 20 ans par groupe de 1 ha)	X	X	X	X	X	X	20	Charte Natura 2000	
C-4 . Conserver les souches et les rémanents de coupes	X	X	X	X	X	X	4381	Charte Natura 2000	
D-1 . Sensibiliser les usagers et le grand public	X	X	X	X	X	X	4381	7000	Etat, FEADER/MEDDTL/Collectivités territoriales

VI. CHARTE NATURA 2000 DU SITE FR5212005 - « FORET DU GAVRE »

1 - Préambule

Le site Natura FR5212005 « Forêt du Gâvre », d'une superficie de 4381 ha est constitué de 2 grandes entités : les milieux ouverts (<10%) et les milieux boisés (> 90%).

Les objectifs principaux fixés dans le document d'objectifs pour préserver les habitats et espèces d'intérêt communautaire présents sur ce site sont :

- 1 – **Préserver les oiseaux** : Préserver directement les espèces concernées ou leur population.
- 2 – **Préserver les habitats d'espèce** : Préserver les milieux où les oiseaux évoluent pour leur reproduction, leur alimentation ou leur repos.
- 3 – **Maintenir ou améliorer l'offre en habitat d'espèce** : Conserver une proportion suffisante d'habitats d'espèce dans le temps.

La loi n°2005-157 du 23 février 2005, relative au Développement des territoires ruraux, instaure notamment la **Charte NATURA 2000**, annexée au document d'objectifs. Elle relève d'une **adhésion volontaire** à la **logique de développement durable** poursuivie sur chaque site NATURA 2000.

Elle est **constituée d'une liste d'engagements et de recommandations** qui portent sur des pratiques de gestion courante, par les propriétaires et les exploitants, des terrains inclus dans le site ou sur des pratiques sportives ou de loisirs respectueuses des habitats naturels et des espèces. La charte est un outil contractuel qui ne se substitue pas à la réglementation existante.

Tous les titulaires de droits réels ou personnels portant sur tout ou partie des terrains inclus dans un site NATURA 2000 **peuvent adhérer à la charte Natura 2000**. La durée d'adhésion à la charte NATURA 2000 est de 5 ans renouvelables.

L'adhésion à la charte ne fait pas obstacle à la signature d'un contrat NATURA 2000. contrairement à ce dernier, les engagements de la charte n'entraînent ni le versement d'une contrepartie financière ni des coûts de mise en œuvre supérieurs aux pratiques en vigueur.

L'adhésion à la Charte peut cependant ouvrir droit à une exonération de la taxe foncière des parcelles (TFNB : taxe foncière sur les propriétés non bâties) concernées et à l'obtention d'aides publiques. Ces **avantages fiscaux** impliquent un contrôle de l'application des engagements listés.

En cas de non-respect de la charte, l'adhésion peut être suspendue par décision du préfet, ce qui entraîne de fait la suppression des avantages fiscaux : reprise de la taxation foncière sur les parcelles engagées et/ou suspension des garanties de gestion durable.

2 - Les espèces de la directive « oiseaux » présents sur le site Natura 2000 FR5212005

7 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire sont présentes sur site 2000 et peuvent être rattachées à 2 grands types de milieux.

CODE DIRECTIVE HABITATS	NOM DE L'ESPECE	NOM LATIN	TYPE(S) DE MILIEUX
A 082	Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	Milieux ouverts
A 072	Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	Milieux forestiers
A 073	Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	Milieux forestiers
A 224	Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	Milieux ouverts
A 234	Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	Milieux forestiers
A 238	Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>	Milieux forestiers
A 302	Fauvette pitchou	<i>Sylvia undata</i>	Milieux ouverts

TABLEAU 13 : OISEAUX PRESENTS REPARTIS PAR GRANDS TYPES DE MILIEUX

3 - engagements et recommandations portant sur l'ensemble du site

RECOMMANDATIONS GENERALES

- Identifier précisément les enjeux environnementaux présents sur ses parcelles,

chercher à s'informer, se former, se faire aider pour connaître, gérer et préserver les habitats et les espèces ;

prendre connaissance des enjeux et des objectifs de conservation existant sur le site ;

prendre conseil auprès de l'animateur du site ou d'autres acteurs engagés dans la démarche Natura 2000 pour la bonne application de la charte.

- Participer, faciliter l'intervention des scientifiques lors des inventaires des espèces et habitats d'intérêt communautaire présents sur sa propriété. Contribuer à l'évaluation de l'état de conservation du site.

- Intégrer les enjeux environnementaux dans ses pratiques,

ne pas effectuer de boisement par plantations d'arbres dans les milieux ouverts reconnus dans le DocOb pour leur contribution particulière à la richesse biologique locale (landes, pelouses, prairies...) ;

choisir la période d'intervention de travaux éventuels afin de ne pas perturber la faune et la flore ;

limiter et tendre vers la suppression des apports de produits phytosanitaires, amendements, fertilisants organiques ou minéraux et en particulier sur et aux abords immédiats des habitats naturels d'intérêt communautaire ;

- Avertir la structure animatrice de la présence d'espèce(s) animales ou végétale(s) envahissante(s).
- Respecter les chemins et accès balisés sur le site et limiter au maximum la circulation des véhicules motorisés au sein des milieux naturels du site notamment en dehors des opérations de gestion et travaux nécessaires.
- Adapter (en fréquence, en intensité ou en modalité) les manifestations induisant un accroissement important de la fréquentation (canoë-kayaks, concours de pêche, et courses motorisées, raids, fêtes champêtres...) dans les sites Natura 2000.
- Privilégier les secteurs les moins sensibles pour ces manifestations.

ENGAGEMENTS GENERAUX

➤ **Accès aux experts scientifiques et à l'opérateur**

Le signataire s'engage à :

- Autoriser l'accès des parcelles engagées dans la charte à l'animateur Natura 2000 et aux experts scientifiques (désignés par le préfet, le comité de pilotage ou l'animateur) dans le but de réaliser des inventaires, des suivis scientifiques et évaluer l'état de conservation des habitats et des espèces. Les propriétaires signataires de la charte seront informés au préalable (si possible 2 semaines avant) des personnes et organismes qualifiés ainsi que des objectifs de leur intervention. Ils pourront se joindre aux opérations et seront informés des résultats.

 **Points de contrôle** : correspondance et bilan d'activités de l'animateur du site ; autorisation d'accès aux experts.

➤ **Respect des engagements par des tiers**

Le signataire s'engage à :

- Informer tout personnel, mandataire, entreprise ou prestataire de service intervenant sur les parcelles concernées par la charte des dispositions prévues dans celle-ci.

 **Points de contrôle** : copies des demandes de devis ou cahier des clauses techniques ; attestation du signataire

- Modifier les mandats au plus tard au moment du renouvellement afin de les rendre compatibles avec les engagements.

 **Points de contrôle** : copies des échanges entre signataire et mandataires, copies des engagements conjoints; attestation du signataire

- Informer et sensibiliser les visiteurs et usagers du site pris en charge (visites guidées, sentiers d'interprétation...) des enjeux et des précautions à prendre.

 **Points de contrôle** : documents de communication, règlements intérieurs...

➤ **Engagements de protection des habitats et des espèces**

Le signataire s'engage à :

- Ne pas détruire ou dégrader volontairement les espèces ou habitats d'espèces d'intérêt communautaire préalablement identifiés et communiqués au signataire par la structure animatrice.

 **Points de contrôle** : absence de destruction ou dégradation imputable à l'adhérent

- Respecter la réglementation générale et les mesures de protection en vigueur sur le site.

 **Points de contrôle** : absence de PV

- Proscrire le désairage de rapaces (cf. [DOCOB - fiche A5](#))

 **Points de contrôle** : absence d'autorisation préfectorale sur le site Natura 2000

4 - engagements et recommandations par type de milieu



MILIEUX OUVERTS : LANDES ET BORDS DE ROUTES

RECOMMANDATIONS

- Préserver le caractère ouvert des habitats de landes à bruyères. Pérenniser, le cas échéant, le pâturage extensif existant dans la mesure où il permet le maintien ou la restauration de ces habitats dans un état de conservation favorable (cf. [DOCOB - fiche B1 – possibilité de Contrat Natura 2000](#))
 - Cf. Document d'objectif
- Proscrire l'utilisation de produits phytosanitaires sur les bords de routes (cf. [DOCOB - fiche B4](#))
 - Cf. Document d'objectif

ENGAGEMENTS

Le signataire s'engage à :

- Différer le fauchage des banquettes herbeuses en dehors de la période suivante : début mars à fin septembre (cf. [DOCOB - fiche B5](#))



Point de contrôle : dates de réalisation des travaux



Documents à fournir : fiche de chantier ou clauses particulières des contrats de travaux

RECOMMANDATIONS

- Donner une plus grande place, lorsque le contexte sylvicole y est favorable, aux peuplements traités en Futaie irrégulière pour diversifier les niches écologiques dans les boisements.
- Respecter les milieux associés à la forêt, biologiquement riches (landes sèches, pelouses, prairies, milieux pierreux et milieux humides : tourbières, landes humides),
 - éviter les investissements forestiers dans des zones marginales présentant de faibles potentialités forestières ;
 - éviter leur utilisation comme dépôts de rémanents....
- Adapter les périodes, l'étendue et les méthodes de travaux à la sensibilité des habitats.
 - privilégier les engins adaptés à la portance pour ne pas dégrader les sols forestiers, adapter l'exploitation et le débardage en fonction de la sensibilité des sols ;
 - privilégier les dégagements mécaniques ou manuels hors période de nidification des oiseaux (1er avril – 1er juillet) ;
 - préserver le lierre grim pant.
- Favoriser le maintien et l'expression de lisières forestières riches et pluri-stratifiées.
- Conserver, au cours des différentes opérations d'entretien du massif, un sous-étage arbustif abondant et diversifié caractéristique du sous-bois (cf. [DOCOB - fiche B6](#)).
- Limiter à 1 fois (maximum 2) l'emploi de produits phytosanitaires homologués dans les régénérations forestières difficiles (cf. [DOCOB - fiche B4](#)).
- Maintenir du bois mort ou dépérissant dans les peuplements feuillus de plus de 100 ans (cf. [DOCOB - fiche B2](#))
- Respecter les arbres connus porteur de cavité favorable à l'avifaune (cf. [DOCOB - fiche B3](#)).
- Conserver les souches et les rémanents de coupes (cf. [DOCOB - fiche C4](#))

ENGAGEMENTS

Le signataire s'engage à :

- Présenter un document de gestion durable (CBPS, RTG, PSG ou aménagement forestier) dans un délai de 3 ans après la signature de la charte.

 **Point de contrôle** : présentation de la garantie de gestion durable.

- S'il possède un document d'aménagement ou un PSG, mettre en cohérence ce document avec les engagements souscrits dans la charte dans un délai de 3 ans après la signature de celle-ci.

 **Point de contrôle** : mise en cohérence du document

- Garantir la préservation des habitats associés aux milieux forestiers,

- ne pas reboiser (artificiellement) les clairières forestières (ouvertures de taille inférieure à 1500 m²) abritant pour partie des habitats d'espèces d'intérêt communautaire ;

 **Point de contrôle** : contrôle sur place de l'absence de plantation au sein de la marge de recul

- ne pas perturber les mares forestières identifiées par le dépôt de rémanents, de matériaux ou le passage d'engins ;

 **Point de contrôle** : contrôle sur place de l'absence de dégradations et dépôts imputables au signataire.

- ne pas combler ou drainer les petites zones humides, zones tourbeuses ou marécageuses.

 **Point de contrôle** : contrôle sur place de l'absence de drainage, endiguement, plantation et/ou dépôts imputables au signataire.

- Différer 25% des surfaces concernées par l'entretien des cloisonnements sylvicoles dans les habitats favorables à la Fauvette pitchou (cf. [DOCOB - fiche A2](#)).

 **Point de contrôle** : modalités fixées par convention entre gestionnaires et experts naturalistes et dates des travaux.

 **Documents à fournir** : fiche de chantier ou clauses particulières des contrats de travaux

- Différer 25% des surfaces concernées par des travaux sylvicoles (ouvertures de cloisonnements et dégagements) dans les régénérations résineuses (cf. [DOCOB - fiche A3](#)).

 **Point de contrôle** : modalités fixées par convention entre gestionnaires et experts naturalistes et dates des travaux.

 **Documents à fournir** : fiche de chantier ou clauses particulières des contrats de travaux

- Différer 25% des surfaces concernées par des travaux du sol dans les régénérations résineuses au sol nu (cf. [DOCOB - fiche A4](#)).

 **Point de contrôle** : modalités fixées par convention entre gestionnaires et experts naturalistes et dates des travaux.

 **Documents à fournir** : fiche de chantier ou clauses particulières des contrats de travaux

- Conserver au moins 15 ha à 20 ha d'îlots de vieillissement tous les 20 ans en respectant une distance de sécurité de 25 mètres par rapport aux zones fréquentées par le public, aux cheminements et habitations (cf. [DOCOB - fiche C2](#)).

 **Point de contrôle** : Mise en cohérence de l'Aménagement Forestier (plan de gestion)

- Conserver au moins 5 ha d'îlots de sénescence tous les 20 ans en respectant une distance de sécurité de 25 mètres par rapport aux zones fréquentées par le public, aux cheminements et habitations (cf. [DOCOB - fiche C3](#)).

 **Point de contrôle** : Mise en cohérence de l'Aménagement Forestier (plan de gestion)

VII. BIBLIOGRAPHIE

- COMMISSION EUROPÉENNE (2000). *Gérer les sites Natura 2000 – Les dispositions de l'article 6 de la directive "habitats" (92/43/CEE)*. Office des Publications Officielles des Communautés Européennes, 69 pages.
- MELKI F./Biotope (2007). *Guide méthodologique pour l'évaluation des incidences des projets de carrières sur les sites Natura 2000*. Ministère de l'écologie et du développement durable, 104 pages.
- ROCAMORA, G. et al. (1994). *Les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux en France*. Ministère de l'Environnement, Birdlife International, Ligue pour la Protection des Oiseaux, Paris, 1994, 339 pages.
- SCHWOEHRER, C. et TERRAZ, L. (2007) - *Ghid metodologic pentru l'évaluation de la mise en œuvre planurilor de management pentru siturile Natura 2000*. Union Européenne, ATEN et MEEDDAT (France), ARPM Timisoara (Roumanie), Ministère chargé de l'Environnement (Pologne) (Twinning project Phare 2004/IB/EN-03), Timisoara, octobre 2007, 15 pages.
- TERRAZ, L. et al (2007). *Ghid metodologic pentru realizarea planurilor de management pentru siturile Natura 2000*. Union Européenne, ATEN et MEEDDAT (France), ARPM Timisoara (Roumanie), Ministère chargé de l'Environnement (Pologne) (Twinning project Phare 2004/IB/EN-03), Timisoara, octobre 2007, 113 pages.
- TERRAZ, L. et al (2008). *Guide pour une rédaction synthétique des Documents d'objectifs Natura 2000*. ATEN, MEEDDAT, RNF, Montpellier, juin 2008, 71 pages.
- VALENTIN-SMITH, G. et al. (1998). *Guide méthodologique des documents d'objectifs Natura 2000*. Réserves Naturelles de France, Atelier Technique des Espaces Naturels, Quétigny, 1998, 144 pages.
- PAUL GEROUDET, (1998) - *Les passereaux d'Europe*, Tomes 1, 2 et 3, Delachaux et Niestlé, Paris .
- PAUL GEROUDET (1984) - *Les rapaces diurnes et nocturnes d'Europe*, Delachaux et Niestlé, Paris.
- JEAN-MARC THIOLLAY et VINCENT BRETAGNOLLE (2004) - « *Rapaces nicheurs de France, Distribution, effectifs et conservation* », Delachaux et Niestlé, Paris.
- GRUPE ORNITHOLOGIQUE DE LOIRE-ATLANTIQUE (1992) - *Les Oiseaux de Loire-Atlantique du 19^{ème} siècle à nos jours*.
- BIRDLIFE INTERNATIONAL (2004) - *Birds in Europe, Population estimates, trends and conservations status*, Birdlife Conservation serie N°12, Oxford.
- ROCAMORA et YEATMAN-BERTHELOT (1999) - *Oiseaux menacés et à surveiller en France*, SEOF et LPO, Paris.
- VALLAURI, ANDRE, DODELIN, EYNARD-MACHET, RAMBAUD (2006) - *Bois mort et à cavités, une clé pour des forêts vivantes*, Editions Tec et Doc, Liège.
- BERNARD DECEUNICK et FREDERIC JIGUET, (2006) - *Le Statut des oiseaux en France*, Edition 2006, MNHN, Paris.
- LPO LOIRE-ATLANTIQUE – « *Spatule* » revue d'ornithologie de Loire-Atlantique, n°1, 2, 3, 7, 8, 9, 10, 11.

VIII. ANNEXES

ANNEXE 1 : abréviations et acronymes

APB : Arrêté préfectoral de protection de biotope

COFIL : Comité de pilotage (d'un site Natura 2000)

CSRPN : Conseil scientifique régional du patrimoine naturel

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement(ex-DIREN)

DO : Directive européenne oiseaux sauvages CEE/79/409

DOCOB : Document d'objectifs (d'un site Natura 2000)

EPIC : Établissement public à caractère industriel et commercial

FEADER : Fonds européen agricole pour le développement rural

FRC : Fédération régionale des chasseurs

FSD : Formulaire standard de données (base de données officielle européenne de chaque site Natura 2000)

LPO : Ligue pour la protection des oiseaux

MNHN : Muséum national d'histoire naturelle

ONCFS : Office national de la chasse et de la faune sauvage

ONEMA : Office national de l'eau et des milieux aquatiques

ONF : Office national des forêts

RBd : Réserve biologique domaniale

RBi : Réserve biologique intégrale

SIC et **pSIC** : Site d'intérêt communautaire et proposition de Site d'intérêt communautaire (directive Habitats)

SIG : Système d'information géographique

UICN : Union internationale pour la conservation de la nature

ZICO : Zone importante pour la conservation des oiseaux

ZNIEFF : Zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique

ZPS : Zone de protection spéciale (directive Oiseaux)

ZSC : Zone spéciale de conservation (directive Habitats)

ANNEXE 2 : glossaire

Animateur – structure animatrice

Structure désignée par les élus du comité de pilotage pour mettre en œuvre le Docob une fois celui-ci approuvé. Elle assure l'information, la sensibilisation, l'assistance technique à l'élaboration des projets et au montage des dossiers. Elle peut réaliser elle-même l'ensemble de ces missions ou travailler en partenariat avec d'autres organismes.

Avifaune

Ensemble des espèces d'oiseaux d'une région donnée.

Biodiversité

Contraction de « diversité biologique », expression désignant la variété et la diversité du monde vivant. La biodiversité représente la richesse biologique, la diversité des organismes vivants, ainsi que les relations que ces derniers entretiennent avec leur milieu. Elle est subdivisée généralement en trois niveaux : diversité génétique au sein d'une même espèce, diversité des espèces au sein du vivant et diversité des écosystèmes à l'échelle de la planète.

Biotope

Ensemble des facteurs physico-chimiques caractérisant un écosystème ou une station.

Charte Natura 2000

Outil administratif contractuel permettant l'adhésion individuelle, non rémunérée, aux objectifs de gestion décrits dans le Docob. Sur la base unique du volontariat, l'adhérent marque ainsi son engagement en faveur de Natura 2000. La charte a pour but de contribuer à la protection des milieux naturels et des espèces animales et végétales par des mesures concrètes et le développement de bonnes pratiques. Elle permet au propriétaire une exonération de la Taxe foncière sur le patrimoine non bâti (TFNB) ainsi qu'une exonération partielle des Droits de mutation à titre gratuit (DMTG).

Comité de pilotage Natura 2000 (CoPil)

Organe de concertation mis en place par le préfet pour chaque site Natura 2000, présidé par un élu, ou à défaut par le préfet ou le commandant de la région terre. Il comprend les représentants des collectivités territoriales intéressées et de leurs groupements, les représentants des propriétaires et exploitants de biens ruraux compris dans le site, des organisations non gouvernementales et des représentants de l'État. Il participe à la préparation et à la validation des documents d'objectifs ainsi qu'au suivi et à l'évaluation de leur mise en œuvre (articles L. 414-2 et R. 414-8 et suivants du code de l'environnement).

Contrats Natura 2000

Outils contractuels permettant au possesseur des droits réels et personnels de parcelles situées en zone Natura 2000 de signer avec l'Etat un engagement contribuant à la protection des milieux naturels et des espèces animales et végétales par des mesures et le développement de bonnes pratiques. Le contrat est une adhésion rémunérée individuelle aux objectifs du Docob sur une ou des parcelles concernées par une ou plusieurs mesures de gestion proposées dans le cadre du Docob. Il permet l'application concrète des mesures de gestion retenues dans ce document.

Directive européenne

Catégorie de texte communautaire prévue par l'article 249 (ex-article 189) du Traité instituant la Communauté européenne (Traité signé à Rome, le 25 mars 1957). « La directive lie tout État membre destinataire quant au résultat à atteindre, tout en laissant aux instances nationales la compétence quant à la forme et aux moyens ». Elle nécessite de la part des États concernés une transposition dans leurs textes nationaux. La transposition des directives Oiseaux et Habitats a été effectuée à travers, notamment, les articles L. 414-1 à L. 414-7 et les articles R.414-1 à R.414-24 du CE. Elle prévoit une obligation de résultat au regard des objectifs à atteindre, tout en laissant à chaque État le choix des moyens, notamment juridiques, pour y parvenir.

Directive « Habitats naturels, faune, flore sauvages »

Appellation courante de la Directive 92/43/CEE du Conseil des Communautés Européennes du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Ce texte est l'un des deux piliers au réseau Natura 2000. Il prévoit notamment la désignation de Zones spéciales de conservation (ZSC), ainsi que la protection d'espèces sur l'ensemble du territoire métropolitain, la mise en œuvre de la gestion du réseau Natura 2000 et de son régime d'évaluation des incidences.

Directive "Oiseaux sauvages"

Appellation courante de la Directive 79/409/CE du Conseil des communautés européennes du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages. Ce texte fonde juridiquement également le réseau Natura 2000. Il prévoit notamment la désignation de Zones de protection spéciale (ZPS).

Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL)

Service déconcentré du ministère en charge de l'Ecologie ayant pour missions : d'organiser, coordonner et gérer l'ensemble des données et des connaissances relatives à l'environnement, de participer à la définition et à la mise en œuvre des méthodes d'études, d'aménagement, de gestion et de protection des milieux naturels et de leurs ressources, de contribuer à la prise en compte de l'environnement urbain et de promouvoir un urbanisme et une architecture de qualité, de veiller à la bonne application des législations relatives à l'environnement.

Dynamique de la végétation

En un lieu et sur une surface donnés, modification dans le temps de la composition floristique et de la structure de la végétation. Selon que ces modifications rapprochent ou éloignent la végétation du climat, l'évolution est dite progressive ou régressive.

Document d'objectifs (Docob)

Document d'orientation définissant pour chaque site Natura 2000, un état des lieux, les orientations de gestion et de conservation, les modalités de leur mise en œuvre. Ce document de gestion est élaboré par le comité de pilotage qui choisit un opérateur en concertation avec les acteurs locaux et avec l'appui de commissions ou groupes de travail. Il est approuvé par le préfet (articles L.414-2 et R. 414-9 du code de l'environnement).

Espèce d'intérêt communautaire

Espèce en danger ou vulnérable ou rare ou endémique (c'est-à-dire propre à un territoire bien délimité ou à un habitat spécifique) énumérée : - soit à l'annexe II de la directive « Habitats, faune, flore » et pour lesquelles doivent être désignées des Zones Spéciales de Conservation, - soit aux annexes IV ou V de la Directive « Habitats, faune, flore » et pour lesquelles des mesures de protection doivent être mises en place sur l'ensemble du territoire.

Espèce migratrice régulière d'oiseaux

Espèce effectuant des déplacements entre ses zones de reproduction et ses zones d'hivernage, pouvant justifier la désignation d'une Zone de Protection spéciale lorsque le site est régulièrement fréquenté par elles.

État de conservation d'une espèce (définition extraite de la directive Habitats)

Effet de l'ensemble des influences qui, agissant sur l'espèce, peuvent affecter à long terme la répartition et l'importance de ses populations sur le territoire européen des États membres. L'état de conservation d'une espèce sera considéré comme « favorable » lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- les données relatives à la dynamique de la population de l'espèce en question indiquent que cette espèce continue, et est susceptible de continuer à long terme, à constituer un élément viable des habitats naturels auxquels elle appartient,
- l'aire de répartition naturelle de l'espèce ne diminue ni ne risque de diminuer dans un avenir prévisible,
- il existe et il continuera probablement d'exister un habitat suffisamment étendu pour que ses populations se maintiennent à long terme.

État de conservation d'un habitat naturel (définition extraite de la directive Habitats)

Effet de l'ensemble des influences agissant sur un habitat naturel ainsi que sur les espèces typiques qu'il abrite, qui peuvent affecter à long terme sa répartition naturelle, sa structure et ses fonctions ainsi que la survie à long terme de ses espèces typiques sur le territoire européen des Etats membres. L'état de conservation d'un habitat naturel sera considéré comme « favorable » lorsque les trois conditions suivantes sont réunies:

- son aire de répartition naturelle ainsi que les superficies qu'il couvre au sein de cette aire sont stables ou en extension,
- la structure et les fonctions spécifiques nécessaires à son maintien à long terme existent et sont susceptibles de perdurer dans un avenir prévisible,
- l'état de conservation des espèces qui lui sont typiques est favorable.

La notion d'état de conservation rend compte de « l'état de santé » des habitats déterminé à partir de critères d'appréciation. Maintenir ou restaurer un état de conservation favorable pour les espèces et les habitats d'intérêt communautaire est l'objectif de la directive « Habitats, faune, flore ». L'état de conservation peut être favorable, défavorable inadéquat ou défavorable mauvais. Une espèce ou un habitat est dans un état de conservation favorable lorsqu'elle/il prospère et a de bonnes chances de continuer à prospérer à l'avenir. Cette évaluation sert à définir des objectifs et des mesures de gestion dans le cadre du Docob afin de maintenir ou rétablir un état équivalent ou meilleur. Dans la pratique, le bon état de conservation vise un fonctionnement équilibré des milieux par rapport à leurs caractéristiques naturelles.

Études et notices d'impact

Évaluation environnementale définie par les articles L.122-1 à L.122-3 et R.122-1 à R.122-11 du code de l'environnement.

Évaluation des incidences sur les sites Natura 2000

Régime d'évaluation environnementale des plans programmes et projets de travaux, d'ouvrages et d'aménagements susceptibles d'affecter de façon notable les sites Natura 2000 (articles L. 414-4 et L.414-5 et R. 414-19 à R. 414-24 du code de l'environnement).

Faune

Ensemble des espèces animales présentes en un lieu donné et à un moment donné.

Formulaire standard de données (FSD)

Document accompagnant la décision de transmission d'un projet de site ou l'arrêté désignant un site, élaboré pour chaque site Natura 2000 et transmis à la Commission européenne par chaque Etat membre. Il présente les données identifiant les habitats naturels et les espèces qui justifient la désignation du site.

Groupe de travail (ou commissions de travail)

Réunions thématiques de concertation liées à l'élaboration du Document d'Objectifs. Elles réunissent tous les acteurs locaux (élus, institutionnels, associations etc.) et permettent de définir les enjeux, objectifs et mesures de gestion à mettre en œuvre sur le site.

Habitat d'espèce

Ensemble des compartiments de vie d'une espèce en un lieu donné. L'habitat d'espèce comprend les zones de reproduction, de nourrissage, d'abri, de repos, de déplacement, de migration, d'hibernation... vitales pour une espèce lors d'un des stades ou de tout son cycle biologique, défini par des facteurs physiques et biologiques. Il peut comprendre plusieurs habitats naturels.

Habitat naturel d'intérêt communautaire

Habitat naturel, terrestre ou aquatique, particulier, généralement caractérisé par sa végétation, répertorié dans un catalogue et faisant l'objet d'une nomenclature. Il est à préserver au titre du réseau Natura 2000, considéré comme menacé de disparition à plus ou moins long terme, avec une aire de répartition naturelle réduite. Habitat particulièrement caractéristique de certains types de milieux ou constituant un exemple remarquable de caractéristiques propres à une ou plusieurs des régions biogéographiques et pour lequel doit être désignée une Zone spéciale de conservation.

Impact

Effet sur l'environnement causé par un projet d'aménagement.

Impacts cumulatifs

Appréciation conjointe des impacts de plusieurs projets d'aménagement. Les impacts cumulatifs de plusieurs projets peuvent être supérieurs à la somme des impacts de ces projets considérés individuellement.

Incidence

Synonyme d'impact. Dans le cadre de l'étude d'incidence on peut utiliser indifféremment ces deux termes.

Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

Installations, usines, dépôts, chantiers ou autres installations soumises aux dispositions particulières prévues par les articles L. 511-1 et suivants du code de l'environnement. Les ICPE soumises à autorisation font l'objet d'une étude d'impact conformément au décret n°77-1133 du 21 septembre 1977 pris pour l'application de la loi n°76-663 du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement.

Natura 2000

Réseau européen de sites naturels mis en place par les directives « Habitats » et « Oiseaux ». Il est composé des Zones de protection spéciale (ZPS) et des Zones spéciales de conservation (ZSC).

Propositions de Sites d'importance communautaire (pSIC)

Sites proposés par chaque État membre à la Commission européenne pour intégrer le réseau Natura 2000 en application de la directive "Habitats, faune, flore".

Raisons impératives d'intérêt public majeur

À l'instar de la Convention de Ramsar, la directive Oiseaux et la directive Habitats adoptent le concept de « raisons impératives d'intérêt public majeur » pour justifier la réalisation d'un projet malgré une évaluation négative. Si l'expression elle-même n'est pas définie, l'article 6 paragraphe 4 de la directive Habitats stipule que les raisons impératives d'intérêt public majeur ne sont examinées qu'en « l'absence de solutions alternatives ». L'article ne s'applique pas aux projets qui relèvent exclusivement de l'intérêt d'entreprises ou de particuliers. Exemple de raison impérative d'intérêt public majeur : lutte contre le chômage en Allemagne en 1990 après la réunification.

Région biogéographique

Entité naturelle homogène dont la limite repose sur des critères de climat, de répartition de la végétation et des espèces animales et pouvant s'étendre sur le territoire de plusieurs États membres et qui présente des conditions écologiques relativement homogènes avec des caractéristiques communes. L'Union européenne à 27 membres compte neuf régions biogéographiques : alpine, atlantique, boréale, continentale, macaronésienne, méditerranéenne, annonique, steppique et littoraux de la mer noire. La France est concernée par quatre de ces régions : alpine, atlantique, continentale, méditerranéenne.

Réseau Natura 2000

Réseau écologique européen de sites naturels mis en place en application des Directives Habitats et Oiseaux (25000 sites environ). Son objectif principal est de préserver la biodiversité, d'assurer le maintien des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable, voire leur rétablissement lorsqu'ils sont dégradés, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales, dans une logique de développement durable. Cet objectif peut requérir le maintien, voire l'encouragement, d'activités humaines adaptées. Il est composé des Zones de protection Spéciale (ZPS) et des Zones spéciales de conservation (ZSC).

Station

Étendue de terrain, de superficie variable, homogène dans ses conditions physiques et biologiques (mésoclimat, topographie, composition floristique et structure de la végétation spontanée).

Structure porteuse

Structure désignée par les élus du comité de pilotage Natura 2000 chargée de l'élaboration du Docob avec l'appui du comité de pilotage et des groupes de travail locaux. Elle peut réaliser elle-même l'intégralité de la mission ou travailler en sous-traitance. Pour la phase de suivi, d'animation du Docob, une nouvelle structure porteuse est désignée mais rien n'empêche qu'elle soit la même que celle de la phase précédente.

Systematique

Classification des êtres vivants selon un système hiérarchisé en fonction de critères variés parmi lesquels les affinités morphologiques, et surtout génétiques, sont prépondérantes. La classification hiérarchique traditionnelle s'organise depuis le niveau supérieur vers le taxon de base dans l'ordre suivant : règne, embranchement, classe, ordre, famille, genre, espèce.

Taxon

Unité quelconque (famille, genre, espèce, etc.) de la classification zoologique ou botanique.

Zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO)

Inventaire scientifique national dressé en application d'un programme international de Birdlife International visant à recenser les zones les plus favorables pour la conservation des oiseaux. C'est notamment sur la base de cet inventaire que sont délimitées les ZPS.

Zones naturelles d'intérêt faunistique et floristique (ZNIEFF)

Lancée en 1982, cette campagne d'inventaires a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. On en distingue deux types : les ZNIEFF de type I qui sont des secteurs (parfois de petite taille) de grand intérêt biologique ou écologique ; les ZNIEFF de type II qui sont de grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

Zones de protection spéciale (ZPS)

Zones constitutives du réseau Natura 2000, délimitées pour la protection des espèces d'oiseaux figurant dans l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié et des espèces d'oiseaux migrateurs. Sites de protection et de gestion des espaces importants pour la reproduction, l'alimentation, l'hivernage ou la migration des espèces d'oiseaux sélectionnés par la France au titre de la directive « Oiseaux » dans l'objectif de mettre en place des mesures de protection des oiseaux et de leurs habitats. La désignation des ZPS s'appuie généralement sur les Zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO), fruit d'une enquête scientifique de terrain validée par les Directions régionales de l'environnement. La désignation des Zones de Protection Spéciale se fait par parution d'un arrêté ministériel au Journal Officiel, puis notification du site à la commission européenne.

Zones spéciales de conservation (ZSC)

Zones constitutives du réseau Natura 2000, délimitées pour la protection des habitats naturels et des espèces (hors oiseaux) figurant dans l'arrêté du 16 novembre 2001 en application de la directive "Habitats, faune, flore" où sont appliquées les mesures de conservation nécessaires au maintien ou au rétablissement dans un état favorable des habitats et/ou espèces pour lesquels le site est désigné.

ANNEXE 3 : codes FSD

CODE	DESCRIPTION (en français)	CODE	DESCRIPTION (en français)
100	mise en culture	601	golf
101	modification des pratiques culturelles	602	complexe de ski
102	fauche/coupe	603	stade
110	épandage de pesticides	604	circuit, piste
120	fertilisation	605	hippodrome
130	irrigation	606	parc d'attraction
140	pâturage	607	terrain de sport
141	abandon de systèmes pastoraux	608	camping, caravane
150	remembrement	609	autres complexes de sports et de loisirs
151	élimination des haies et boqueteaux	610	centres d'interprétation
160	gestion forestière	620	sports et loisirs de nature
161	plantation forestière	621	sports nautiques
162	artificialisation des peuplements	622	randonnée, équitation et véhicules non motorisés
163	replantation forestière	623	véhicules motorisés
164	éclaircissage	624	escalade, varape, spéléologie
165	élimination des sous-étages	625	vol-à-voile, delta plane, parapente, ballon
166	élimination des arbres morts ou dépérissants	626	ski, ski hors piste
167	déboisement	629	autres sports de plein air et activités de loisirs
170	élevage du bétail	690	autres loisirs et activités de tourisme
171	stock feeding	700	pollutions
180	brûlage	701	pollution de l'eau
190	autres activités agricoles et forestières	702	pollution de l'air
200	pêche, pisciculture, aquaculture	703	pollution du sol
210	pêche professionnelle	709	autres formes ou formes associées de pollution
211	pêche à poste	710	nuisances sonores
212	pêche hauturière	720	piétinement, surfréquentation
213	pêche aux arts traïnants	730	manœuvres militaires
220	pêche de loisirs	740	vandalisme
221	bêchage pour appâts	790	autres pollutions ou impacts des activités humaines
230	chasse	800	comblement et assèchement
240	prélèvements sur la faune	801	poldérisation
241	collecte (insectes, reptiles, amphibiens)	802	modification du profil des fonds marins des estuaires et des zones humides
242	désairage (rapaces)	803	comblement des fossés, digues, mares, étangs marais ou trous
243	piégeage, empoisonnement, braconnage	810	drainage
244	autres prélèvements dans la faune	811	gestion de la végétation aquatique et des rives à des fins de drainage
250	prélèvements sur la flore	820	extraction de sédiments (lave,...)
251	pillage de stations floristiques	830	recalibrage
290	autres activités de pêche, chasse et cueillette	840	mise en eau
300	extraction de granulats	850	modification du fonctionnement hydrographique
301	carrières	851	modification des courants marins
302	enlèvement de matériaux de plage	852	modification des structures
310	extraction de la tourbe	853	gestion des niveaux d'eau
311	extraction manuelle de la tourbe	860	dumping, dépôt de dragage
312	extraction mécanique de la tourbe	870	endiguages, remblais, plages artificielles

320	recherche et exploitation pétrolière	871	défense contre la mer, ouvrages de protection côtiers
330	mines	890	autres changements des conditions hydrauliques induits par l'homme
331	activités minières à ciel ouvert	900	érosion
340	salines	910	envasement
390	autres activités minières et d'extraction	920	assèchement
400	urbanisation, industrialisation et activités similaires	930	submersion
401	zones urbanisées, habitat humain	940	catastrophes naturelles
402	urbanisation continue	941	inondation
403	habitat dispersé	942	avalanche
409	autres formes d'habitats	943	éboulement, glissement de terrain
410	zones industrielles ou commerciales	944	tempête, cyclone
411	usine	945	volcanisme
412	stockage industriel	946	tremblement de terre
419	autres zones industrielles/commerciales	947	raz de marée
420	décharges	948	incendie naturel
421	dépôts de déchets ménagers	949	autres catastrophes naturelles
422	dépôts de déchets industriels	950	évolution biocénotique
423	dépôts de matériaux inertes	951	accumulation de matières organiques
424	autres décharges	952	eutrophisation
430	équipements agricoles	953	acidification
440	entreposage de matériaux	954	envahissement d'une espèce
490	autres activités d'urbanisation industrielle ou similaire	960	relations interspécifiques à la faune
500	réseau de communication	961	compétition (ex: goéland/sterne)
501	sentier, chemin, piste cyclable	962	parasitisme
502	route, autoroute	963	apport de maladie
503	voie ferrée, TGV	964	pollution génétique
504	zones portuaires	965	prédation
505	aérodrome	966	antagonisme avec des espèces introduites
506	aéroport, hélicoptère	967	antagonisme avec des animaux domestiques
507	pont, viaduc	969	autres formes ou formes associées de compétition à la faune
508	tunnel	970	relations interspécifiques à la flore
509	autres réseaux de communication	971	compétition
510	transport d'énergie	972	parasitisme
511	ligne électrique	973	apport de maladie
512	pipe line	974	pollution génétique
513	autres formes de transport d'énergie	975	manque d'agents pollinisateurs
520	navigation	976	dégâts de gibier
530	amélioration de l'accès du site	979	autres formes ou formes associées de compétition à la flore
590	autres formes de transport et de communication	990	autres processus naturels
600	équipements sportifs et de loisirs		

ANNEXE 4 : Liste des membres du Comité de Pilotage et du Groupe de Travail

NOM	FONCTION - STRUCTURE	COFIL	GT
Pascal ZINGRAFF	Sous-Préfet de Châteaubriant - Sous-Préfecture de Châteaubriant	X	
Xavier AMOSSÉ	Conseiller Général, Président - Comité Départemental du Tourisme	X	X
Marcel VERGER	Conseiller Général, Président - Communauté de Communes de la région de Blain	X	X
Philippe DUGRAVOT	Secrétaire Général - Sous-Préfecture de Châteaubriant	X	X
Jean-Philippe COMBE	Président du COFIL, Maire - Mairie du Gâvre	X	X
Jérôme CABELGUEN	Technicien de l'environnement - Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage	X	X
Laurent THIBAUT	Technicien de l'environnement - Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques - 44	X	X
Gérard NOBLET	Administrateur - Fédération Départementale des Chasseurs - 44	X	X
Bernard AIRAULT	Responsable d'Unité Territoriale - Office National des Forêts	X	X
Bruno COCHET	Responsable environnement et accueil du public - Office National des Forêts	X	X
Jean-Charles VICET	- Chambre d'Agriculture	X	X
Claude BRIAND	Président - Office du tourisme de la région de Blain	X	X
Christiane RINCÉ	Présidente - Comité Régional de tourisme équestre	X	X
Lucien BOURDEAU	- Comité Régional de tourisme équestre	X	X
Claudine RABU	Présidente - Comité Départemental de Randonnée Pédestre	X	X
Christian ALVAREZ	Président - Comité Départemental de Courses d'Orientation	X	X
Thierry ROUGET	Responsable VTT - Comité Départemental de cyclisme	X	X
Vincent TAËRON	Président - Société de Pêche « La Gaule blinoise »	X	X
Robert CANAL	Vice-Président - Musée-Benoist, Maison de la Forêt	X	X
Jean-Paul LEROUX	Président - Musée-Benoist, Maison de la Forêt	X	X
Cédric TITEUX	- Société pour l'Etude et la Protection de la Nature en Bretagne	X	X
Anthony BOUREAU	Animateur, chargé d'études - Ligue pour la Protection des Oiseaux - 44	X	X
Pierre GIRARD	Secrétaire Général - Mairie du Gâvre	X	X
Chloé MONFORT	Chargé de mission - Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement	X	X
Philippe SOUCHAUD	Président - Société hippique de Blain-Bouvron-Le Gâvre	X	X
Guy MOUSTEL	Responsable Chasse Bécasse des bois		X
Laurent JOULIN	Co-Président - Association "Chemin d'avenir"		X
Benjamin ASSIE	Co-Président - Association "Chemin d'avenir"		X
Annie BOUVRON	Membre - Association "Chemin d'avenir"		X
Cédric BAUDRAN	Chargé de mission Natura 2000 pour la Commune du Gâvre - Office National des Forêts	X	X